



CONSULTANTS

Réseau France 3

Analyse de la politique sociale,
des conditions de travail et de l'emploi
Volet Analyse du Bilan social

Réseau France 3

Analyse de la politique sociale,
des conditions de travail et de l'emploi
Volet Analyse du Bilan social

INTERVENANTS



Alexia DASSI



Pol DROUNA



Mohend
MAHOUCHE



Carole-Anne
THOMAS

DATE

Décembre 2023

- Mesdames, Messieurs,
- Le présent document rend compte de la mission que nous a confiée le CSE du Réseau France 3 afin de l'assister en vue de la consultation annuelle portant sur le Bilan social prévue à l'article L.2312-28 du Code du travail.
- Elle vise à vous permettre de mieux cerner les modalités d'élaboration du Bilan social, en particulier des indicateurs liés à l'absentéisme et aux conditions d'hygiène, de sécurité et de travail.
- Pour mener à bien notre analyse, nous avons collecté, traité et analysé les documents internes remis, à notre demande, par votre service des ressources humaines, ainsi que, si nécessaires, de documents parallèles transmis par France Télévisions.
- Nous remercions à ce titre Mme THIREL, Coordinatrice RH du Réseau France 3, pour sa disponibilité et la transmission des documents. Nous avons également sollicité des entretiens avec plusieurs interlocuteurs de la direction, que nous remercions pour la qualité des échanges.
- Cela étant, nous restons à votre disposition pour approfondir les aspects de ce document qui, selon vous, l'exigeraient.
- Nous remercions les membres du CSE que nous assistons pour le temps qu'ils nous ont accordé et pour la confiance investie dans notre Cabinet.

Metz, le 4 décembre 2023

**Clément HERREYE
Mohend MAHOUCHE
Alexia DASSI
Pol DROUNA**

Sommaire

● Mode d'emploi	4
● L'emploi et les effectifs	5
○ Dynamiques d'emploi de l'effectif permanent	7
○ Mouvements de personnel et parcours professionnels de l'effectif permanent	13
○ Effectif non permanent et travailleurs extérieurs	30
● Analyse de l'absentéisme Maladie	42
○ Méthode d'élaboration des données et Examen des données issues du Bilan social	43
○ Analyse par famille professionnelle	51
○ Analyse détaillée par région	69
○ Focus sur les Longues Maladies	78
● Focus sur les Maladies professionnelles	81
● Analyse de l'accidentologie	85
○ Méthode d'élaboration des données et examen des données issues du Bilan social	86
○ Analyse méthodologique de l'outil Acciline+	97
○ Approfondissements par région, élément matériel et métier	114
● Incapacités, inaptitudes, situation de la Médecine du travail	130
● Travailleurs reconnus handicapés	137
● Dépenses de sécurité et d'amélioration des conditions de travail	149

Mode d'emploi pour la lecture du rapport

- Le présent rapport est présenté en vue de la réunion du CSE qui a pour objet de remettre des avis sur le Bilan social et en particulier sur les informations relatives **aux thèmes de santé, sécurité et conditions de travail**.
- Il est ainsi présenté par thème. **Chaque partie thématique s'articule autour de :**
 - un examen des données issues du Bilan social ;
 - Une analyse de la méthode d'élaboration des données, visant à expliciter la source des données du BS, les process, ainsi que les écarts éventuels au regard des obligations légales ;
 - des approfondissements sur la base des extractions détaillées transmises par la direction de France TV ou de France 3. Les données "macro" du BS, établies à la maille globale du Réseau France 3 (hors Corse), sont affinées par région, par famille professionnelle voire par métier et complétées par des analyses le cas échéant (ex. : poly-absentéisme, profils des salariés en situation de handicap, accidentologie...) ;
 - des préconisations opérationnelles et ciblées sont intégrées au fil du rapport. Elles portent sur les possibilités d'évolution et de précision quant aux indicateurs présentés dans le BS, sur les points de vigilance ou pistes d'amélioration dans les process, et plus globalement dans la démarche de prévention et de dialogue social au sein de l'instance.
- Compte tenu du volume de données repris,
 - Une lecture individuelle en fonction des thèmes d'intérêt peut être faite grâce au sommaire détaillé. Une lecture collective en présence de l'expert mandaté est aussi nécessaire.
 - Il peut être consulté y compris à la suite de la réunion de CSE si les données présentées apportent des éclairages utiles tout au long de l'année

● L'emploi et les effectifs

Dynamiques d'emploi de l'effectif permanent
Effectif Non Permanent
Travailleurs extérieurs

Périmètre

- Le Bilan social s'articule autour de 7 chapitres :
 - Emploi
 - Rémunération et charges accessoires
 - Conditions d'hygiène et de sécurité
 - Autres conditions de travail
 - Formation
 - Relations professionnelles
 - Autres conditions de vie relevant de l'entreprise

Notre expertise se concentre sur les thèmes :

- de l'Emploi

- des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité

- Le 21 septembre 2023, le CSE de Réseau France 3 a désigné notre Cabinet afin de l'assister en vue de la consultation annuelle portant sur le bilan social prévue à l'article L.2312-28 du Code du travail, en tant que "sous-chapitre" de la consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi.
- Comme souligné dans notre lettre de mission, l'analyse du bilan social traitera en particulier les données portant sur la santé, la sécurité et les conditions de travail et leur évolution (accidentéisme, absentéisme, maladies à caractère professionnel, inaptitudes, salariés en situation de handicap, situation de la médecine du travail).
- **Les conditions de travail ne peuvent s'appréhender sans avoir une vision de la situation de l'emploi, tant en termes de dynamiques que de structure.** L'évolution des indicateurs SSCT s'inscrit en effet dans un contexte d'emploi, des environnements de travail, avec des tendances de long terme, ancrées dans des réalités de travail, et dépend également d'effets de structure (ex. : pyramide des âges).
- L'objectif de ce chapitre est donc de **retracer les principaux traits saillants en matière d'emploi, au niveau de l'effectif permanent, de l'effectif non permanent, et des travailleurs extérieurs.**

- Effectif total et effectif permanent

Dynamiques d'emploi de l'effectif permanent

- Les indicateurs 1.1 du Bilan social sont alimentés par le Pilotage social

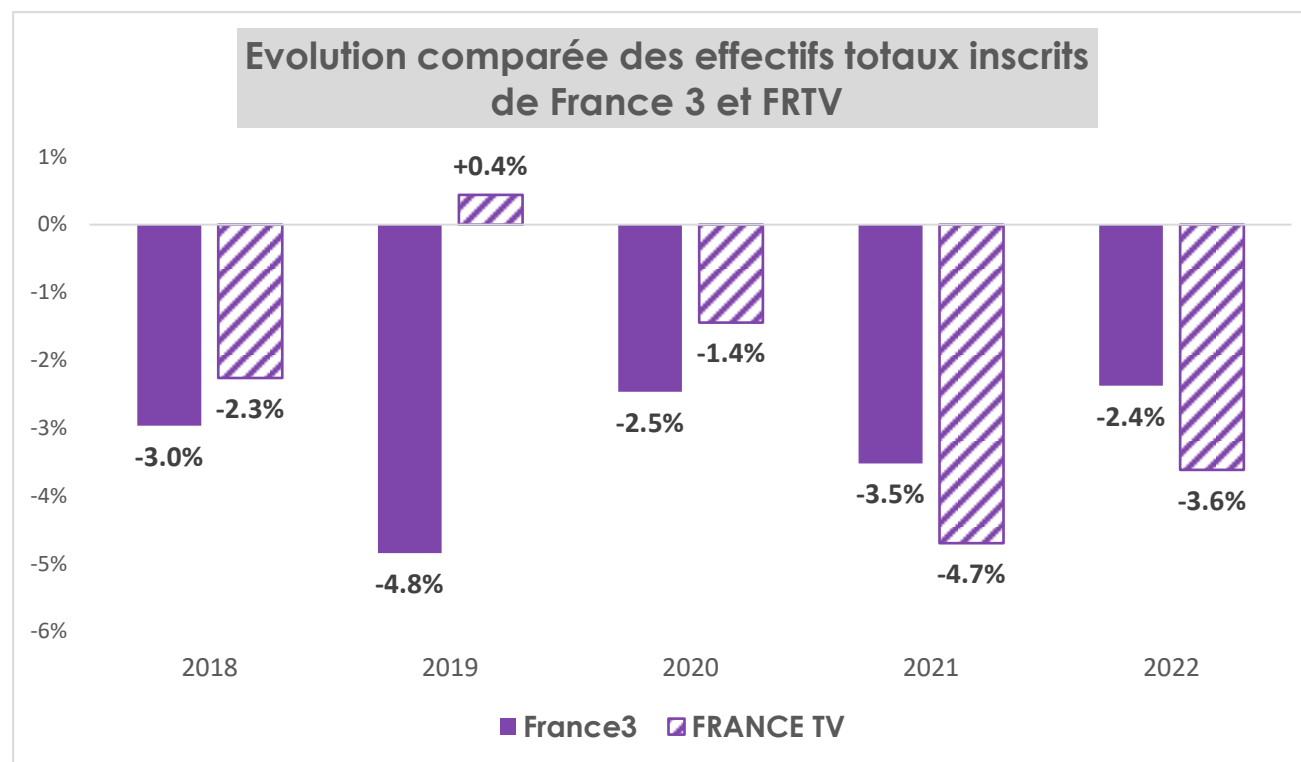
Concentrant un tiers des salariés de France Télévisions, France 3 Réseau subit une forte rationalisation de ses effectifs depuis 2017

france•3

France 3 : **-15.2%** entre 2017 et 2022
⇒ **-507 salariés à l'effectif** (au 31.12)

france•tv

France Télévisions : **-11.2%** entre 2017 et 2022
⇒ **-1 092 salariés à l'effectif** (au 31.12)



Sources : Bilans sociaux

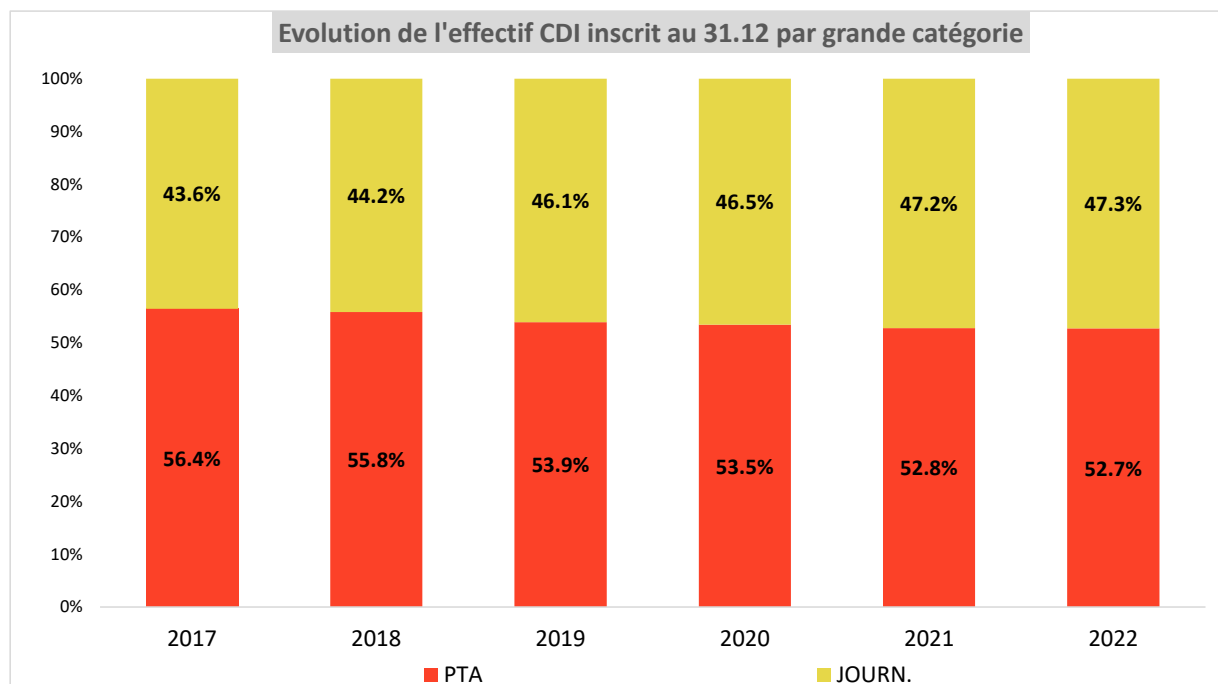
À l'échelle globale de France 3 (hors Corse), l'effectif total accuse une baisse continue sur la période 2017-2022 ...

Effectif total inscrit								
31.12	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Permanent	3 055	3 043	2 860	2 722	2 673	2 645	-1.0%	-28
Non permanent	287	200	226	288	231	190	-17.7%	-41
Total	3 342	3 243	3 086	3 010	2 904	2 835	-2.4%	-69

Effectif total inscrit								
31.12	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
PTA*	1 865	1 816	1 671	1 610	1 534	1 471	-4.1%	-63
Journalistes	1 477	1 427	1 415	1 400	1 370	1 364	-0.4%	-6
Total	3 342	3 243	3 086	3 010	2 904	2 835	-2.4%	-69

*Personnel Technique et Administratif

Sources : Bilans sociaux

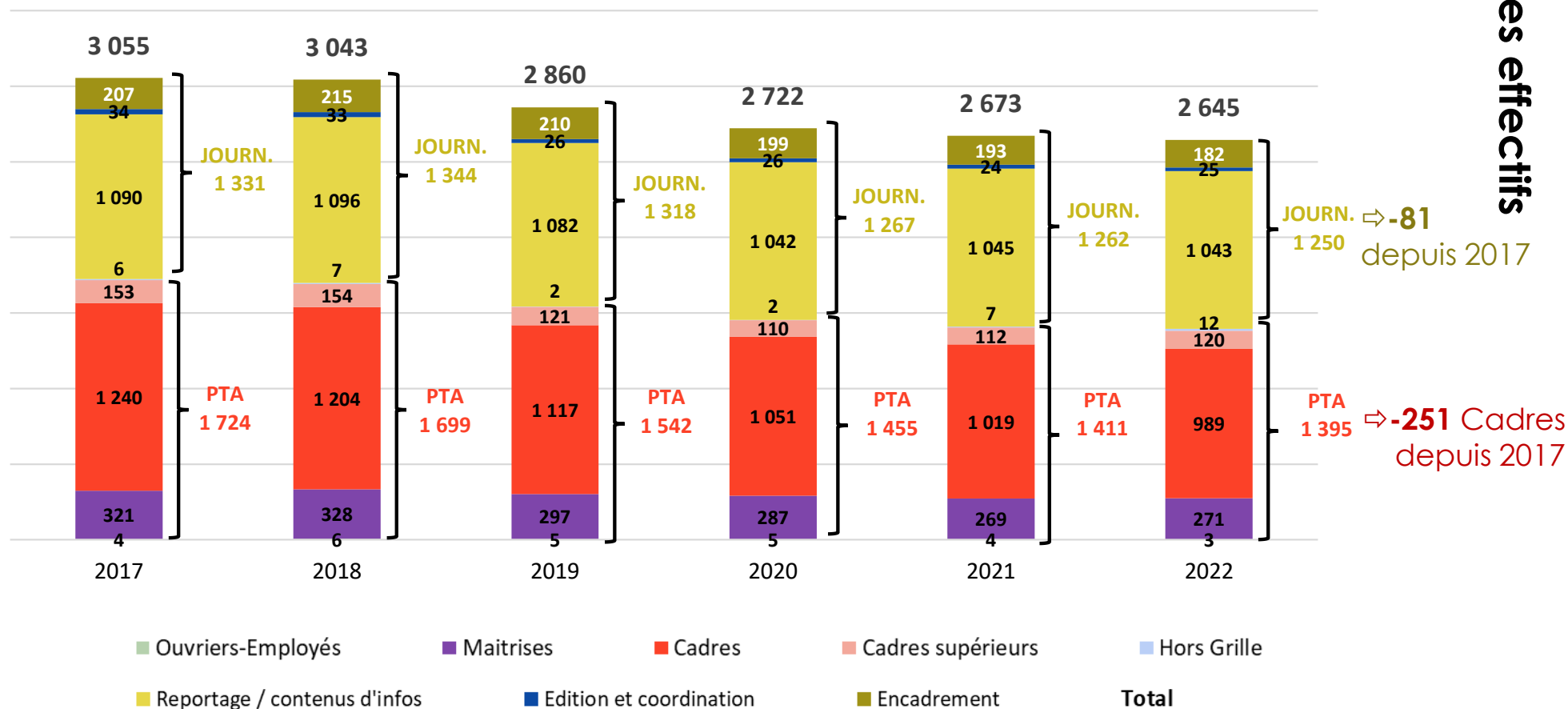


Repli 3 fois plus rapide des effectifs de PTA* que des Journalistes (respectivement -19 % vs -6 % sur la période)

... baisse subie de manière plus importante par les PTA

En effet, en l'espace de 5 ans, l'effectif CDI des PTA Cadres a fortement reculé (-20 %), l'effectif des Journalistes diminuant pour sa part de 6 %

Evolution de l'effectif CDI inscrit au 31.12 par catégorie



Sources : Bilans sociaux

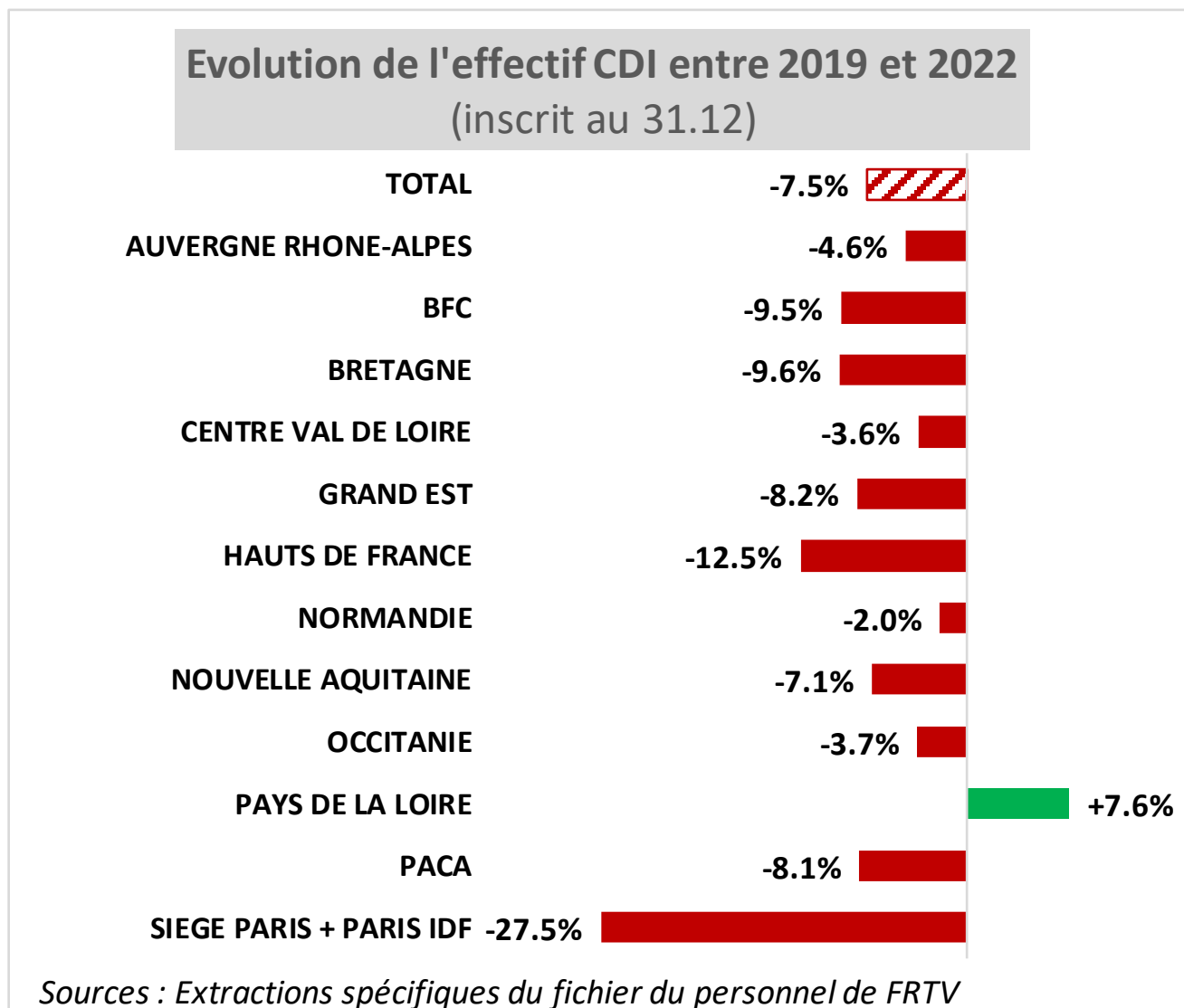
Dans le détail, l'effectif CDI a baissé de 1 % en 2022, de façon contrastée selon les Régions, la Bretagne et la Normandie étant relativement plus impactées

Effectif CDI inscrit au 31.12 par Région						
31.12	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
AUVERGNE RHONE-ALPES	326	317	309	311	0.6%	+2
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	211	199	195	191	-2.1%	-4
BRETAGNE	156	151	147	141	-4.1%	-6
CENTRE VAL DE LOIRE	110	105	106	106	0.0%	0
GRAND EST	388	374	355	356	0.3%	+1
HAUTS DE FRANCE	248	227	220	217	-1.4%	-3
NORMANDIE	201	200	202	197	-2.5%	-5
NOUVELLE AQUITAINE	421	401	395	391	-1.0%	-4
OCCITANIE	297	288	287	286	-0.3%	-1
PAYS DE LA LOIRE	105	106	114	113	-0.9%	-1
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	248	236	233	228	-2.1%	-5
SIEGE PARIS + PARIS IDF	149	118	110	108	-1.8%	-2
Total	2 860	2 722	2 673	2 645	-1.0%	-28

Sources : Extractions spécifiques du fichier du personnel de FRTV

Note méthodologique : Nous nous appuyons ici sur les données transmises par France Télévisions, fiabilisées par la direction de Réseau France 3. Nos traitements ont permis d'affiner les données présentées dans les Bilans sociaux par Région. Toutefois, il a été impossible de distinguer les effectifs du siège Paris des équipes de France 3 Paris IDF, d'où ce regroupement "artificiel".

À l'exception des Pays de la Loire, toutes les Régions enregistrent depuis 2019 une baisse de leur effectif CDI, en particulier les Hauts-de-France et Paris-IDF



● Effectif permanent

Mouvements de personnel et parcours professionnels de l'effectif permanent

- Les indicateurs 1.3 "Embauches" et 1.4 "Départs" du Bilan social sont alimentés par le Pilotage social
- L'indicateur 1.5.1 du Bilan social, "Nbre de salariés promus", provient de données centralisées au niveau de France TV, par le Service Politique de rémunération

Synthèse des mouvements de personnel CDI

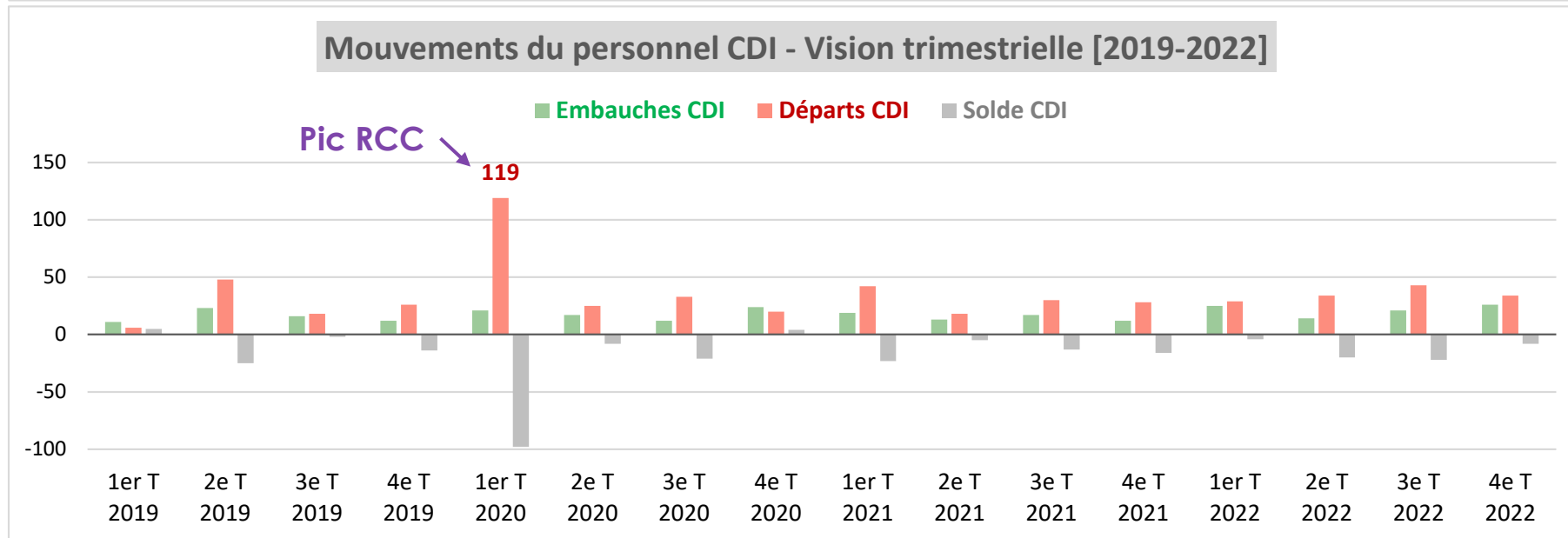
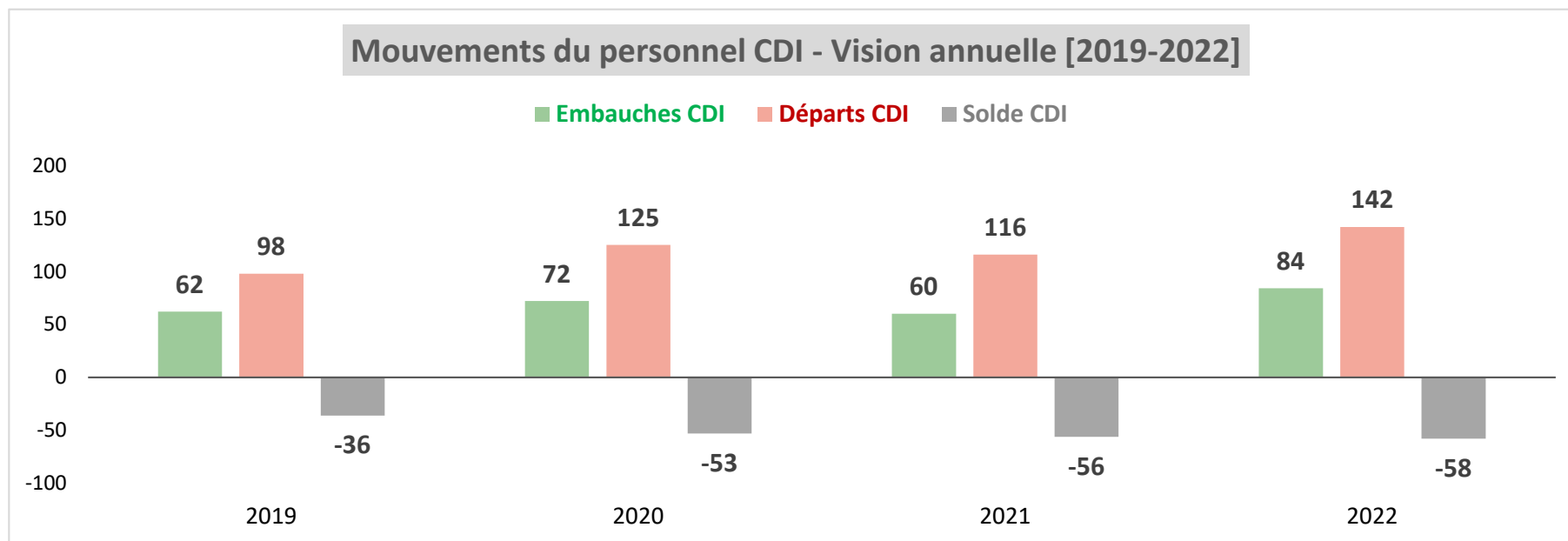
Le taux de départ CDI continue d'augmenter, emporté par le volume conséquent de RCC et le nombre croissant de licenciements au cours de 3 dernières années. En parallèle, le volume d'embauches est loin de compenser les départs : à peine 3 départs sur 5 sont couverts par une embauche en 2022 (vs 9 sur 10 en 2017)

Synthèse des mouvements de personnel CDI								
31.12	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Démissions	1	5	3	0	0	1	nc	1
Départs volontaires (RCC)	0	0	23	116	92	103	12.0%	11
Licenciements autres causes	26	20	18	3	12	20	66.7%	8
Ruptures Période essai	0	0	0	0	0	2	nc	2
Fins de contrat	18	17	18	3	6	3	-50.0%	-3
Retraites	39	59	33	3	3	5	66.7%	2
Décès	4	3	3	0	3	8	x 2.7	5
Total Départs CDI	88	104	98	125	116	142	22.4%	26
Embauches CDI	80	92	62	72	60	84	40.0%	24
<i>dont PTA</i>	41	47	33	32	24	48	x 2.0	24
<i>dont Journaliste</i>	39	45	29	40	36	36	0.0%	0
Solde CDI	-8	-12	-36	-53	-56	-58	3.6%	-2
Taux de remplacement des départs	90.9%	88.5%	63.3%	57.6%	51.7%	59.2%	+7.4 pts	
Taux de sortie CDI	-	3.4%	3.2%	4.4%	4.3%	5.3%	+1.1 pt	
Taux de sortie liée aux RCC	-	0.0%	0.8%	4.1%	3.4%	3.9%	+0.5 pt	
Taux d'embauche CDI	2.6%	3.0%	2.2%	2.6%	2.2%	3.2%	+0.9 pt	
Taux de Turn-Over	-	3.2%	2.7%	3.5%	3.3%	4.2%	+1.0 pt	

Sources : Bilans sociaux

Note méthodologique : Ici sont exclues les mutations vers un autre établissement (siège, Malakoff, stations OM, Corse)

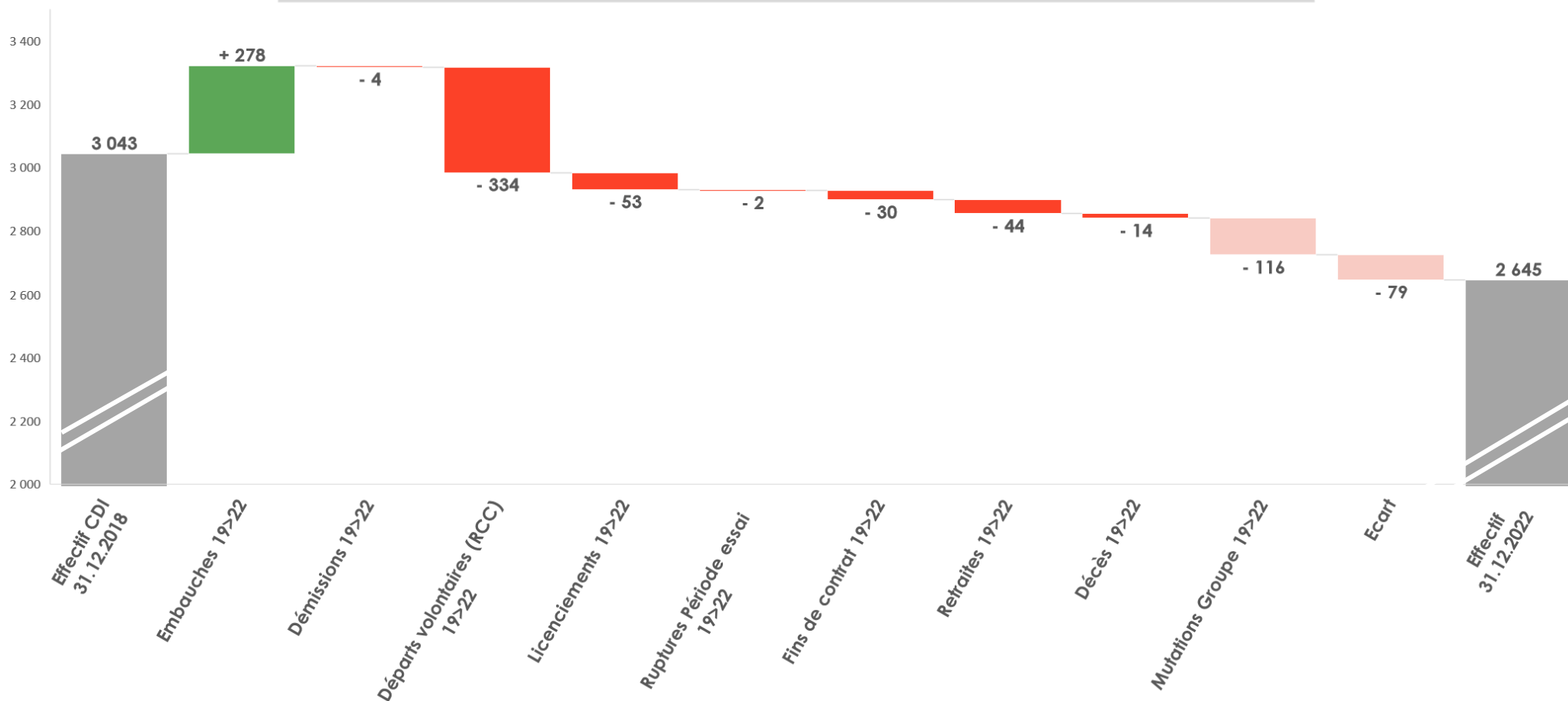
Le solde entre arrivées et départs ne cesse de se creuser depuis 2019



Note méthodologique : Ici sont exclues les mutations vers un autre établissement (siège, Malakoff, stations OM, Corse)

En l'espace de 5 ans, les embauches CDI ont à peine couvert les départs hors RCC (278 entrées versus 263 départs)

Cumul des mouvements de personnel CDI sur les 5 dernières années [2018-2022]



Sources : Bilans sociaux

Dans le détail, les embauches de PTA ont doublé en 2022, avec une reprise des cédésisations, notamment en Grand Est, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et PACA

3E Préconisations : Intégrer des statistiques genrées des embauches (et des départs) afin de vigiler sur le respect des objectifs fixés dans l'accord Égalité Professionnelle FH

Embauches CDI par site géographique

au 31.12	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Siège		1			nc	0
AUVERGNE RHONE-ALPES	6	13	10	14	40.0%	4
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	2	2	10	8	-20.0%	-2
BRETAGNE	4	2	3	5	66.7%	2
CENTRE VAL DE LOIRE	8	4	3	9	x 3.0	6
GRAND EST	12	13	1	14	x 14.0	13
HAUTS DE FRANCE	5	3	6	3	-50.0%	-3
NORMANDIE	2	8	5	3	-40.0%	-2
NOUVELLE AQUITAINE	9	6	7	11	57.1%	4
OCCITANIE	4	5	4	7	75.0%	3
PARIS ILE DE FRANCE	7	4	2	2	0.0%	0
PAYS DE LA LOIRE	1	4	5	2	-60.0%	-3
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	2	9	5	8	60.0%	3
TOTAL RESEAU (hors Corse)	62	74	61	86	41.0%	25
dont Recrutements externes	4	9	3	5	66.7%	2
dont Cédésisations	58	65	58	81	39.7%	23

Sources : Situations de l'emploi - Réseau France 3

Embauches CDI par grande famille

au 31.12	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
PTA	33	34	25	50	x 2.0	25
Taux d'embauche PTA	2.1%	2.3%	1.8%	3.6%	+1.8 pt	
JOURNALISTES	29	40	36	36	0.0%	0
Taux d'embauche JOURN.	2.2%	3.2%	2.9%	2.9%	+0.0 pt	

Sources : Situations de l'emploi - Réseau France 3

france.tv

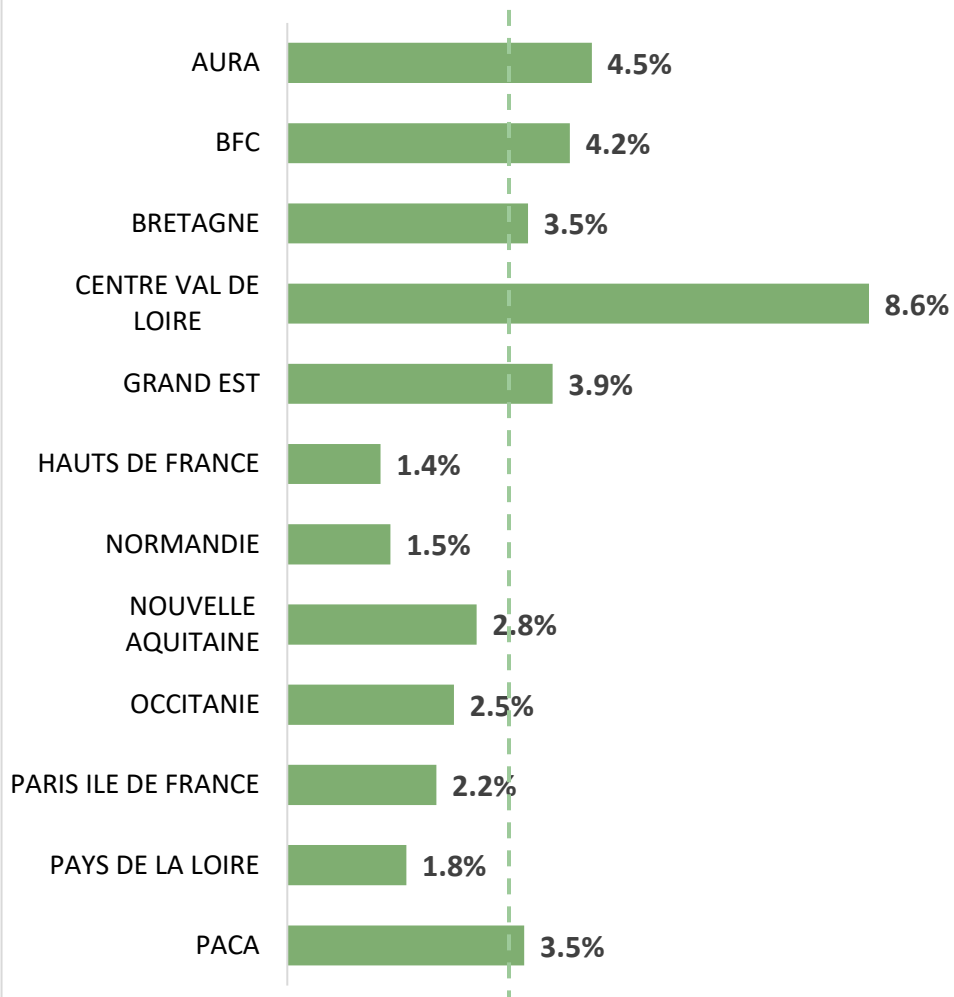
Taux d'embauche
2022 : **3.1 %**

PTA : **3.6 %**

JOURN : **2.0 %**

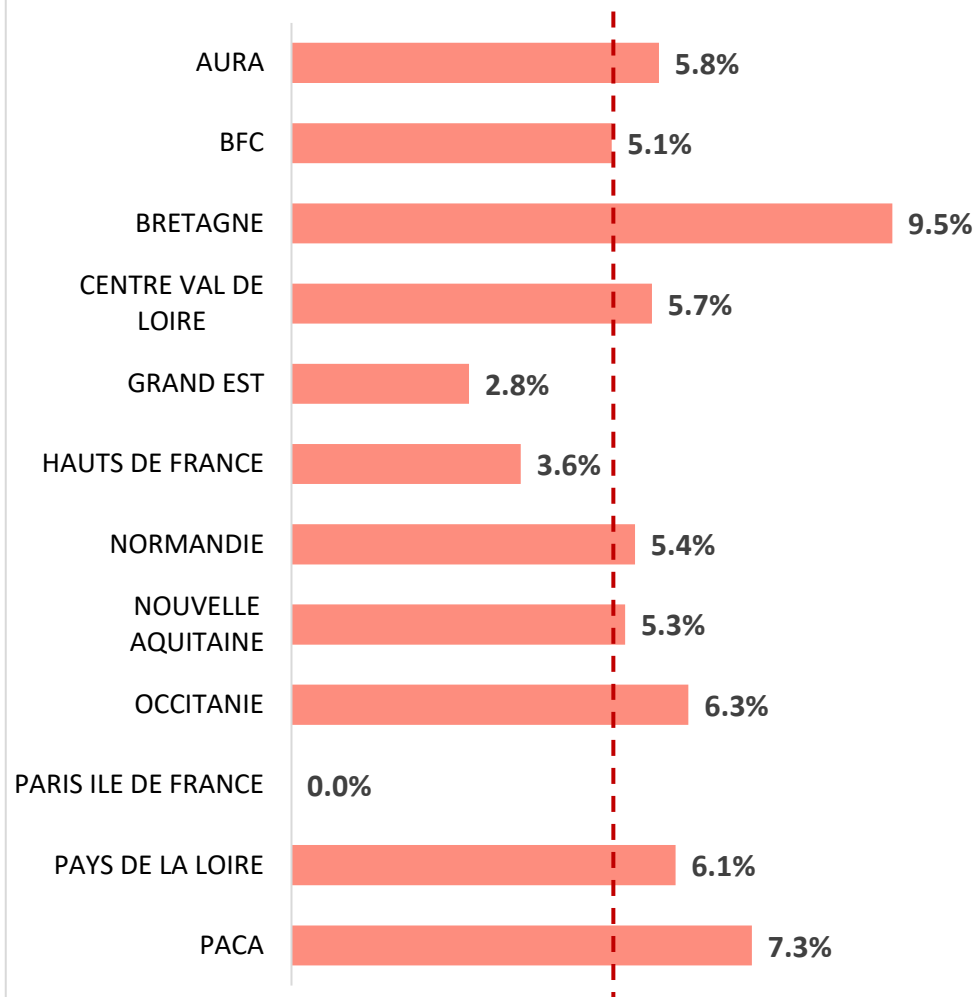
Le Centre-Val de Loire se distingue également avec un fort taux de recrutement (3 recrutements externes et 6 cédésisations en 2022)...

Taux d'Embauche CDI en 2022



France 3 Réseau : 3.2 %

Taux de Départ CDI en 2022



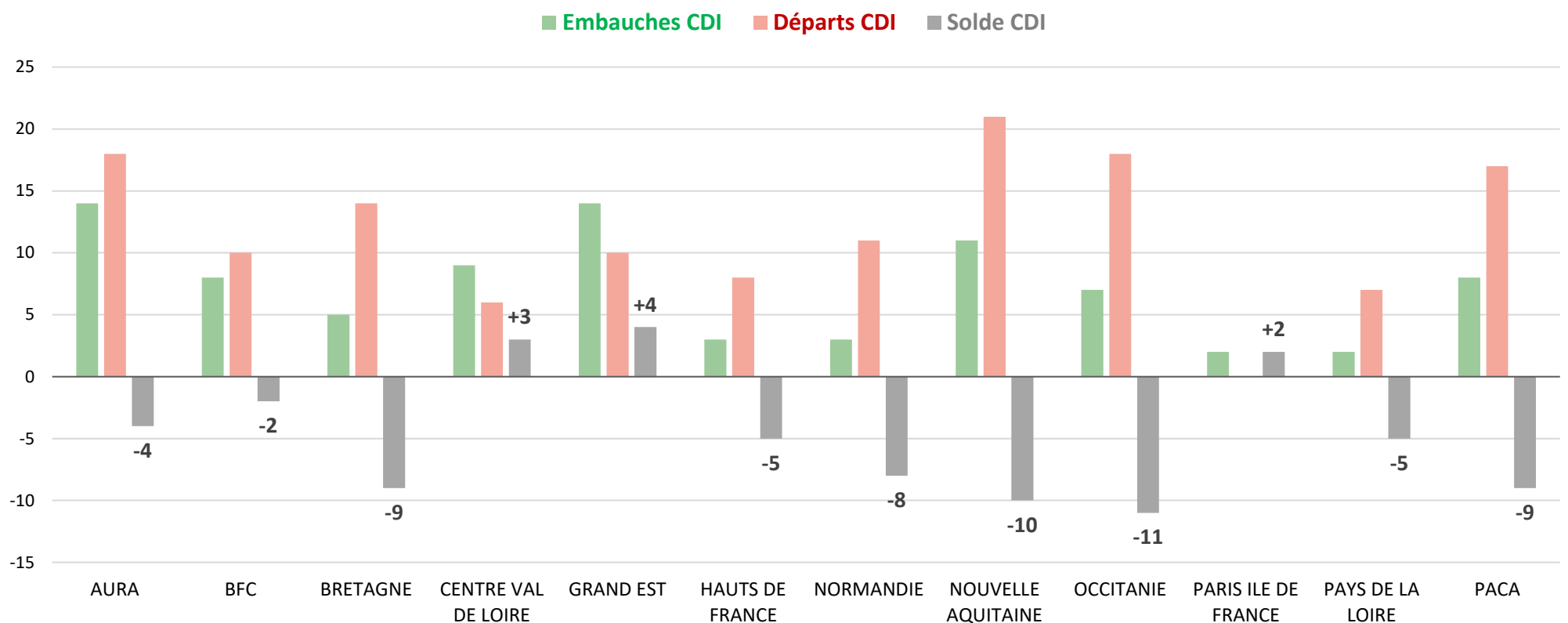
France 3 Réseau : 5.2 %

Note méthodologique : Ici sont exclues les mutations vers un autre établissement (siège, Malakoff, stations OM, Corse)

Sources : Situations de l'emploi - Réseau France 3

... alors que la Bretagne doit composer avec un déséquilibre croissant entre les départs et les embauches CDI ⇒ réduction des effectifs

Mouvements du personnel CDI en 2022 - Vision par site géographique



France 3 Réseau hors Corse : **86 embauches CDI** vs **140 départs CDI** ⇒ **Solde : - 54**

Note méthodologique : Ici sont exclues les mutations vers un autre établissement (siège, Malakoff, stations OM, Corse)

Sources : Situations de l'emploi - Réseau France 3

En Bretagne, le taux de départ CDI atteint 9.5 %. Autrement dit, 1 salarié breton sur 10 a quitté France TV en 2022 (contre 1 sur 20 toutes antennes confondues)

3E Préconisations : Analyser les données en % de l'effectif de l'année N-1, afin de rapporter le poids des départs à la taille de l'effectif. Comparer avec le taux de départ du Groupe France TV

Départs CDI par site géographique (tous motifs confondus)

au 31.12	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Siège		4			nc	0
AUVERGNE RHONE-ALPES	7	26	14	18	28.6%	4
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	3	8	7	10	42.9%	3
BRETAGNE	6	10	11	14	27.3%	3
CENTRE VAL DE LOIRE	4	8	3	6	x 2.0	3
GRAND EST	8	25	13	10	-23.1%	-3
HAUTS DE FRANCE	7	21	14	8	-42.9%	-6
NORMANDIE	8	6	6	11	83.3%	5
NOUVELLE AQUITAINE	11	29	13	21	61.5%	8
OCCITANIE	16	17	12	18	50.0%	6
PARIS ILE DE FRANCE	8	11	3	0	-100.0%	-3
PAYS DE LA LOIRE	9	6	1	7	x 7.0	6
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	11	26	21	17	-19.0%	-4
TOTAL RESEAU (hors Corse)	98	197	118	140	18.6%	22

Sources : Situations de l'emploi - Réseau France 3

Départs CDI (tous motifs confondus) par grande famille

au 31.12	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
PTA	66	106	76	88	15.8%	12
Taux de départ PTA		6.9%	5.2%	6.2%	+1.0 pt	
JOURNALISTES	32	91	42	52	23.8%	10
Taux de départ JOURN.		6.9%	3.3%	4.1%	+0.8 pt	

Sources : Situations de l'emploi - Réseau France 3

france.tv

Taux de départ
2022 : **5.5 %**
PTA : **6.1 %**
JOURN : **4.4 %**

En 2022, près de 4 % de l'effectif CDI a quitté le périmètre France 3 via la RCC.
Ce motif de départ est sur-représenté en Bretagne, Normandie, PACA et AURA

Départs volontaires (RCC) par site géographique							
au 31.12	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.	
Siège		2			nc	0	
AUVERGNE RHONE-ALPES	4	22	13	15	15.4%	2	
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	0	8	6	7	16.7%	1	
BRETAGNE	3	8	10	9	-10.0%	-1	
CENTRE VAL DE LOIRE	1	4	3	3	0.0%	0	
GRAND EST	3	21	10	8	-20.0%	-2	
HAUTS DE FRANCE	0	18	10	7	-30.0%	-3	
NORMANDIE	3	4	2	10	x 5.0	8	
NOUVELLE AQUITAINE	1	23	12	15	25.0%	3	
OCCITANIE	4	14	10	13	30.0%	3	
PARIS ILE DE FRANCE	0	9	1	0	-100.0%	-1	
PAYS DE LA LOIRE	3	6	1	5	x 5.0	4	
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	2	23	16	12	-25.0%	-4	
TOTAL RESEAU (hors Corse)	24	162	94	104	10.6%	10	

Sources : Situations de l'emploi - Réseau France 3

Ces départs représentent plus d'un tiers des RCC réalisées à la maille globale du groupe

Départs volontaires (RCC) par grande famille							
au 31.12	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.	
PTA	17	92	63	69	9.5%	6	
Taux d'embauche PTA		6.0%	4.3%	4.9%	+0.5 pt		
JOURNALISTES	7	70	31	35	12.9%	4	
Taux d'embauche JOURN.		5.3%	2.5%	2.8%	+0.3 pt		

Sources : Situations de l'emploi - Réseau France 3

Soulignons la hausse des licenciements en 2022, en particulier en Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et PACA

Licenciements par site géographique						
au 31.12	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Siège		1			nc	0
AUVERGNE RHONE-ALPES	1	3	1		-100.0%	-1
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	0	0	1		-100.0%	-1
BRETAGNE	2	1		2	nc	2
CENTRE VAL DE LOIRE	1	3		1	nc	1
GRAND EST	1	2	2	1	-50.0%	-1
HAUTS DE FRANCE	1	1	4	1	-75.0%	-3
NORMANDIE	2	1	1	1	0.0%	0
NOUVELLE AQUITAINE	1	5	1	4	x 4.0	3
OCCITANIE	2	1	1	3	x 3.0	2
PARIS ILE DE FRANCE	1	1	1		-100.0%	-1
PAYS DE LA LOIRE	1	0		1	nc	1
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	3	3		4	nc	4
TOTAL RESEAU (hors Corse)	16	22	12	18	50.0%	6

Sources : Situations de l'emploi - Réseau France 3

Licenciements par grande famille						
au 31.12	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
PTA	9	6	5	9	80.0%	4
Taux d'embauche PTA		0.4%	0.3%	0.6%	+0.3 pt	
JOURNALISTES	7	16	7	9	28.6%	2
Taux d'embauche JOURN.		1.2%	0.6%	0.7%	+0.2 pt	

Sources : Situations de l'emploi - Réseau France 3

Le bilan social donne à voir une hausse du taux de promotion des PTA, en particulier des Cadres, tandis que celui des Journalistes a fortement régressé depuis 2019

Nombre de salariés promus dans la catégorie supérieure								
31.12	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Ouvriers-Employés	1	0	1	0	0	1	nc	1
Maitrises	35	17	36	19	25	25	0.0%	0
Cadres	24	34	53	40	34	59	73.5%	25
Cadres supérieurs	17	2	7	4	3	6	x 2.0	3
Sous-total PTA	77	53	97	63	62	91	46.8%	29
Reportage et contenus d'info.	57	84	118	90	53	52	-1.9%	-1
Edition et coordination	10	0	1	4	1	2	x 2.0	1
Encadrement	25	7	5	6	6	8	33.3%	2
Sous-total JOURNALISTES	92	91	124	100	60	62	3.3%	2
Total	169	144	221	163	122	153	25.4%	31

Sources : Bilans sociaux

Taux de promotion*							
31.12	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var. (pts)
Ouvriers-Employés	-	0.0%	16.7%	0.0%	0.0%	25.0%	+25.0 pts
Maitrises	-	5.3%	11.0%	6.4%	8.7%	9.3%	+0.6 pt
Cadres	-	2.7%	4.4%	3.6%	3.2%	5.8%	+2.6 pts
Cadres supérieurs	-	1.3%	4.5%	3.3%	2.7%	5.4%	+2.6 pts
Sous-total PTA	-	3.1%	5.7%	4.1%	4.3%	6.4%	+2.2 pts
Reportage et contenus d'info.	-	7.7%	10.8%	8.3%	5.1%	5.0%	-0.1 pt
Edition et coordination	-	0.0%	3.0%	15.4%	3.8%	8.3%	+4.5 pts
Encadrement	-	3.4%	2.3%	2.9%	3.0%	4.1%	+1.1 pt
Sous-total JOURNALISTES	-	6.8%	9.2%	7.6%	4.7%	4.9%	+0.2 pt
Total	-	4.7%	7.3%	5.7%	4.5%	5.7%	+1.2 pt

*calcul utilisé : taux de promotion = nombre de promotions/effectif Permanent N-1

Sources : Bilans sociaux



- Effectif permanent

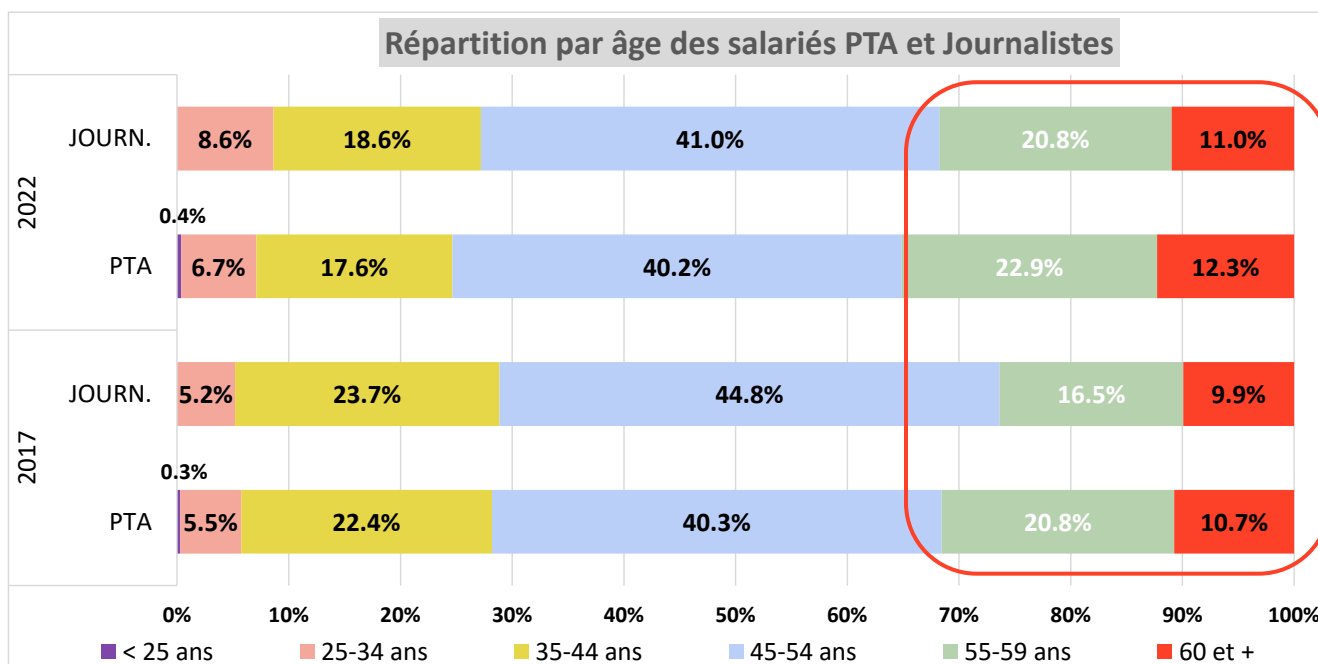
Caractéristiques socio-démographiques de l'effectif permanent

- Pyramide des âges
- Pyramide des anciennetés
- Féminisation
- Temps de travail

En raison de la faiblesse des recrutements, le vieillissement de la population de France 3 Régions s'accélère : un tiers des salariés a plus de 55 ans

Effectif inscrit CDI par âge							
31.12	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Diff.
< 25 ans	5	12	12	13	12	5	-7
25-29 ans	53	65	57	55	54	66	12
30-34 ans	110	94	93	108	116	136	20
35-39 ans	274	252	222	193	166	154	-12
40-44 ans	428	418	379	348	337	323	-14
45-49 ans	630	593	542	509	470	437	-33
50-54 ans	660	670	614	637	623	637	14
55-59 ans	578	611	605	581	601	579	-22
60-64 ans	281	286	297	257	269	277	8
65 ans et +	36	42	39	21	25	31	6
Total	3 055	3 043	2 860	2 722	2 673	2 645	-28

Sources : Bilans sociaux



Âge moyen

Au 31.12.2022 : **50.2** ans

PTA : **50.6** ans

Journalistes : **49.7** ans

Au 31.12.2019 : **50.2** ans

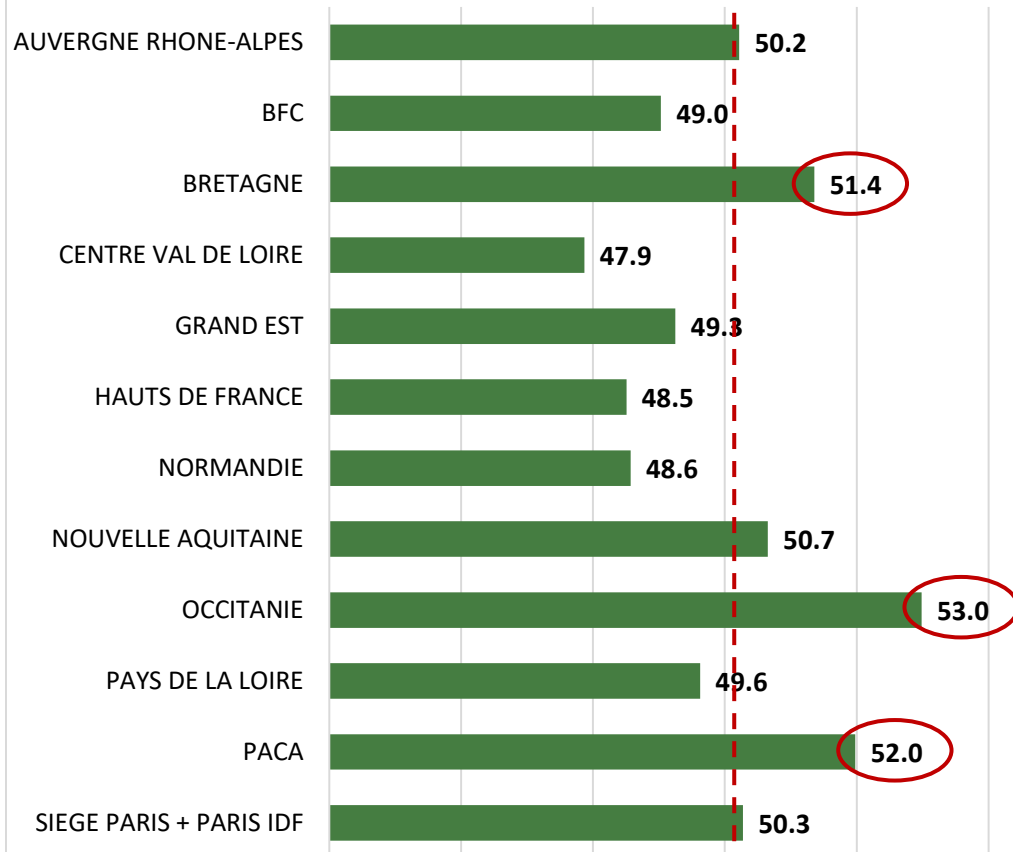
PTA : **50.4** ans

Journalistes : **49.9** ans

Les salariés en CDI des régions Occitanie, PACA et Bretagne affichent un âge moyen plus élevé

Notons que l'âge moyen et l'ancienneté moyenne des salariés en CDI restent stables entre 2019 et 2022

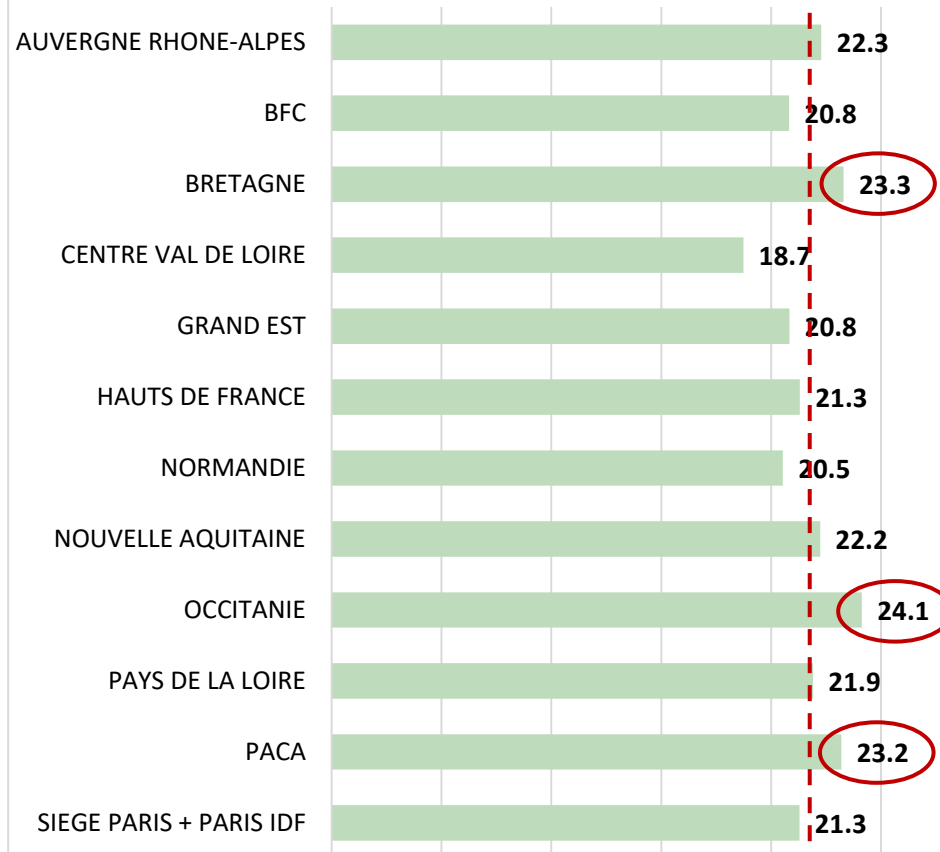
Age moyen de l'effectif CDI inscrit au 31.12.2022



Sources : Extractions spécifiques du fichier du personnel de FRTV

France 3 Réseau : 50.2 ans

Ancienneté moyenne de l'effectif CDI inscrit au 31.12.2022



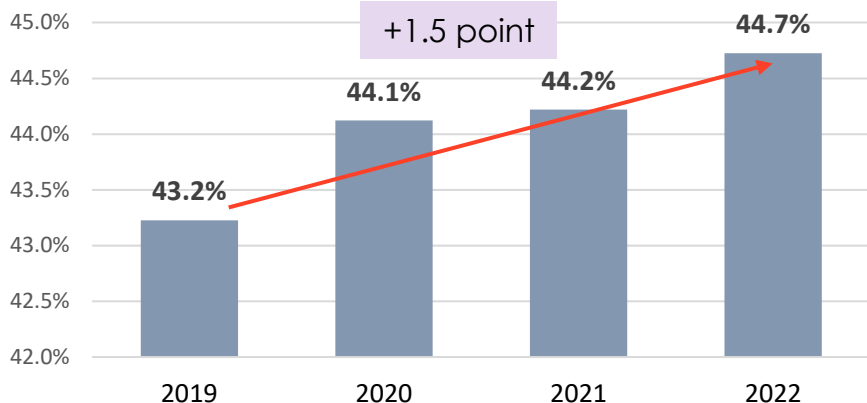
Sources : Extractions spécifiques du fichier du personnel de FRTV

France 3 Réseau : 21.9 ans

Sous l'effet des nombreux départs en RCC de salariés masculins, le taux de féminisation progresse depuis 2019... mais reste encore loin de l'objectif fixé dans l'accord Égalité Professionnelle FH

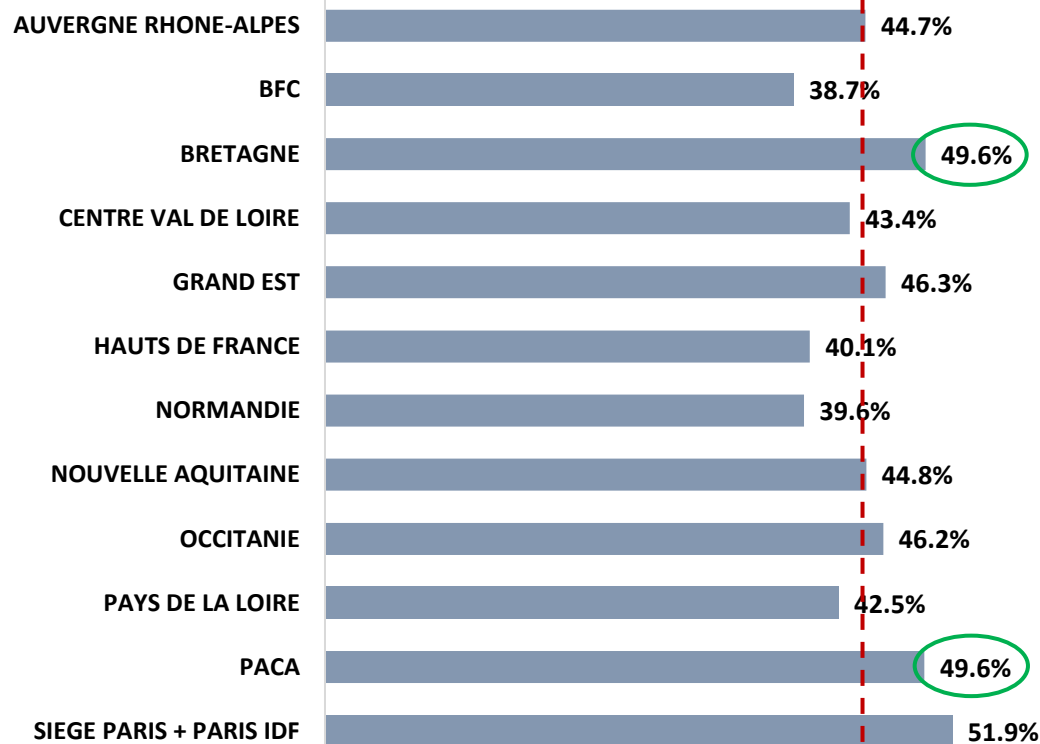
De fortes disparités perdurent entre Régions, PACA et Bretagne restant les plus féminisées

Evolution du taux de féminisation



Sources : Extractions spécifiques du fichier du personnel de FRTV

Taux de féminisation au 31.12.2022



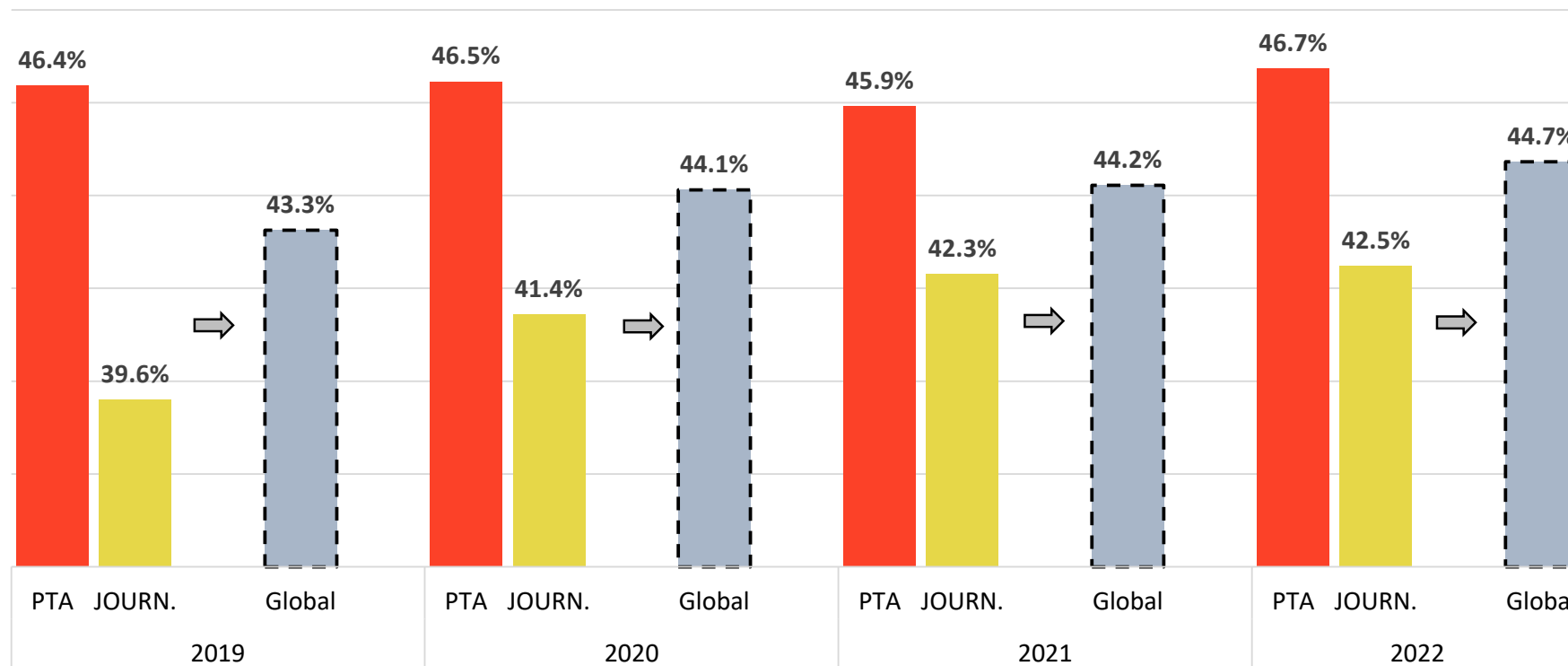
Sources : Extractions spécifiques du fichier du personnel de FRTV

France 3 Réseau : **44.7 %**

Alors que le nombre de femmes Journalistes progresse légèrement depuis 2019, les effectifs masculins reculent fortement ⇒ féminisation en "trompe-l'œil"

Pour rappel, l'accord Egalité Professionnelle FH table sur 47.7 % de femmes dans l'effectif PTA à fin 2023 et 44.1 % parmi les Journalistes

Evolution du taux de féminisation (au 31.12)

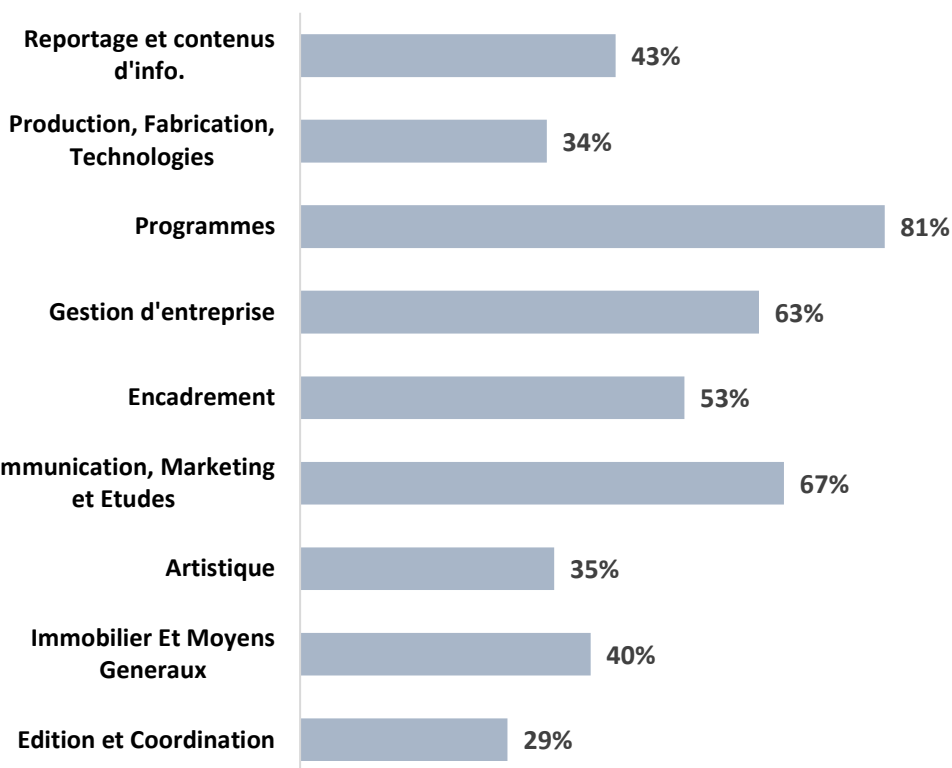


Sources : Bilans sociaux

Le Réseau France 3 reste marqué par une division genrée du travail, avec une sous-représentation des femmes en Production, Grands reporters ou JRI

Pour rappel, l'accord Égalité Professionnelle FH table sur 31 % de femmes au sein de la famille Production / Fabrication / Technologies à fin 2023 et 73.2 % dans la famille Gestion d'Entreprise

Taux de féminisation par fonction (au 31.12.2022)



Sources : Extractions spécifiques du fichier du personnel de FRTV

Taux de féminisation de l'effectif CDI inscrit par métier

31.12	2019	2022	Var.
GRAND REPORTEUR	36%	38%	+2.2 pts
CHEF MONTEUR	50%	48%	-1.9 pt
JOURNALISTE SPECIALISE	44%	46%	+2.2 pts
REDACTEUR EN CHEF ADJOINT	34%	39%	+4.7 pts
TECHNICIEN(NE) EXPLOIT. VIDEO AUDIOVISUELLE	13%	12%	-0.3 pt
JOURNALISTE REDACTEUR REPORTEUR	66%	61%	-5.7 pts
CHEF-OPERATEUR(TRICE) SON/MIXEUR (TVRADIO)	8%	9%	+1.0 pt
DOCUMENTALISTE	85%	85%	-0.3 pt
CHARGE(E) DE GESTION ADMINISTRATIVE	97%	96%	-1.4 pt
JOURNALISTE REPORTEUR D'IMAGES	31%	43%	+11.7 pts
SCRIPTTE	92%	91%	-1.3 pt
RESPONSABLE DE REGIE	11%	17%	+6.7 pts
REDACTEUR EN CHEF	31%	42%	+11.4 pts
CHEF - OPERATEUR(TRICE) DE PRISE DE VUE	11%	9%	-2.2 pt
Autres métiers	47%	46%	-0.4 pt
Total	43%	45%	+5.9 pts

Sources : Extractions spécifiques du fichier du personnel de FRTV

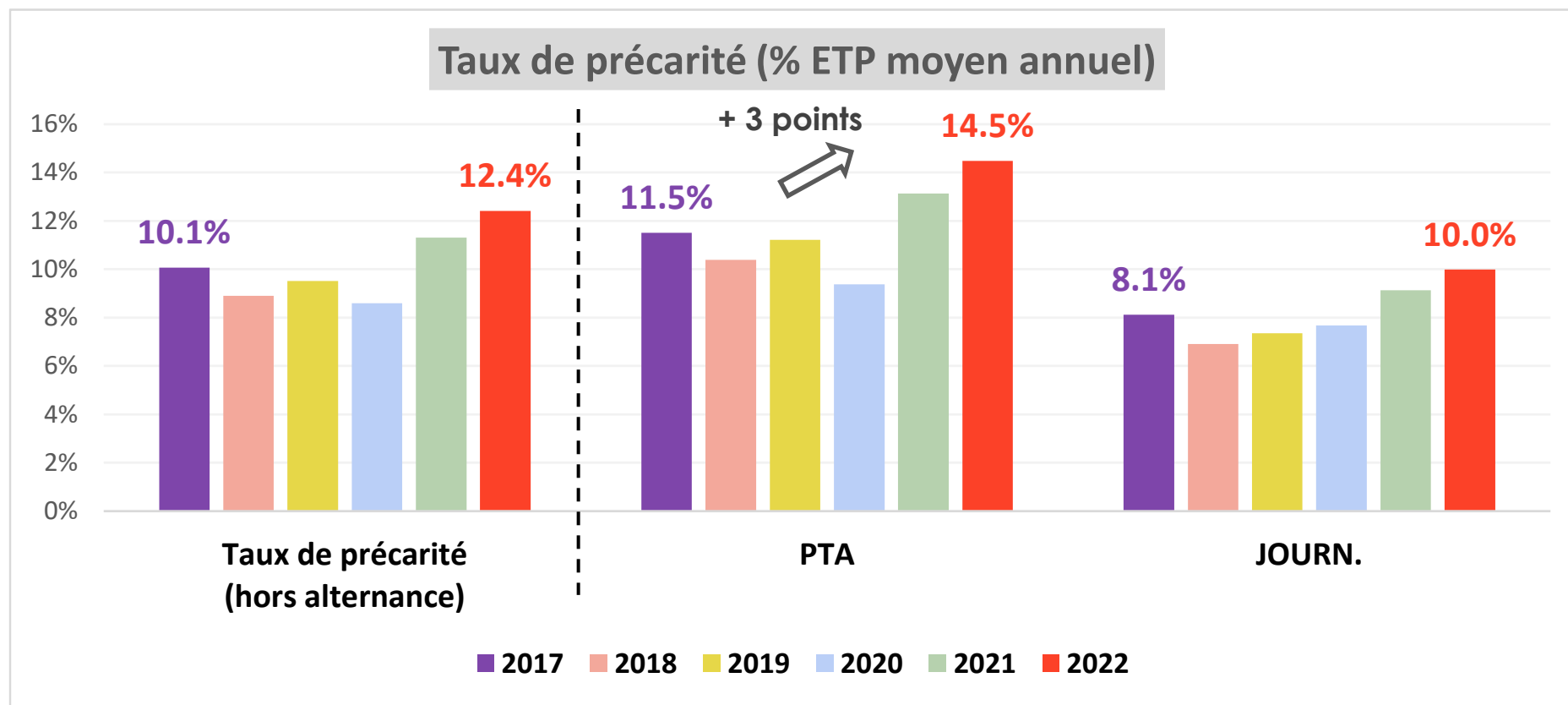
Note méthodologique : Les métiers sont ici présentés par ordre décroissant d'effectif inscrit au 31.12.2022

- Emploi précaire

Effectif Non Permanent

Parallèlement à la réduction des effectifs CDI, la précarisation de l'emploi s'accélère au sein du Réseau France 3 (hors Corse)...

La proportion de CDD se renforce en particulier parmi les PTA, ce qu'explique la direction de France 3 par des retards accumulés dans les recrutements du fait du déploiement des mesures de départs volontaires et de la période exceptionnelle due à la situation sanitaire



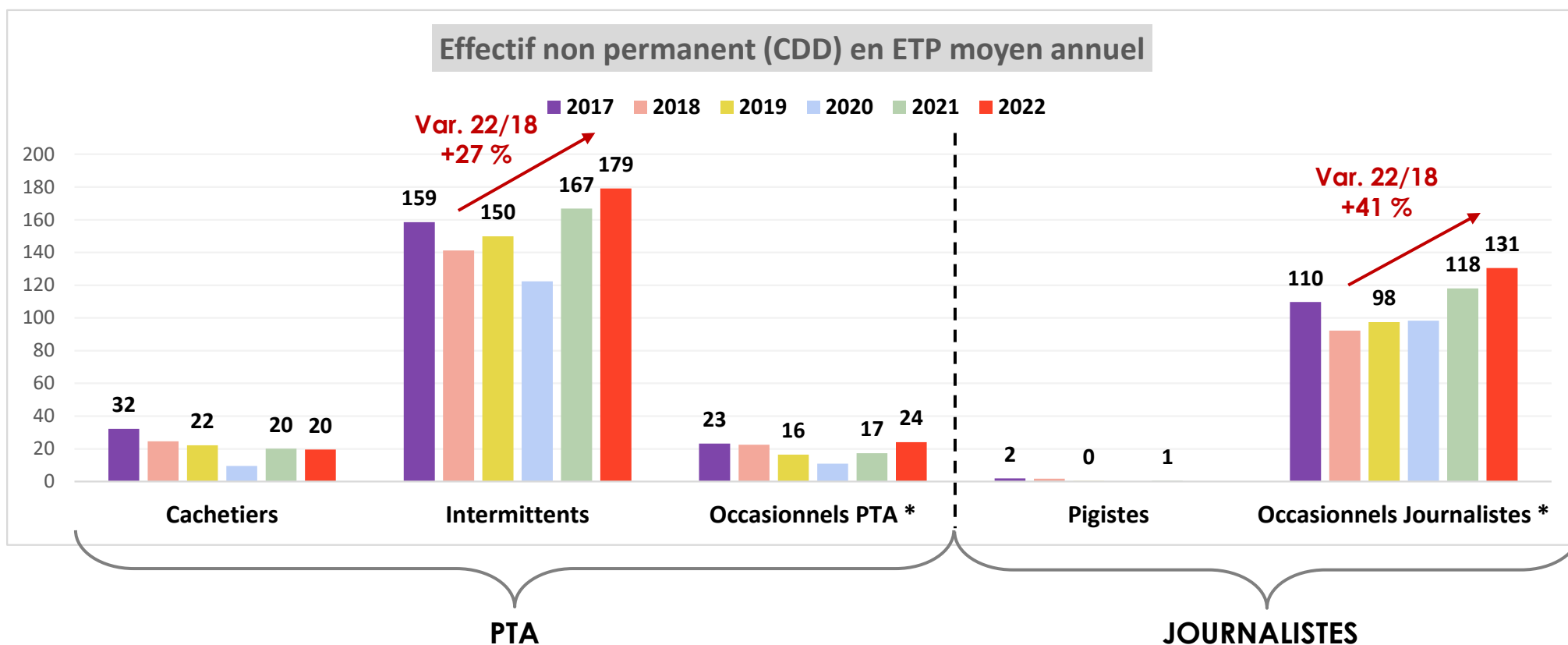
Calcul : Effectif CDD (hors alternants) exprimé en ETP moyen annuel / Effectif total (hors alternants) exprimé en ETP moyen annuel

Sources : Bilans sociaux

... en lien avec le recours croissant aux intermittents et aux journalistes occasionnels



Préconisations : Au vu du recours croissant aux contrats précaires, compléter le bilan social avec des représentations graphiques en %, afin de faciliter la lecture et préciser les motifs (disponibles par ailleurs via les informations trimestrielles "Situations de l'emploi")



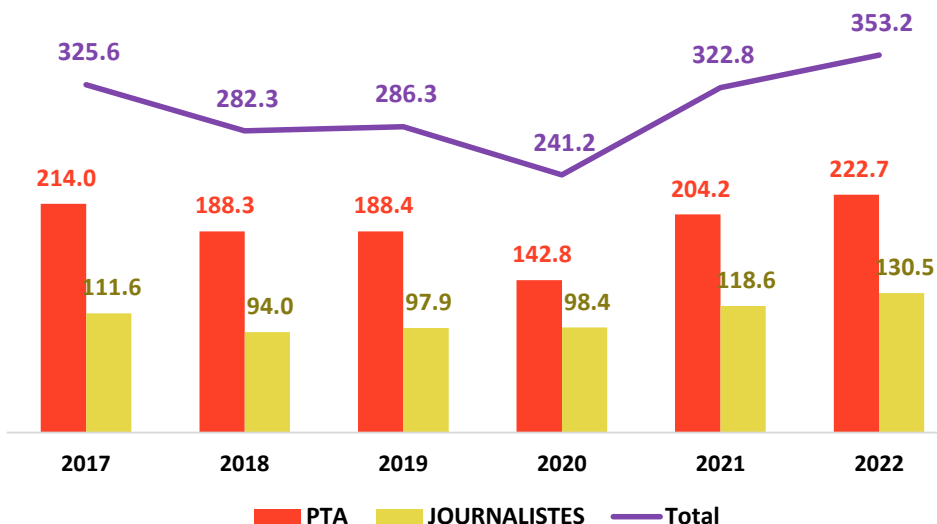
* Hors alternants

Sources : Bilans sociaux

Le recours aux CDD augmente à chaque trimestre et ne semble pas répondre à des besoins saisonniers ⇒ Un levier pour "pallier" les réductions d'effectifs CDI ? Un vivier de recrutements ? Un outil pour maîtriser / réduire les coûts ?

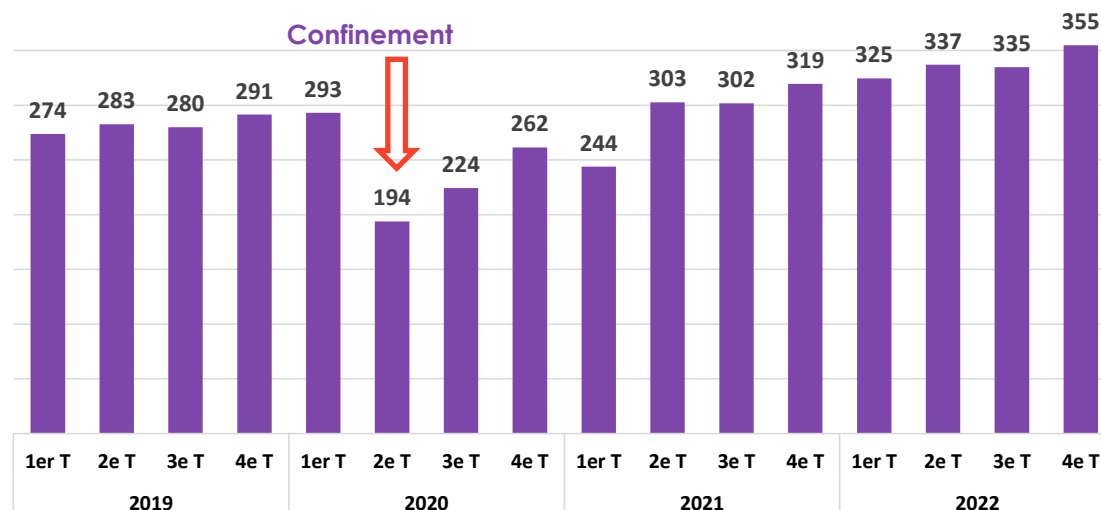
3E Préconisations : Investiguer cette problématique de précarisation de l'emploi : quelle est la durée des contrats ? Quel est le taux de rotation des CDD / CDDU ? Quelles perspectives de pérennisations en CDI ? Quel est le coût de ce recours aux CDD ? Quel taux de féminisation ?

Effectif non permanent (CDD) en ETP moyen annuel - PTA vs Journalistes



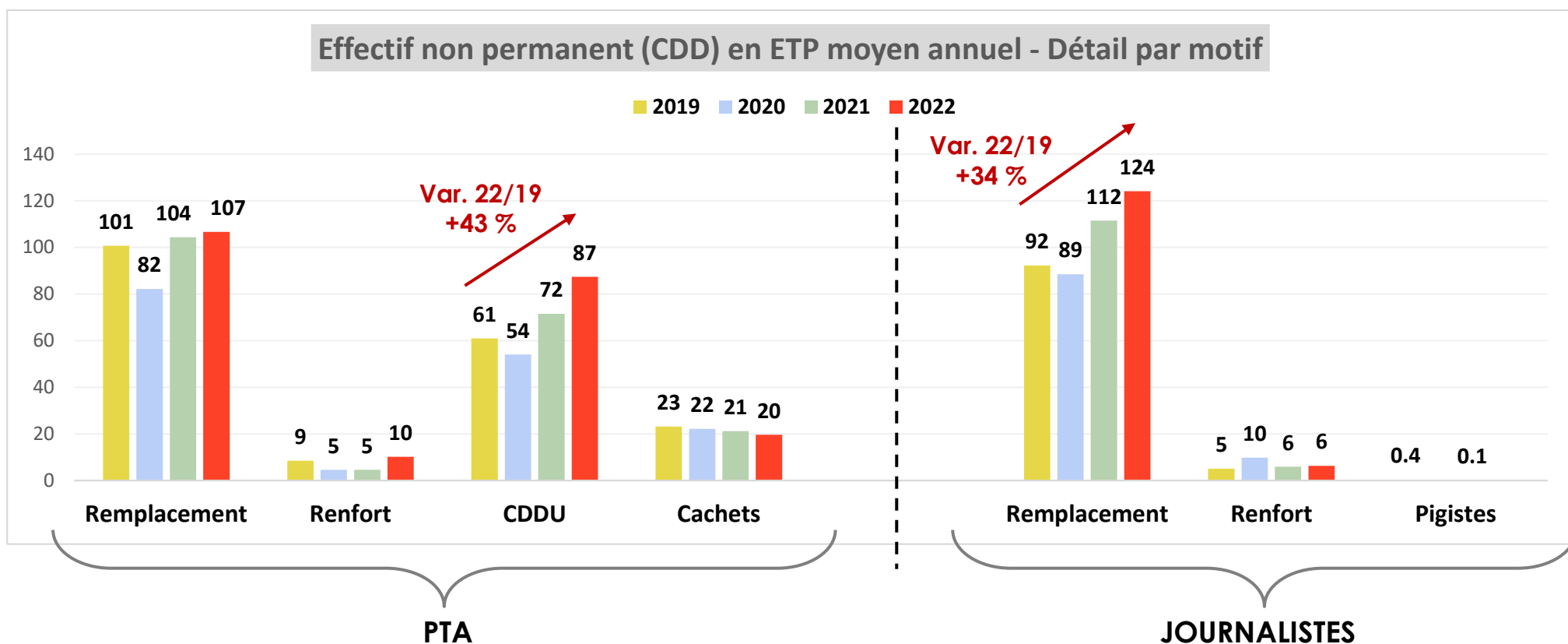
* Hors alternants

ETP non permanent (hors alternants) - Vision trimestrielle



Note méthodologique : Les données trimestrielles présentent certaines incohérences d'une année à l'autre (en particulier au cours des 3 premiers trimestres de l'année 2020, et le premier semestre 2021).

Une forte hausse des CDDU qui interroge, tout comme celle des CDD liés au remplacement de journalistes



* Hors alternants

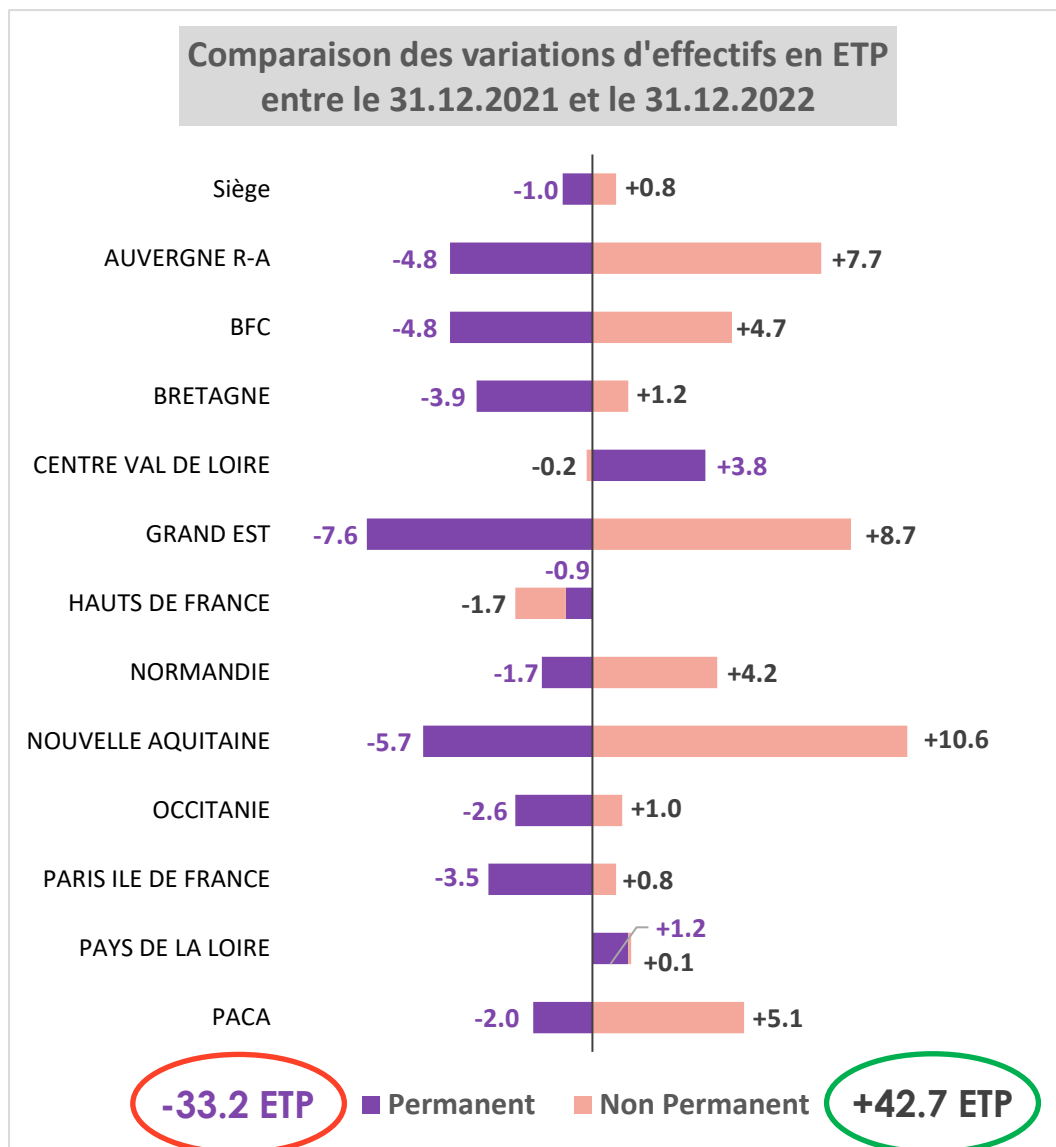
En ETP, l'effectif non permanent représente en moyenne 14 % de l'effectif total en 2022... et jusqu'à 18 % en région PACA

Une précarisation croissante de l'effectif (en ETP) s'observe en particulier en AURA, BFC et en PACA

Poids de l'effectif non permanent (en % de l'ETP moyen) par Direction					
au 31.12	2019	2020	2021	2022	Var.
Siège	6%	1%	0%	5%	+4.7 pts
AUVERGNE RHONE-ALPES	9%	9%	11%	14%	+2.2 pts
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	9%	10%	13%	15%	+2.1 pts
BRETAGNE	12%	12%	14%	15%	+1.0 pt
CENTRE VAL DE LOIRE	16%	13%	16%	16%	-0.7 pt
GRAND EST	8%	8%	10%	12%	+2.2 pts
HAUTS DE FRANCE	14%	15%	16%	15%	-0.5 pt
NORMANDIE	10%	10%	12%	14%	+1.8 pt
NOUVELLE AQUITAINE	9%	9%	11%	13%	+2.3 pts
OCCITANIE	12%	10%	12%	13%	+0.4 pt
PARIS ILE DE FRANCE	10%	7%	7%	8%	+1.0 pt
PAYS DE LA LOIRE	13%	12%	13%	13%	-0.1 pt
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	14%	15%	16%	18%	+1.8 pt
TOTAL RESEAU (hors Corse)	11%	10%	12%	14%	+1.4 pt

Sources : Situations de l'emploi - Réseau France 3

Face au repli quasi-généralisé des effectifs CDI, les effectifs non permanents s'inscrivent en hausse, en particulier en Nouvelle-Aquitaine



En lien avec l'absentéisme Maladie, le recours aux CDDU est non seulement élevé, mais surtout croissant en Pays de la Loire, en Bretagne et en Nouvelle-Aquitaine

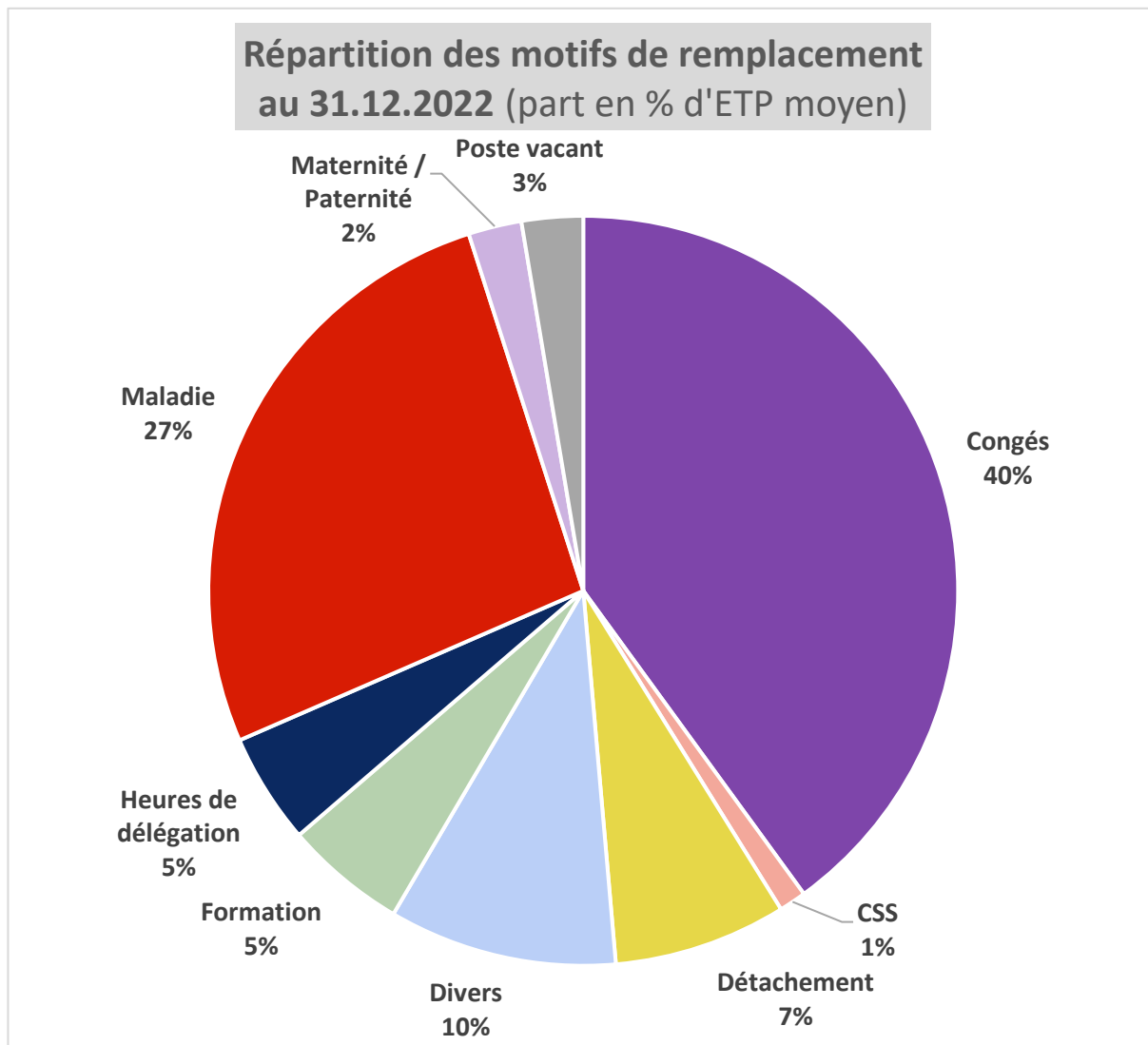
En Normandie et en Occitanie, 70 % des effectifs non permanents opèrent au motif de remplacement

Effectif non permanent en ETP moyen

au 31.12	Poids du motif Remplacement				Poids du motif CDDU			
	2019	2021	2022	Var.	2019	2021	2022	Var.
Siège					6%	0%	0%	+0.0 pt
AUVERGNE RHONE-ALPES	67%	62%	58%	-3.8 pts	21%	23%	23%	+0.1 pt
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	41%	51%	45%	-5.8 pts	28%	22%	29%	+7.2 pts
BRETAGNE	57%	58%	58%	-0.4 pt	13%	21%	23%	+2.0 pts
CENTRE VAL DE LOIRE	57%	66%	60%	-5.8 pts	19%	20%	23%	+2.9 pts
GRAND EST	55%	60%	54%	-6.1 pts	14%	10%	12%	+1.9 pt
HAUTS DE FRANCE	60%	58%	57%	-0.6 pt	25%	32%	29%	-3.4 pt
NORMANDIE	66%	68%	69%	+1.2 pt	19%	15%	15%	+0.6 pt
NOUVELLE AQUITAINE	56%	60%	59%	-0.8 pt	15%	18%	23%	+4.4 pt
OCCITANIE	75%	75%	70%	-5.8 pts	7%	9%	13%	+3.9 pts
PARIS ILE DE FRANCE	40%	43%	48%	+4.7 pts	30%	0%	0%	+0.0 pt
PAYS DE LA LOIRE	57%	52%	54%	+1.5 pt	21%	22%	28%	+6.0 pt
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	60%	56%	55%	-1.7 pt	23%	31%	31%	+0.3 pt
TOTAL RESEAU (hors Corse)	59%	60%	58%	-2.7 pts	19%	20%	22%	+1.8 pt

Sources : Situations de l'emploi - Réseau France 3

Le principal motif de recours aux CDD reste le remplacement de salariés pendant leurs congés, suivi par les absences Maladie / Accidents



Divers : recouvre notamment les motifs "remplacements de salariés temporairement à temps partiel", "remplacements de personnels absents de poste temporairement", remplacements de Congés pour événements familiaux

Maladie : remplacement des personnes absentes pour maladie ou par accident du travail et de trajet

CSS : congés sans solde

Poste vacant : en attente de comblement

Sources : Situations de l'emploi - Réseau France 3

- Emploi précaire

Travailleurs extérieurs

- Les indicateurs 1.2 du Bilan social sont alimentés par les chargés d'études

Le recours aux travailleurs extérieurs augmente en nombre de salariés, mais la durée moyenne des prestations se réduit ⇒ Signe d'une pression croissante sur les prestataires, avec une plus forte rotation de services ?

3E Préconisations : Affiner ces données sommaires par des informations détaillées concernant la politique budgétaire liée au recours aux travailleurs extérieurs (euros, nombre de contrats cumulés au cours de l'année, nombre de contrats "successifs" par salarié, etc.). Vigiler quant aux conditions de travail de ces travailleurs. Éclairer les élus quant au contenu des autres prestations

Travailleurs extérieurs - Salariés appartenant à une entreprise extérieure

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Nombre de salariés	450	442	275	262	390	420	7.7%	30
Gardiennage	140	171	98	85	142	168	18.3%	26
Nettoyage	93	108	59	74	144	137	-4.9%	-7
Informatique	0	0	0	0	0	1	nc	1
Autres	217	164	118	103	104	114	9.6%	10
Cumul d'heures	312 444	291 299	208 642	167 147	258 723	174 858	-32.4%	-83 865
Gardiennage	206 125	206 995	153 439	104 357	181 443	132 076	-27.2%	-49 367
Nettoyage	58 687	51 966	34 267	43 591	52 595	36 471	-30.7%	-16 124
Informatique	0	0	0	0	0	0	nc	0
Autres	47 632	32 338	20 936	19 199	24 685	6 311	-74.4%	-18 374

Sources : Bilans sociaux

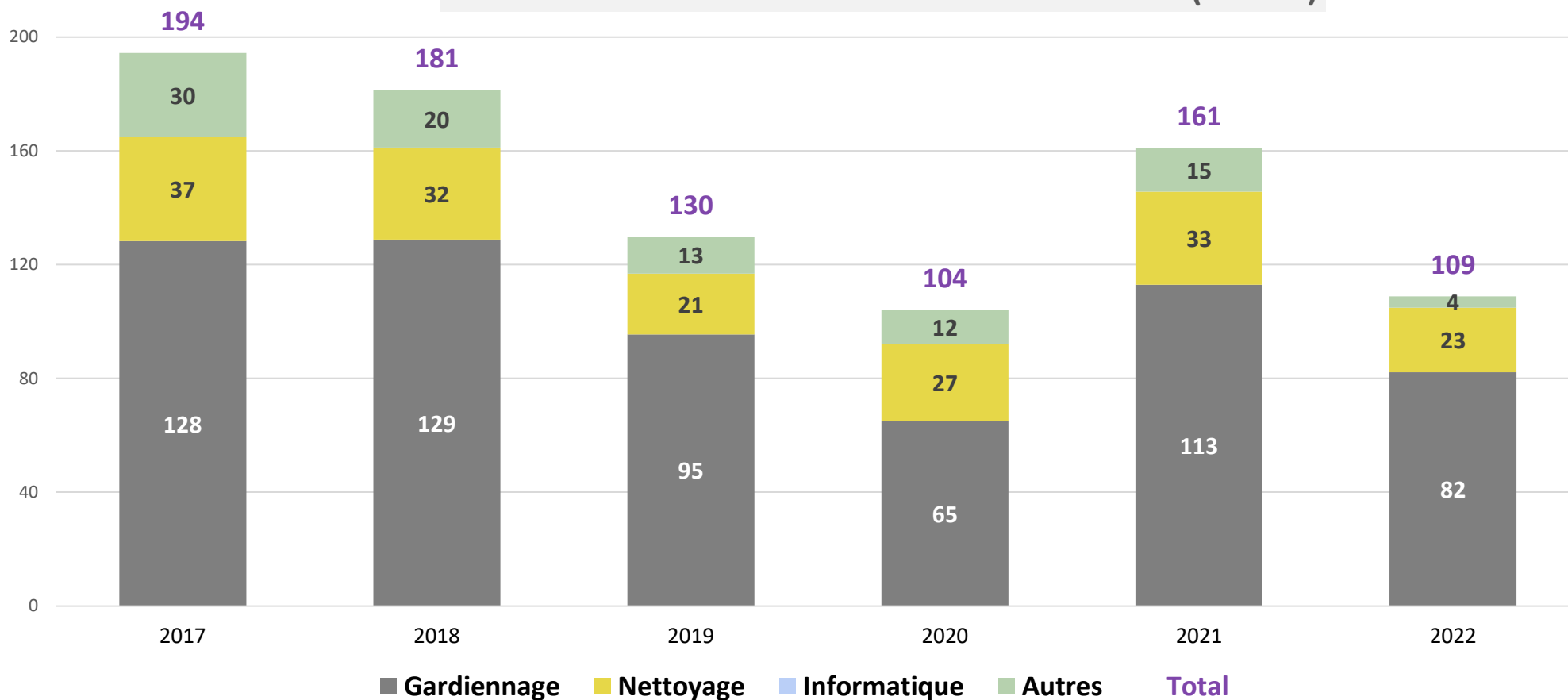
Travailleurs extérieurs - Salariés appartenant à une entreprise extérieure

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Durée moyenne (h / salarié)	694	659	759	638	663	416	-37.2%	-247
Gardiennage	1 472	1 210	1 566	1 228	1 278	786	-38.5%	-492
Nettoyage	631	481	581	589	365	266	-27.1%	-99
Informatique						0	nc	0
Autres	220	197	177	186	237	55	-76.7%	-182

Sources : Bilans sociaux
Groupe3E.fr

In fine, le recours aux travailleurs extérieurs représente en moyenne 109 ETP en 2022, soit 4.4 % de l'effectif CDI inscrit

Evolution du recours aux travailleurs extérieurs (en ETP)



* ETP sur la base de 1 607 heures

Sources : Bilans sociaux

● Analyse de l'absentéisme

Examen des données issues du Bilan social
Analyse de la méthodologie
Approfondissement et recommandations

● Analyse de l'absentéisme

Méthode d'élaboration des données et Examen des données issues du Bilan social



Méthode d'élaboration des données

- Les indicateurs liés à l'absentéisme sont recensés dans le **chapitre Emploi du Bilan social [1.8]**.
- Ils regroupent les absences Maladie, les accidents de travail (AT) et de trajet (ATJ), les maladies pro., les congés maternité / adoption / paternité, les congés autorisés, et les autres causes (c.-à-d. les absences non rémunérées autres que les suspensions de contrat de longue durée + 6 mois, jours de grève).
- Le périmètre concerne **uniquement l'effectif permanent CDI**.

Bilan social Réseau France 3			
CHAPITRE	Rubrique	Indicateur	Commentaires & Recommandations éventuelles
EMPLOI	Absentéisme	1.8.1 Nombre de journées d'absence	Exprimé en jours calendaires Effectif CDI uniquement concerné Regroupe les absences Maladie, AT / AJ, maladies pro., congés maternité / paternité, congés autorisés, autres causes Décliné par grande famille ; par classification
		1.8.1 bis Nombre de journées d'absence / nombre de journées théoriques travaillées	Correspond au calcul d'un taux d'absence théorique : ratio entre un volume de jours calendaires et un volume de jours moyens travaillés → Sur-estimation du taux d'absentéisme global
		1.8.2 Nombre de journées d'absence pour maladie	Distinction Maladie / Longue Maladie → Préciser dans un lexique la différence entre les 2 notions
		1.8.3 Répartition de la maladie selon la durée d'absence (+2 000 salariés)	Déclinaison par durée : 1 à 7 jours ; 8 à 14 jours ; 15 à 21 jours ; 22 à 30 jours ; 31 à 90 jours ; 91 jours et + → Préciser qu'il s'agit d'un nombre de salariés concernés
		1.8.4 Nombre de journées d'absence pour accident du travail et de trajet ou maladie professionnelle	→ Distinguer AT, ATJ et MP
		1.8.5 Nombre de journées d'absence pour maternité 1.8.5 bis Nombre de journées d'absence pour paternité 1.8.6 Nombre de journées d'absence pour congés autorisés (hors RTT et congés annuels)	Maternité et adoption (hors allaitement)
		1.8.6 Nombre de journées d'absence pour d'autres causes	Absences non rémunérées autres que les suspensions de contrat de longue durée (+ 6 mois), jours de grève

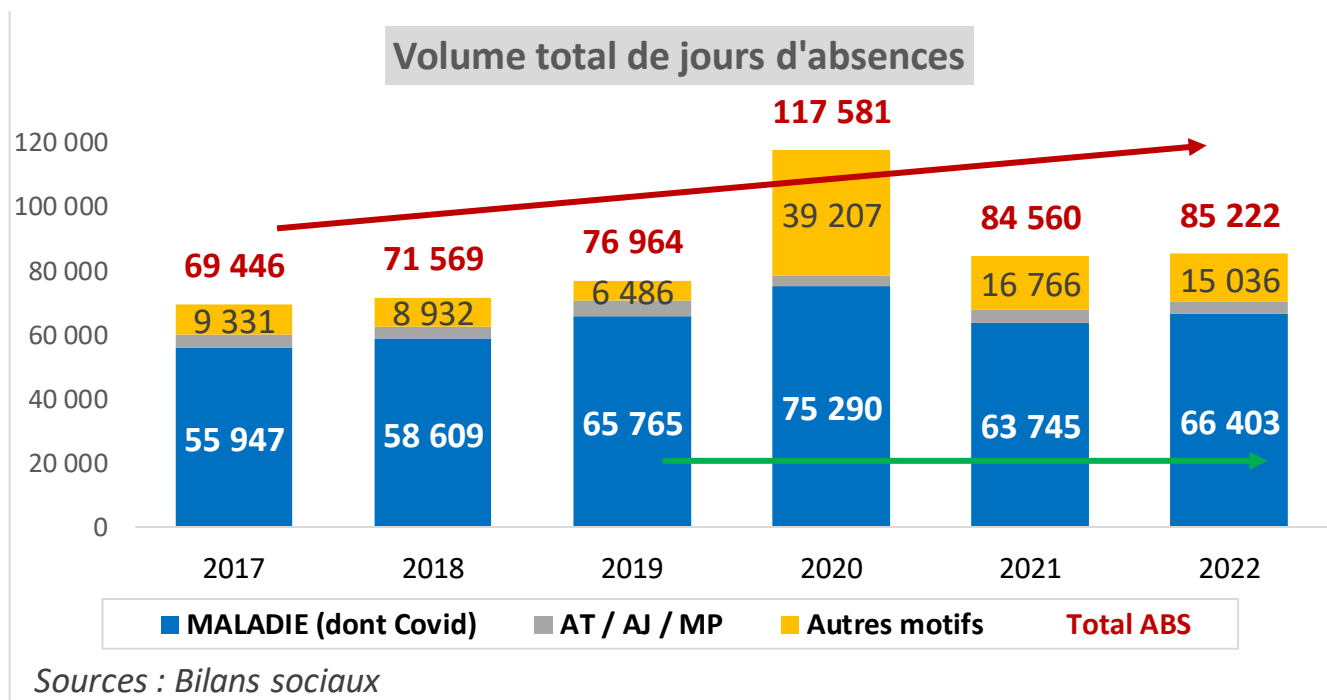


Méthode d'élaboration des données

- Les données d'absentéisme présentées dans le BS proviennent du **Pilotage social, qui extrait des statistiques à partir de requêtes Business Object (BO) et qui s'appuie sur les outils de GTA** (Gestion des Temps et des activités) **et les services de Paie**.
- L'indicateur 181 bis repose sur une formule de calcul propre à France 3 (et à France TV). Il s'agit du **calcul d'un taux d'absence théorique (tous motifs confondus** : maladie, accidents de travail – AT, accidents de trajet – AJ, maladies professionnelles, congés maternité / paternité, congés autorisés, autres causes liées à des absences non rémunérées et à des jours de grève).
- En calculant ce taux sur la base d'un nombre de jours calendaires, et non sur un volume de jours d'absences liées à des jours travaillés, **la direction reconnaît la sur-estimation du taux d'absentéisme, tel que présenté dans le BS**. Sans compter que le dénominateur correspond à un nombre moyen de jours théoriques travaillés (203 jours) multiplié par l'effectif. Selon la direction, ce biais dans la méthode de calcul remonte à 2010, au moment de la fusion des chaînes.
- Récemment, **la direction a été accompagnée par Ayming** (ex-Alma Consulting Group) afin de redéfinir une méthode de calcul, jugée "plus fiable" et avoir un étalonnage par rapport aux statistiques sectorielles dont dispose Ayming.
- Le suivi de l'absentéisme de façon plus fine est ainsi proposé dans les **rapports mensuels par région et antenne**. Y sont compilés les jours d'absence pour motif maladie, affection de longue durée et invalidité, accident de travail et de trajet et maladie professionnelle. La formule de calcul du taux d'absentéisme mensuel équivaut au nombre de jours d'absence/ effectif présent * (365/12). **Le dénominateur de jours théoriques tend ici à réduire le taux affiché**.

Le Bilan social recense au total plus de 85 000 jours d'absences en 2022, dont trois quarts relèvent du motif Maladie (dont Covid)

Rapportée à l'effectif CDI mensuel moyen, la durée moyenne d'absence a augmenté de 10 jours sur la période pour se fixer à 34 jours par salarié en 2022 (dont ~27 jours d'absences maladie)



- 2020 constitue clairement une année atypique, avec non seulement un important volume d'absences Maladie, mais également un volume élevé de congés autorisés (absences liées au Covid-19 dont les congés enfants malades et autres absences exceptionnelles).

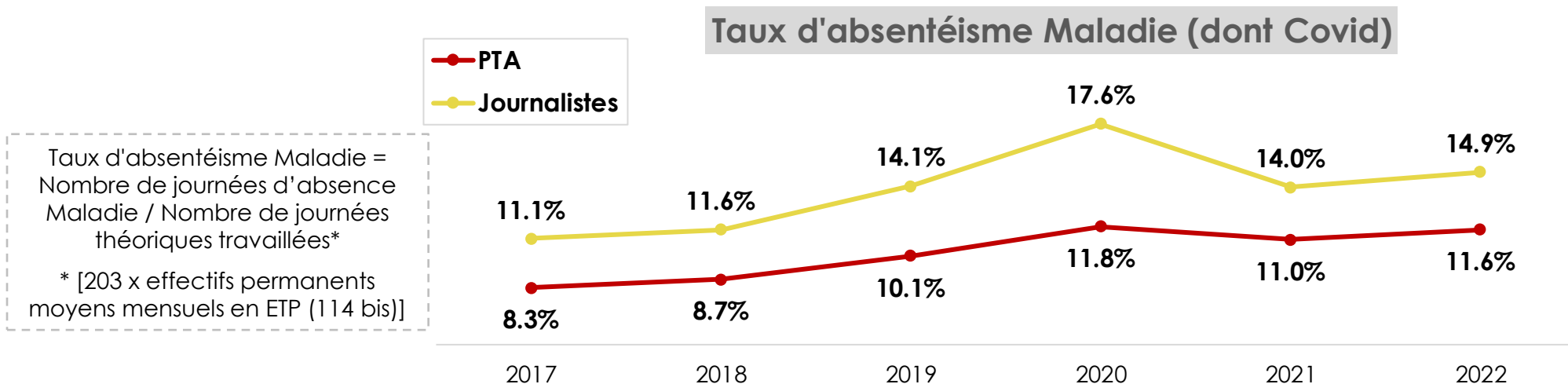
3E **Préconisations :** Ces données d'absentéisme sous-estiment d'emblée la réalité des équipes sur le terrain et les enjeux organisationnels, puisque les CDD ne sont pas pris en compte. Or le recours croissant aux CDD suppose de préciser également le volume de journées d'absences (Maladie, Accidents, MP) cumulées par l'effectif non permanent.

Le taux d'absentéisme Maladie, déjà élevé en 2017, est au plus haut en 2022 (hors 2020, année atypique), dépassant largement le taux observé à FTV (12 %)

En 2022, les absences pour maladie représentent, à elles seules, en moyenne ~15 % des journées de travail des Journalistes (contre 12 % pour les PTA)

Taux d'absentéisme Maladie (dont Covid)							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var. 22/21
Ouvriers-Employés	0.0%	8.8%	39.7%	1.0%	1.1%	8.2%	+7.1 pts
Maitrises	11.2%	11.7%	14.9%	18.7%	17.2%	18.3%	+1.1 pt
Cadres	8.3%	8.6%	8.9%	10.6%	10.1%	10.7%	+0.6 pt
Cadres supérieurs	2.5%	4.4%	7.1%	4.7%	4.4%	5.5%	+1.0 pt
Hors Grille	0.0%	0.0%	69.2%	901.5%	30.5%	1.0%	-29.4 pts
Sous-total PTA	8.3%	8.7%	10.1%	11.8%	11.0%	11.6%	+0.6 pt
Reportage et contenus d'information	11.8%	12.3%	14.1%	18.7%	14.5%	15.9%	+1.4 pt
Edition et coordination	8.9%	4.6%	8.4%	17.4%	20.6%	11.9%	-8.7 pts
Encadrement	7.5%	9.3%	14.8%	12.3%	10.6%	9.6%	-1.0 pt
Sous-total Journalistes	11.1%	11.6%	14.1%	17.6%	14.0%	14.9%	+0.9 pt
Total	9.5%	10.0%	11.9%	14.5%	12.4%	13.1%	+0.7 pt

Calculs 3E Consultants d'après Sources : Bilans sociaux



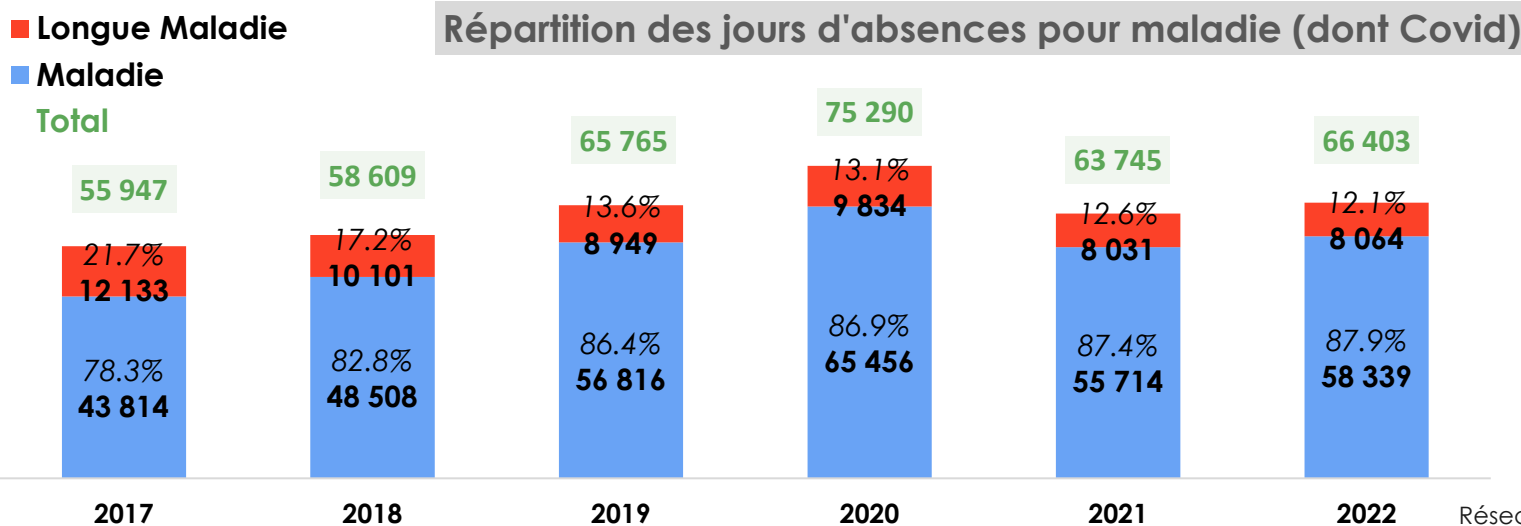
En dépit d'une baisse continue des effectifs, l'absentéisme pour maladie s'est fortement accru sur longue période (+18.7 % au global vs 2017)

L'inflation des jours d'absences touche davantage les Journalistes (+25.2 % vs 2017), et plus particulièrement la fonction "Reportage et contenus d'information" (+27.3 %)

Absentéisme pour maladie (dont Covid)

Nb jours	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var. 22/21	Diff. 22/21
Ouvriers-Employés	0	97	395	10	10	50	x 5.0	40
Maitrises	6 922	7 149	8 408	9 949	8 643	8 919	3.2%	276
Cadres	19 923	20 198	19 608	21 479	20 182	20 658	2.4%	476
Cadres supérieurs	757	1 384	1 716	1 089	994	1 260	26.8%	266
Hors Grille	0	0	365	366	359	20	-94.4%	-339
Sous-total PTA	27 602	28 828	30 492	32 893	30 188	30 907	2.4%	719
Reportage et contenus d'information	24 691	25 560	28 916	36 770	28 718	31 437	9.5%	2 719
Edition et coordination	601	292	419	835	850	525	-38.2%	-325
Encadrement	3 053	3 929	5 938	4 792	3 989	3 534	-11.4%	-455
Sous-total Journalistes	28 345	29 781	35 273	42 397	33 557	35 496	5.8%	1 939
Total	55 947	58 609	65 765	75 290	63 745	66 403	4.2%	2 658

Sources : Bilans sociaux



A contrario, le volume de jours d'absences pour accidents ou maladies professionnelles a eu tendance à diminuer depuis le pic atteint en 2019

Comme nous le détaillerons dans un chapitre dédié à l'accidentologie, la gravité des accidents de travail et de trajet (AT/AJ) tend à augmenter

Absentéisme pour accident de travail et de trajet ou maladie professionnelle

Nb jours	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var. 22/21	Diff. 22/21
Ouvriers-Employés	0	27	1	34	0	0	nc	0
Maîtrises	354	411	380	133	93	666	x 7.2	573
Cadres	830	784	767	1 306	875	638	-27.1%	-237
Cadres supérieurs	5	9	200	111	99	0	-100.0%	-99
Hors Grille	0	67	0	0	0	0	nc	0
Sous-total PTA	1 189	1 298	1 348	1 584	1 067	1 304	22.2%	237
Reportage et contenus d'information	2 973	2 730	2 913	1 207	2 538	1 995	-21.4%	-543
Edition et coordination	0	0	258	98	319	288	-9.7%	-31
Encadrement	6	0	194	195	125	196	56.8%	71
Sous-total Journalistes	2 979	2 730	3 365	1 500	2 982	2 479	-16.9%	-503
Total	4 168	4 028	4 713	3 084	4 049	3 783	-6.6%	-266

Sources : Bilans sociaux

- Notons que l'indicateur 3.1.2 du Bilan social retrace le nombre de journées d'absence suite à un accident de travail. En miroir, il est donc possible de recalculer le nombre de journées d'absence suite à un accident de trajet ou de maladie professionnelle.

3E Préconisations : Distinguer les journées d'absences pour maladies professionnelles des absences liées à des accidents (travail ou trajet)

Le taux d'absentéisme Maladie, déjà élevé en 2017, est au plus haut en 2022 (hors 2020, année atypique), dépassant largement le taux observé à FTV (12 %)

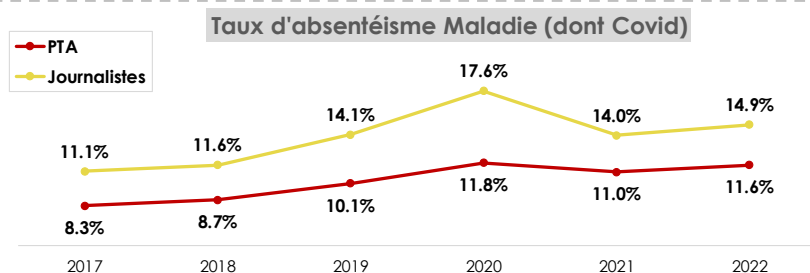
En 2022, les absences pour maladie représentent, à elles seules, en moyenne ~15 % des journées de travail des Journalistes (contre 12 % pour les PTA)

Taux d'absentéisme Maladie (dont Covid)							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var. 22/21
Ouvriers-Employés	0.0%	8.8%	39.7%	1.0%	1.1%	8.2%	+7.1 pts
Maitrises	11.2%	11.7%	14.9%	18.7%	17.2%	18.3%	+1.1 pt
Cadres	8.3%	8.6%	8.9%	10.6%	10.1%	10.7%	+0.6 pt
Cadres supérieurs	2.5%	4.4%	7.1%	4.7%	4.4%	5.5%	+1.0 pt
Hors Grille	0.0%	0.0%	69.2%	901.5%	30.5%	1.0%	-29.4 pts
Sous-total PTA	8.3%	8.7%	10.1%	11.8%	11.0%	11.6%	+0.6 pt
Reportage et contenus d'information	11.8%	12.3%	14.1%	18.7%	14.5%	15.9%	+1.4 pt
Edition et coordination	8.9%	4.6%	8.4%	17.4%	20.6%	11.9%	-8.7 pts
Encadrement	7.5%	9.3%	14.8%	12.3%	10.6%	9.6%	-1.0 pt
Sous-total Journalistes	11.1%	11.6%	14.1%	17.6%	14.0%	14.9%	+0.9 pt
Total	9.5%	10.0%	11.9%	14.5%	12.4%	13.1%	+0.7 pt

Calculs 3E Consultants d'après Sources : Bilans sociaux

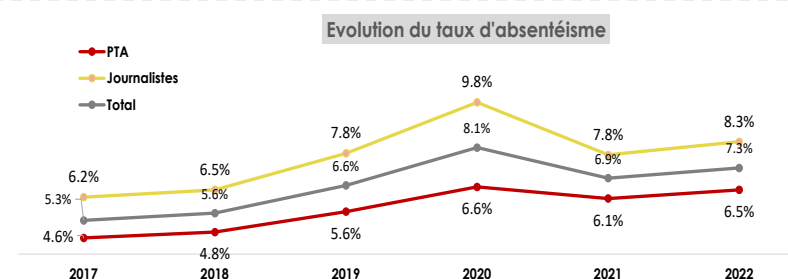
Taux d'absentéisme Maladie = Nombre de journées d'absence Maladie calendaire / **Nombre de journées théoriques travaillées***

* [203 x effectifs permanents moyens mensuels en ETP (114 bis)]



Taux d'absentéisme Maladie = Nombre de journées d'absence Maladie calendaire / **Nombre de journées annuelles**

* [365 x effectifs permanents moyens mensuels en ETP (114 bis)]



Taux moyen d'absentéisme Maladie en France : 5.9% en 2022
(source : Baromètre Ayming-AG2R La Mondiale)

- Analyse de l'absentéisme

Analyse par famille professionnelle

Préambule méthodologique

- Ce chapitre se concentre sur les indicateurs d'absentéisme Maladie, **en neutralisant d'une part, les absences Covid** (maladie, cas contact, gardes d'enfants...), et d'autre part les absences pour Longues Maladies. **Ici les statistiques concernent donc a priori des maladies « habituelles ».**
- Cela étant, il est probable que les mesures et réflexes sanitaires hérités de la période post-confinement contribuent à réduire la propagation de certaines maladies épidémiques (grippe, virus...), tandis que l'essor du télétravail (avec des frontières plus floues entre sphère privée et pro., horaires décalés, isolement...) et le contexte sociétal anxiogène peuvent alimenter des situations de burn-out, de RPS, voire de maladies pro. **Les évolutions sont donc à prendre avec précaution**, sans omettre les situations individuelles, mais également les mesures et actions de prévention mises en œuvre localement.
- L'analyse détaillée de l'absentéisme Maladie par fonction repose sur le **retraitement et la fiabilisation des données transmises par la direction de France Télévisions au périmètre de France 3 hors Corse**. Ont été distingués les arrêts initiaux des arrêts prolongés, de sorte à reconstituer un nombre d'arrêts par salarié et un nombre de salariés absents cohérents (matricules et identifiants anonymisés).
- Le taux d'absentéisme Maladie se calcule en rapportant le volume de jours d'absence pour maladie hors Covid et hors longue maladie au nombre de jours théoriques travaillés dans l'année (203 jours comme stipulé dans le Bilan social) multiplié par l'effectif CDI inscrit au 31.12 (photographie de l'effectif en fin d'année), à défaut de pouvoir disposer d'un effectif mensuel moyen.

Les extractions spécifiques fournies par FTV confirment la hausse globale du taux d'absentéisme entre 2019 et 2022 et permettent de le qualifier plus précisément...

Note méthodologique : Le retraitement des extractions transmises par la direction de France TV a permis d'isoler les absences générées par les salariés en CDI inscrits au 31.12 dans les fichiers du personnel du réseau France 3 (hors Corse). Ces données présentent donc un léger écart par rapport aux données mentionnées dans le Bilan social, dans la mesure où une partie des absences émanent de salariés ayant quitté le périmètre au 31.12.

Nombre de jours d'absence des salariés inscrits en CDI au 31.12 par motif

Nb Jours	2019	2020	2021	2022	Var. 22/21	Diff. 22/21
Maladie (hors Covid)	53 607	53 263	51 599	46 436	-10.0%	-5 163
Covid		10 311	2 652	8 018	x 3.0	5 366
Longue maladie	8 337	8 524	7 848	7 436	-5.2%	-412
Total maladie	61 944	72 098	62 099	61 890	-0.3%	-209
Accidents de travail	3 377	2 038	2 246	2 631	17.1%	385
Accidents de trajet	750	767	1 102	742	-32.7%	-360
Total Accidents	4 127	2 805	3 348	3 373	0.7%	25
Maladie professionnelle	705	281	566	357	-36.9%	-209
Total	66 776	75 184	66 013	65 620	-0.6%	-393
Total Bilan Social	70 478	78 374	67 794	70 186	-0.4%	-292
Ecart extraction 31.12 vs Bilan Social	-3 702	-3 190	-1 781	-4 566		
% de représentativité	94.7%	95.9%	97.4%	93.5%		

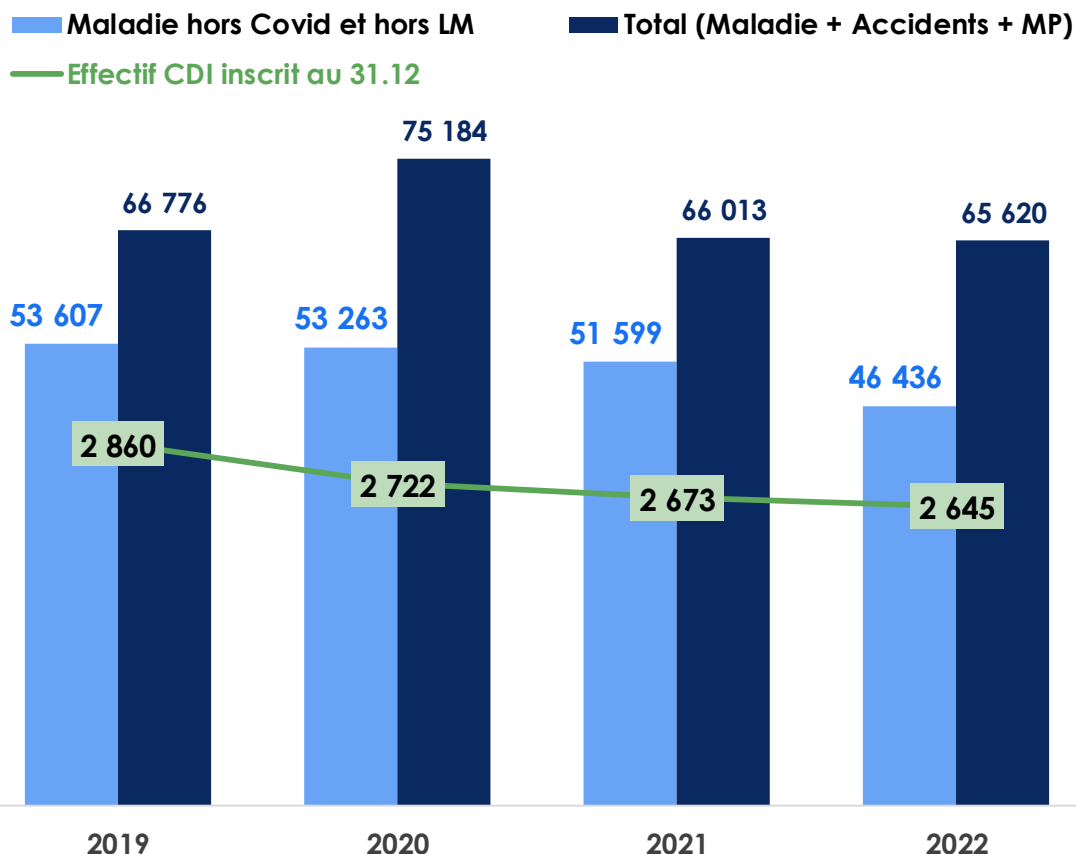
Source : Extraction absentéisme France TV - Périmètre Réseau France 3 (hors Corse)

... notamment en neutralisant les absences Covid, comptabilisées dans les absences Maladie, et en excluant les Longues Maladies

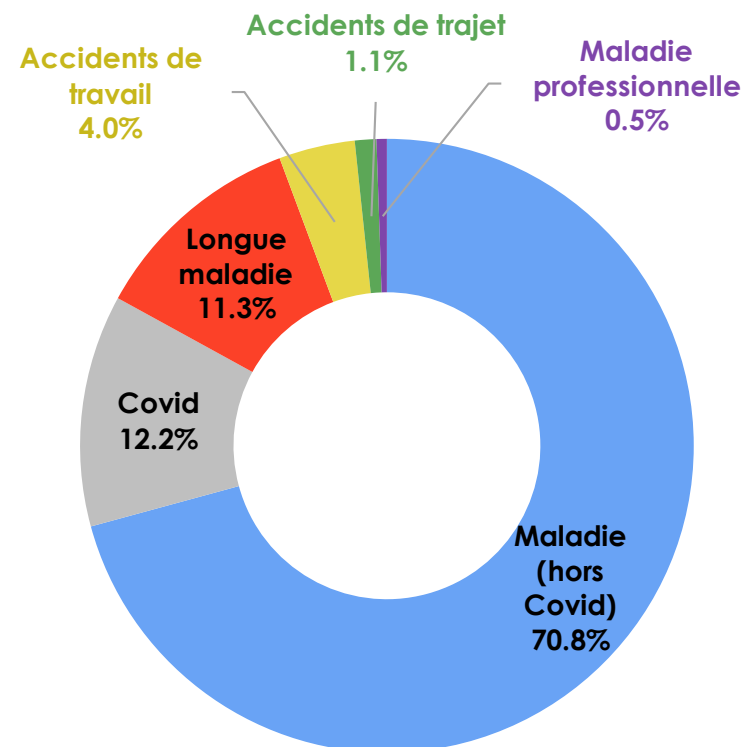
Le volume de jours d'absence Covid pèse pour 12 % des absences "Maladie / Accidents / MP »
Les absences pour maladie (hors Covid) représentent l'essentiel des jours d'absences (71 % en 2022)

Note méthodologique : Dans les extractions fournies par la direction de France TV figurent à la fois les absences Covid pour maladie et cas contact et les absences Covid liées à la garde d'enfants (dispositif autorisé en 2020 et 2021).

Evolution du volume de jours d'absence et de l'effectif permanent inscrit au 31.12



Répartition du nombre de jours d'absence des salariés au 31.12 par motif



Sources : Extractions absentéisme et effectif France TV (salariés inscrits en CDI au 31.12) – Périmètre FR3 hors Corse

Depuis 2019, le volume de jours d'absence Maladie (hors Covid) diminue à un rythme près de deux fois plus rapide que l'effectif CDI (-13.4 % vs -7.5 %)

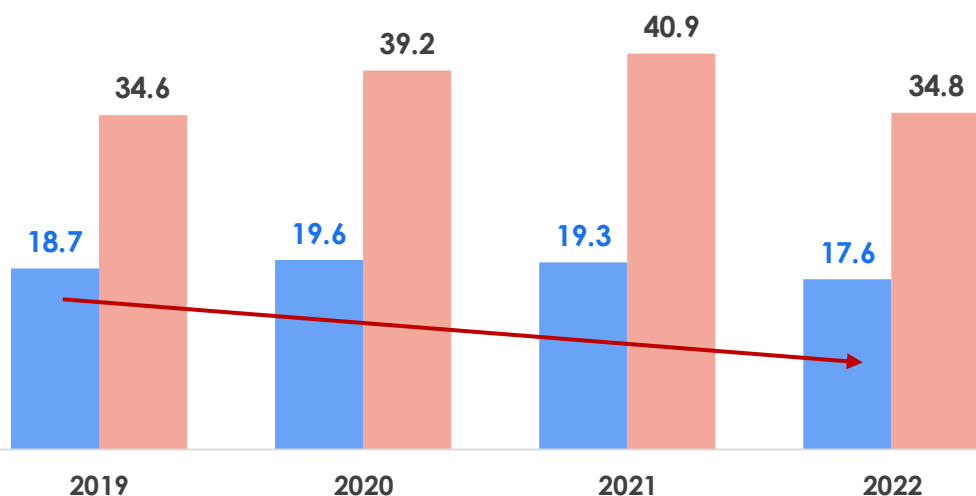
Autrement dit, la durée moyenne d'absence Maladie par salarié a baissé : -1.2 j par salarié en l'espace de 4 ans (effectif permanent inscrit au 31.12)

Note méthodologique : Dans les pages suivantes de ce chapitre consacré à l'analyse détaillée de l'absentéisme Maladie, nous nous concentrons sur les motifs d'absences Maladie hors Covid et hors Longue Maladie.

- Rapportée au nombre de salariés absents au moins 1 fois au cours de l'année, la durée moyenne d'absences Maladie (hors Covid) se maintient à un niveau élevé : ~35 jours par personne en 2022, soit un niveau comparable à 2019.

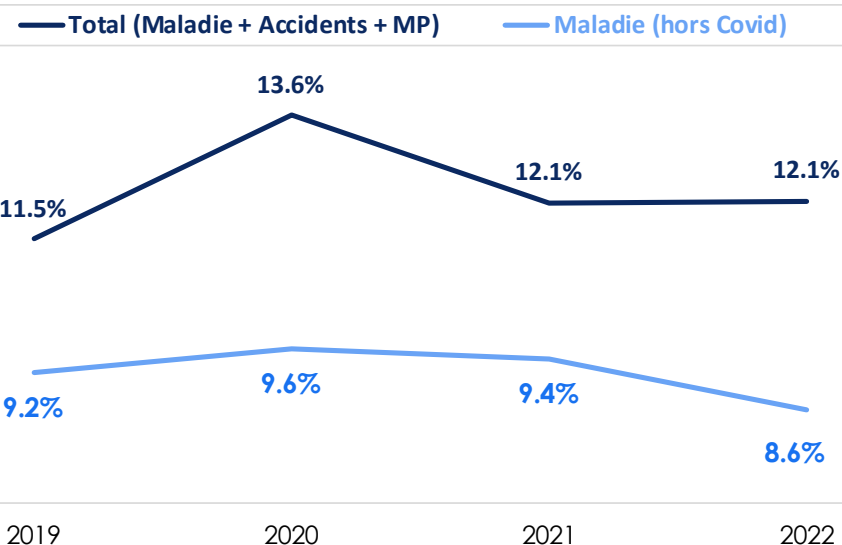
Evolution de la durée moyenne d'absences Maladie (hors Covid) par salarié

- Durée moy. en jours / effectif CDI inscrit au 31.12
- Durée moy. en jours par salarié absent



Taux d'absentéisme

Calcul = Jours d'absence / (203 * ETP CDI)



Sources : Extractions absentéisme et effectif France TV (salariés inscrits en CDI au 31.12) – Périmètre FR3 hors Corse

Cette amélioration de l'absentéisme Maladie entre 2019 et 2022 est liée à la conjonction de plusieurs facteurs : de moins en moins d'absents, mais des arrêts plus longs et davantage de salariés poly-absents



Baisse du volume de jours d'absence pour Maladie (hors Longue maladie)

Baisse du nombre de salariés absents au cours de l'année



Baisse de la proportion de salariés absents / effectif CDI

Stagnation de la durée moyenne d'absence par salarié absent

Hausse de la durée moyenne par arrêt

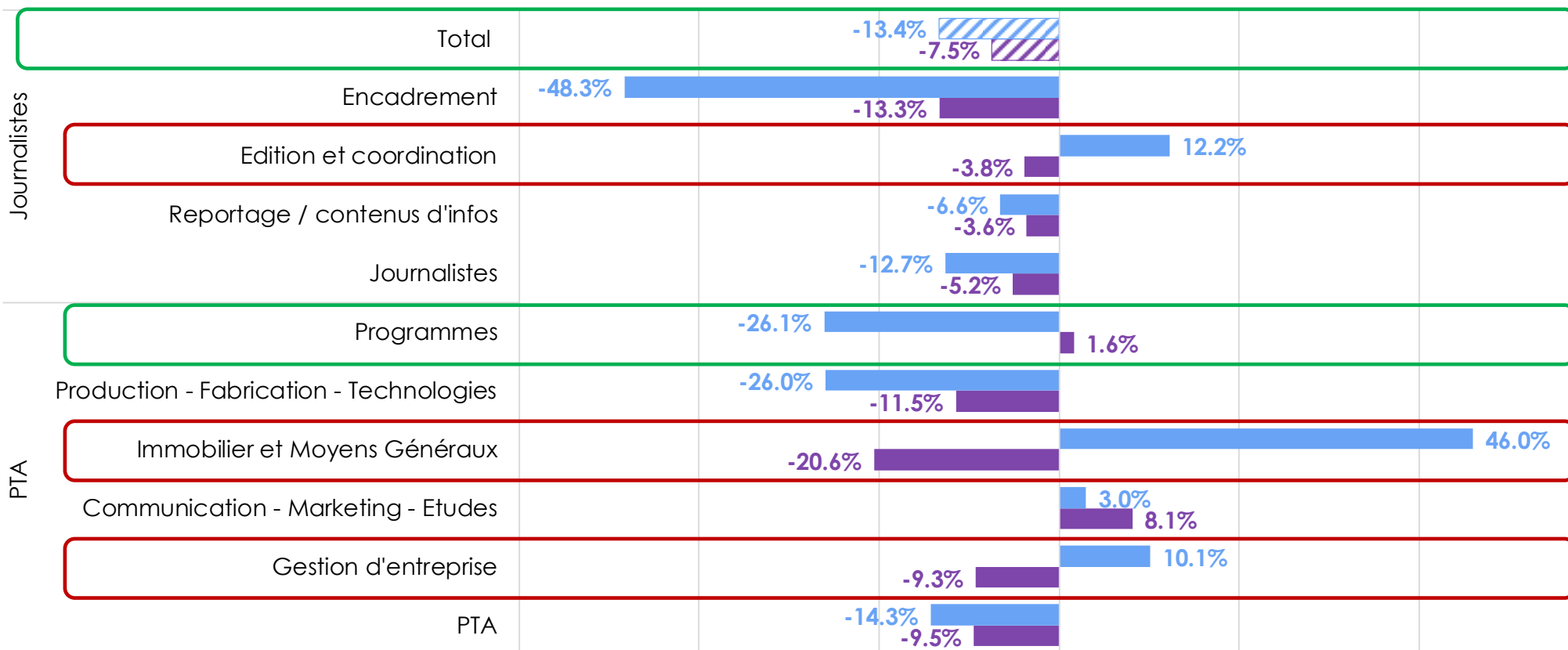


Baisse du nombre d'arrêts par salarié absent

Hausse de la proportion d'arrêts Maladie de 4-7 jours au détriment des arrêts < 3 jours

Ce repli conséquent du volume de jours d'absences Maladie concerne la quasi-totalité des fonctions, à l'exception des IMG, de l'Édition et de la Gestion d'entreprise...

Comparaison des variations 2019/2022 des jours d'absences pour Maladie (hors Covid) et de l'effectif permanent inscrit au 31.12



■ Variation du nombre de jours d'abs. Maladie entre 2019 et 2022

■ Variation de l'effectif CDI inscrit entre 2019 et 2022

Grille de lecture : L'effectif CDI des PTA "Immobilier et Moyen Généraux" s'est réduit de **20.6 %** entre 2019 et 2022. Sur la même période, leurs jours d'absences Maladie (hors Covid et hors Longue Maladie) ont en revanche augmenté de **46 %**.

... de sorte que la durée moyenne d'absences Maladie par salarié augmente dans ces 3 fonctions* (vs -1.2 j au total entre 2019 et 2022)

En moyenne, chaque salarié en CDI inscrit au 31.12.2022 a cumulé plus de 17 jours d'absences Maladie (hors Covid) au cours de l'année, probablement en ligne avec la moyenne française**

Durée moyenne d'absence Maladie par salarié inscrit au 31.12					
Nb Jours (hors Covid) / salarié	2019	2020	2021	2022	Diff. 22/19
PTA	15.3	15.7	17.0	14.5	-0.8
Gestion d'entreprise	19.4	21.0	22.4	23.6	+4.2
Communication - Marketing - Etudes	18.9	9.0	13.9	18.1	-0.9
Immobilier et Moyens Généraux	20.1	26.4	36.3	36.9	+16.8
Production - Fabrication - Technologies	13.8	14.0	14.5	11.6	-2.3
Programmes	19.0	19.1	20.8	13.8	-5.2
Emplois Artistiques	6.0	9.3	18.6	29.3	+23.3
Journalistes	22.8	24.0	21.9	21.0	-1.8
Reportage / contenus d'infos	23.2	25.3	22.6	22.5	-0.7
Edition et coordination	16.0	29.7	37.6	18.7	+2.7
Encadrement	21.7	16.6	16.1	13.0	-8.8
Total	18.7	19.6	19.3	17.6	-1.2

Sources : Extractions absentéisme et effectif France TV (salariés inscrits en CDI au 31.12) - Périmètre FR3 (hors Corse)

* IMG, Gestion d'entreprise, Édition et Coordination

** Durée moyenne d'absence Maladie – Accident - MP par salarié en France : 24.5 j en 2022 (source : Baromètre Ayming-AG2R La Mondiale, octobre 2023)
vs Durée moyenne d'absence Maladie – Accident - MP par salarié : 24.8 j en 2022 à France 3

Si l'absentéisme Maladie (en nombre de jours) se concentre logiquement au sein des familles professionnelles les plus nombreuses en effectif : Production, Fabrication, Technologie (PFT) pour les PTA et Reportage / contenus d'information (RCI) pour les Journalistes...

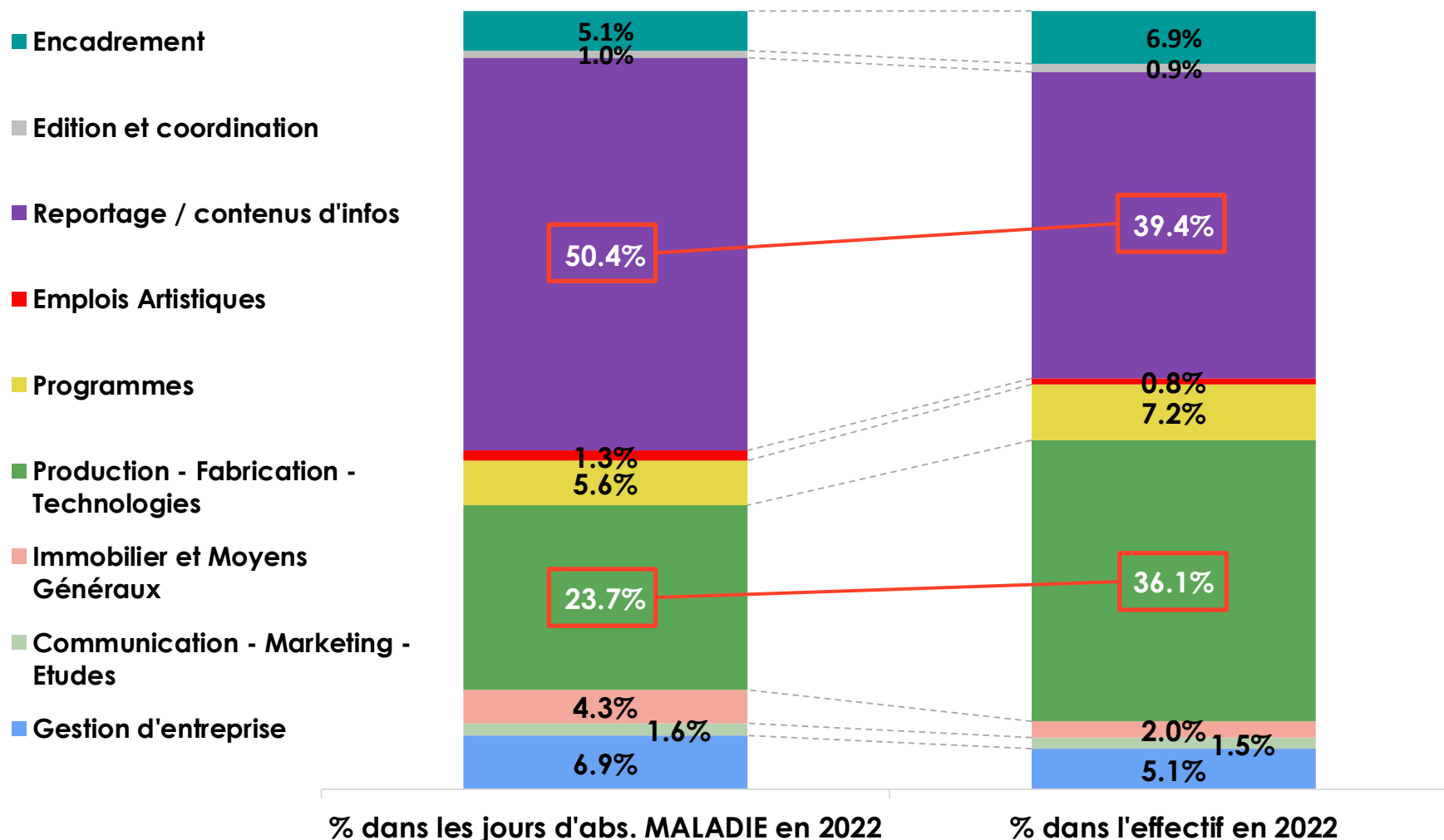
Nombre de jours d'absence pour **Maladie** des salariés au 31.12 par fonction

Nb Jours	2019	2020	2021	2022	Var. 22/19	Diff. 22/19
PTA	23 545	22 830	24 009	20 181	-14.3%	-3 364
Gestion d'entreprise	2 912	2 943	2 851	3 207	10.1%	295
Communication - Marketing - Etudes	701	325	530	722	3.0%	21
Immobilier et Moyens Généraux	1 364	1 636	2 139	1 991	46.0%	627
Production - Fabrication - Technologies	14 890	14 074	14 134	11 026	-26.0%	-3 864
Programmes	3 545	3 647	3 928	2 619	-26.1%	-926
Emplois Artistiques	133	205	427	616	x 4.6	483
Journalistes	30 062	30 433	27 590	26 255	-12.7%	-3 807
Reportage / contenus d'infos	25 079	26 350	23 584	23 426	-6.6%	-1 653
Edition et coordination	417	773	903	468	12.2%	51
Encadrement	4 566	3 310	3 103	2 361	-48.3%	-2 205
Total	53 607	53 263	51 599	46 436	-13.4%	-7 171

Source : Extraction absentéisme France TV - Périmètre Réseau France 3 (hors Corse)

... les journalistes (RCI) restent largement sur-représentés dans les journées d'absences Maladie par rapport à leurs poids dans l'effectif, contrairement aux PTA (PFT)

Répartition de l'absentéisme **Maladie** par rapport à l'effectif CDI inscrit au 31.12.2022

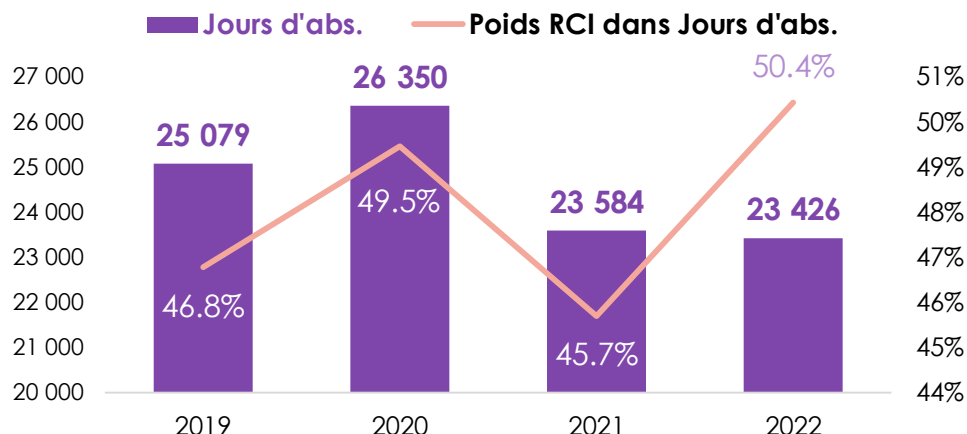


Sources : Extractions absentéisme et effectif France TV (salariés inscrits en CDI au 31.12) – Périmètre FR3 hors Corse

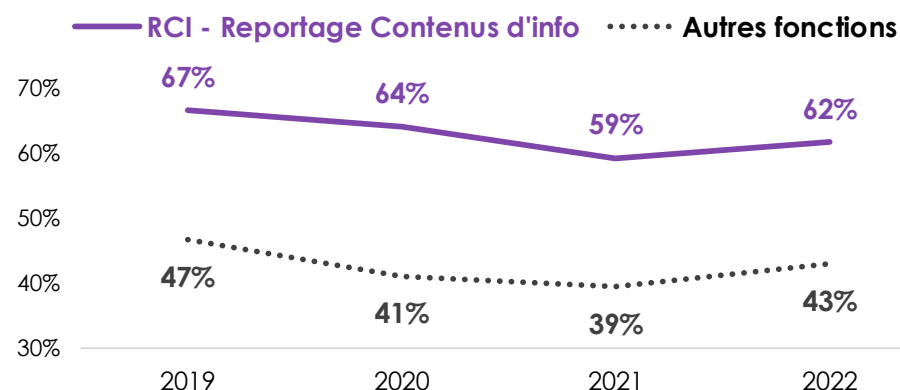
À eux seuls, les Journalistes RCI concentrent la moitié des journées d'absences Maladie (+4.7 pts vs 2019)

En moyenne, chaque journaliste RCI a été absent 22.5 jours en 2022, soit 8 jours de plus que les salariés des autres fonctions. Les poly-absents représentent 18 % de l'effectif RCI

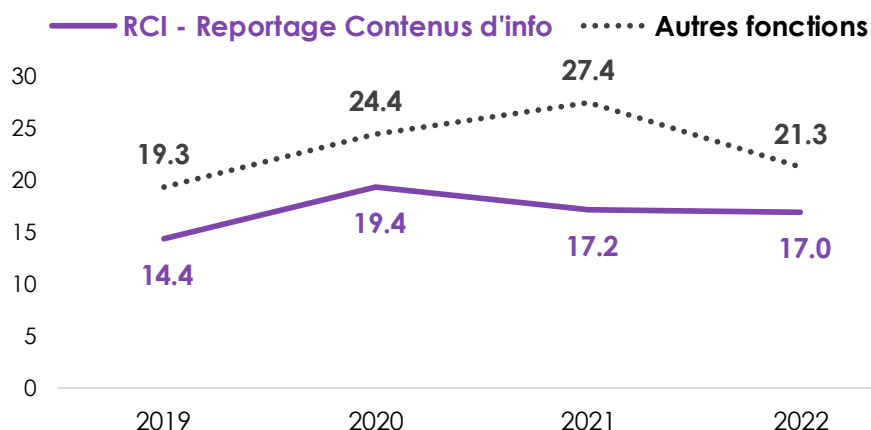
RCI - Volume de jours d'absences Maladie



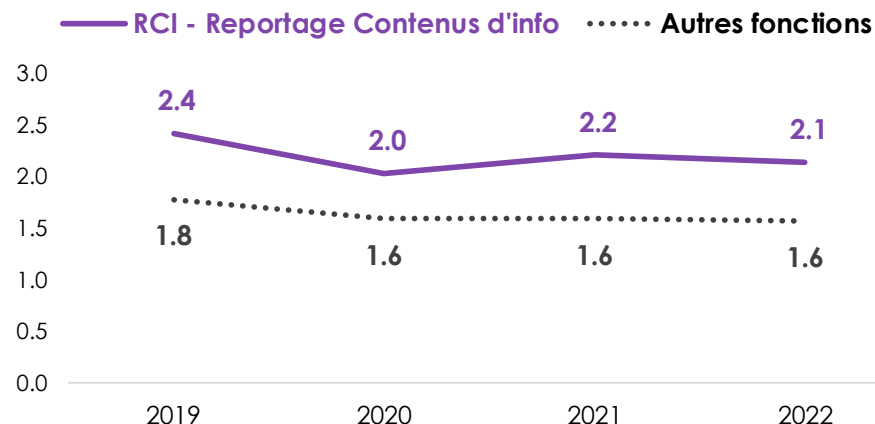
Proportion de salariés absents dans l'effectif CDI inscrit au 31.12



Durée moyenne d'absences par arrêt

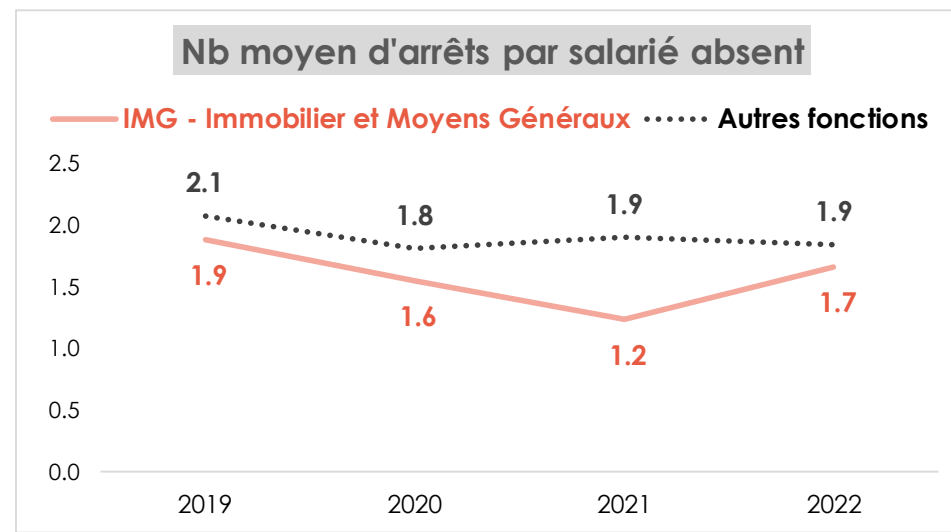
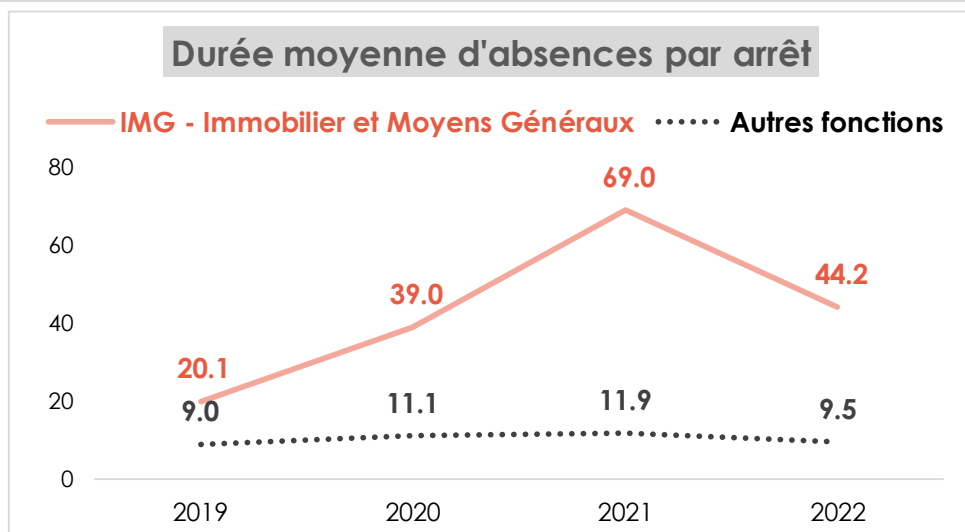
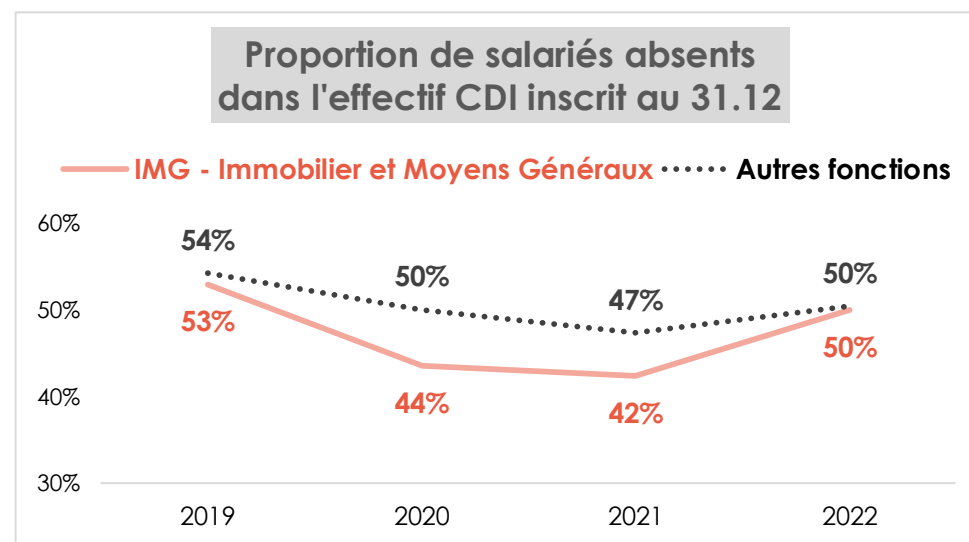
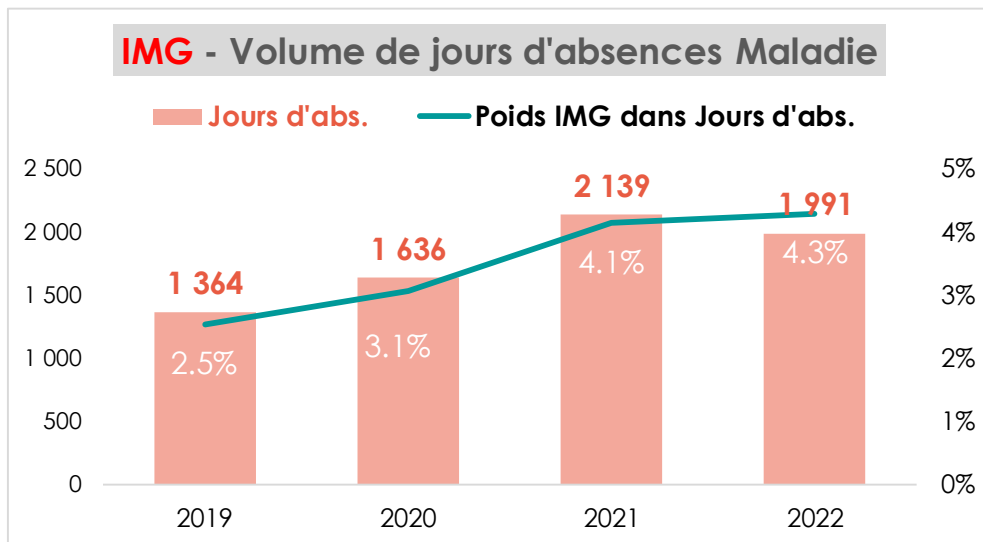


Nb moyen d'arrêts par salarié absent



Alors que l'effectif IMG se réduit depuis 2019, le volume de jours d'absences Maladie augmente (+46 % vs -21 %), via la hausse des arrêts de plus de 30 jours

En moyenne, chaque salarié IMG a été absent 37 jours en 2022 (vs 9 jours dans les autres fonctions). Les poly-absents sont relativement peu nombreux (7 % de l'effectif IMG).

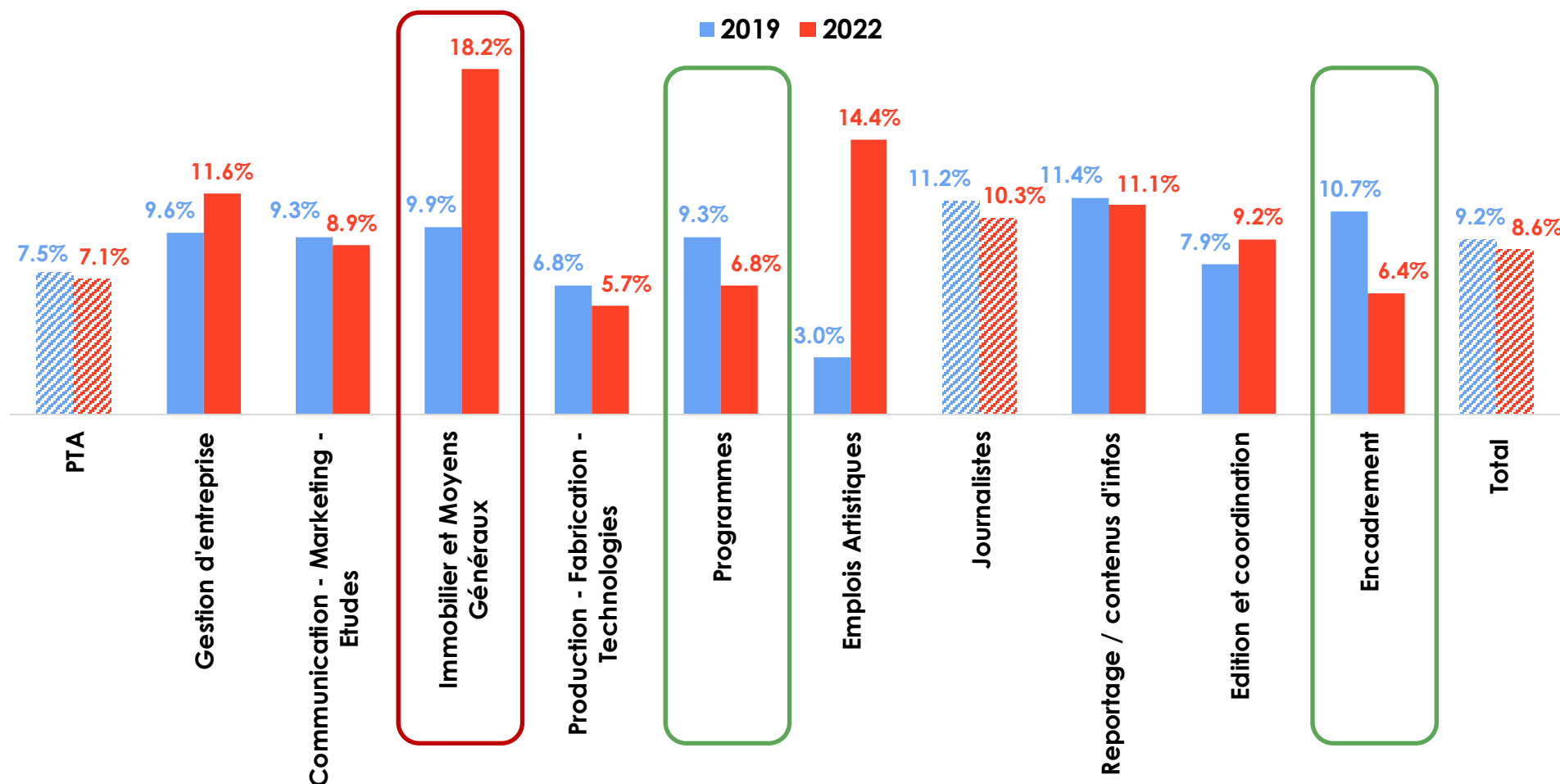


Au total, les journées d'absences Maladie équivalent à 229 ETP en moins par rapport à l'effectif en 2022, soit ~9 % de l'effectif CDI disponible "en moins"

Autrement dit, l'effectif du Réseau France 3 tourne à ~90 % pour raison d'absences Maladie

Taux d'absentéisme **Maladie** (hors Covid) par grande fonction

[Conversion en ETP des journées d'absence Maladie / effectif inscrit au 31.12.22]



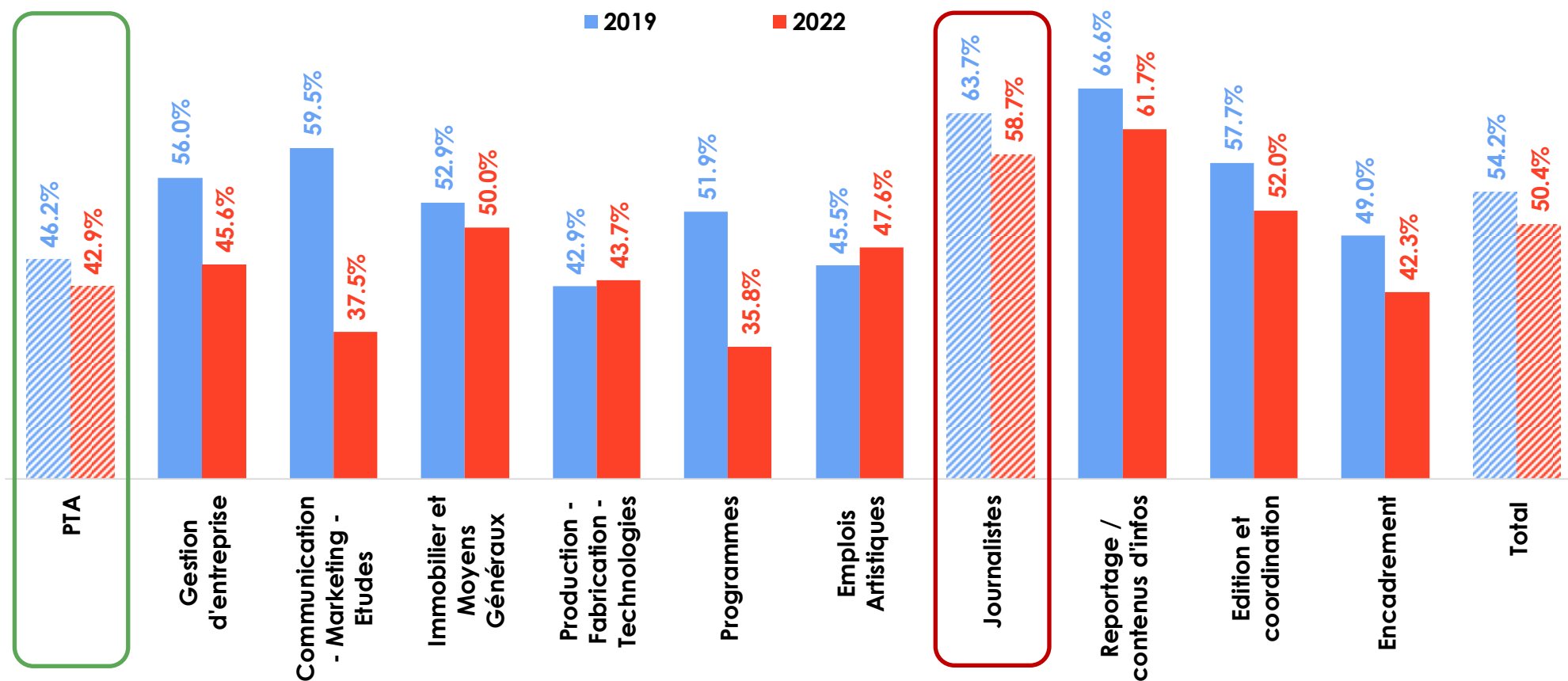
Conversion en ETP des journées d'absence Maladie = Journées d'absence Maladie (hors Covid) / 203 j théoriques travaillées

Sources : Extractions absentéisme et effectif France TV (salariés inscrits en CDI au 31.12) – Périmètre FR3 hors Corse

Dans le détail, la moitié des salariés en CDI ont été absents au moins une fois en 2022 pour raison de Maladie (contre 54 % en 2019)

La proportion de salariés "présents" reste relativement plus élevée parmi les PTA, à l'exception des IMG, ainsi que parmi l'encadrement côté Journalistes

Part des salariés ayant été absents pour **Maladie** (hors Covid)



Sources : Extractions absentéisme et effectif France TV (salariés inscrits en CDI au 31.12) – Périmètre FR3 hors Corse

Alors que le nombre global d'arrêts Maladie baisse entre 2019 et 2022, les arrêts sont en moyenne plus longs (+2.2 j par arrêt)

La durée moyenne d'absences par salarié absent reste globalement stable. Toutefois, elle augmente dans toutes les fonctions, excepté l'Encadrement et PFT, signe de l'aggravation de l'absentéisme

Nombre d'arrêts Maladie des salariés au 31.12 par fonction					
Nb d'arrêts	2019	2020	2021	2022	Var. 22/19
PTA	1 266	944	895	944	-25.4%
Gestion d'entreprise	183	111	104	118	-35.5%
Comm° - Marketing - Etudes	37	19	28	26	-29.7%
IMG	68	42	31	45	-33.8%
PFT	773	631	601	629	-18.6%
Programmes	181	121	111	101	-44.2%
Emplois Artistiques	24	20	20	25	4.2%
Journalistes	1 956	1 516	1 497	1 518	-22.4%
Reportage / contenus d'infos	1 745	1 359	1 371	1 380	-20.9%
Edition et coordination	28	15	16	19	-32.1%
Encadrement	183	142	110	119	-35.0%
Total	3 222	2 460	2 392	2 462	-23.6%

Source : Extraction absentéisme France TV - Périmètre Réseau France 3 (hors Corse)

IMG = Immobilier et
Moyens Généraux
PFT = Production
Fabrication Technologies

Durée moyenne par arrêt Maladie des salariés au 31.12 par fonction					
Jours d'absence / Nb d'arrêts	2019	2020	2021	2022	Diff. 22/19
PTA	18.6	24.2	26.8	21.4	2.8
Gestion d'entreprise	15.9	26.5	27.4	27.2	11.3
Comm° - Marketing - Etudes	18.9	17.1	18.9	27.8	8.8
IMG	20.1	39.0	69.0	44.2	24.2
PFT	19.3	22.3	23.5	17.5	-1.7
Programmes	19.6	30.1	35.4	25.9	6.3
Emplois Artistiques	5.5	10.3	21.4	24.6	19.1
Journalistes	15.4	20.1	18.4	17.3	1.9
Reportage / contenus d'infos	14.4	19.4	17.2	17.0	2.6
Edition et coordination	14.9	51.5	56.4	24.6	9.7
Encadrement	25.0	23.3	28.2	19.8	-5.1
Total	16.6	21.7	21.6	18.9	2.2

Source : Extraction absentéisme France TV - Périmètre Réseau France 3 (hors Corse)

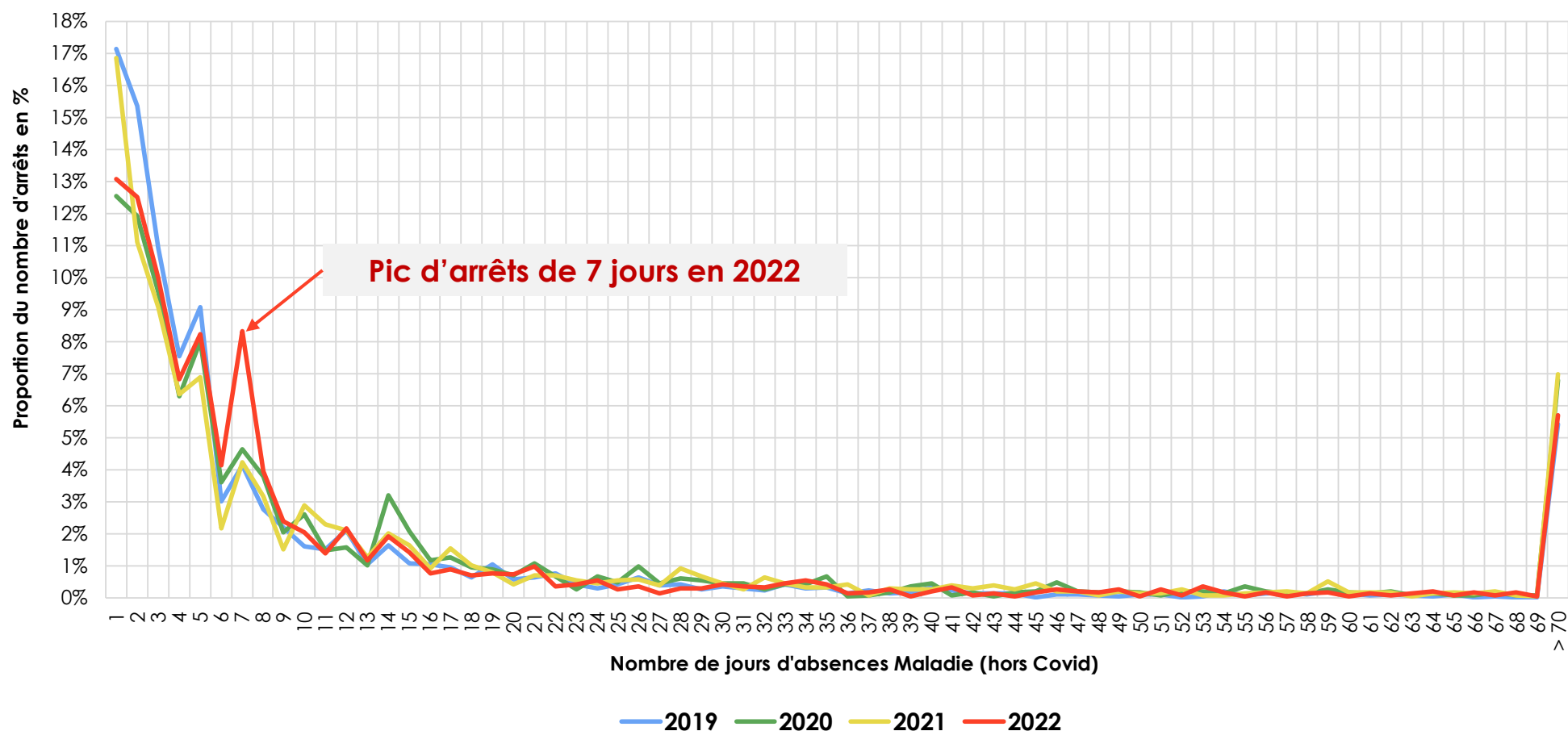
Durée moyenne d'absences Maladie par salarié au 31.12 par fonction					
Jours d'absence / salarié absent	2019	2020	2021	2022	Diff. 22/19
PTA	33.1	38.6	43.1	33.7	0.6
Gestion d'entreprise	34.7	47.5	47.5	51.7	17.1
Comm° - Marketing - Etudes	31.9	23.2	26.5	48.1	16.3
IMG	37.9	60.6	85.6	73.7	35.9
PFT	32.2	35.0	36.9	26.4	-5.7
Programmes	36.5	48.6	65.5	38.5	2.0
Emplois Artistiques	13.3	17.1	47.4	61.6	48.3
Journalistes	35.8	39.7	39.1	35.8	-0.1
Reportage / contenus d'infos	34.8	39.4	38.0	36.4	1.6
Edition et coordination	27.8	59.5	69.5	36.0	8.2
Encadrement	44.3	38.5	43.1	30.7	-13.7
Total	34.6	39.2	40.9	34.8	0.3

Source : Extraction absentéisme France TV - Périmètre Réseau France 3 (hors Corse)

L'année 2022 se caractérise en effet par une recrudescence des arrêts d'une durée de 4 à 7 jours (28 % des arrêts)

Un pic d'arrêts Maladie d'une durée de 7 jours s'observe en 2022 (205 cas sur 2 462 arrêts, soit ~8 %)

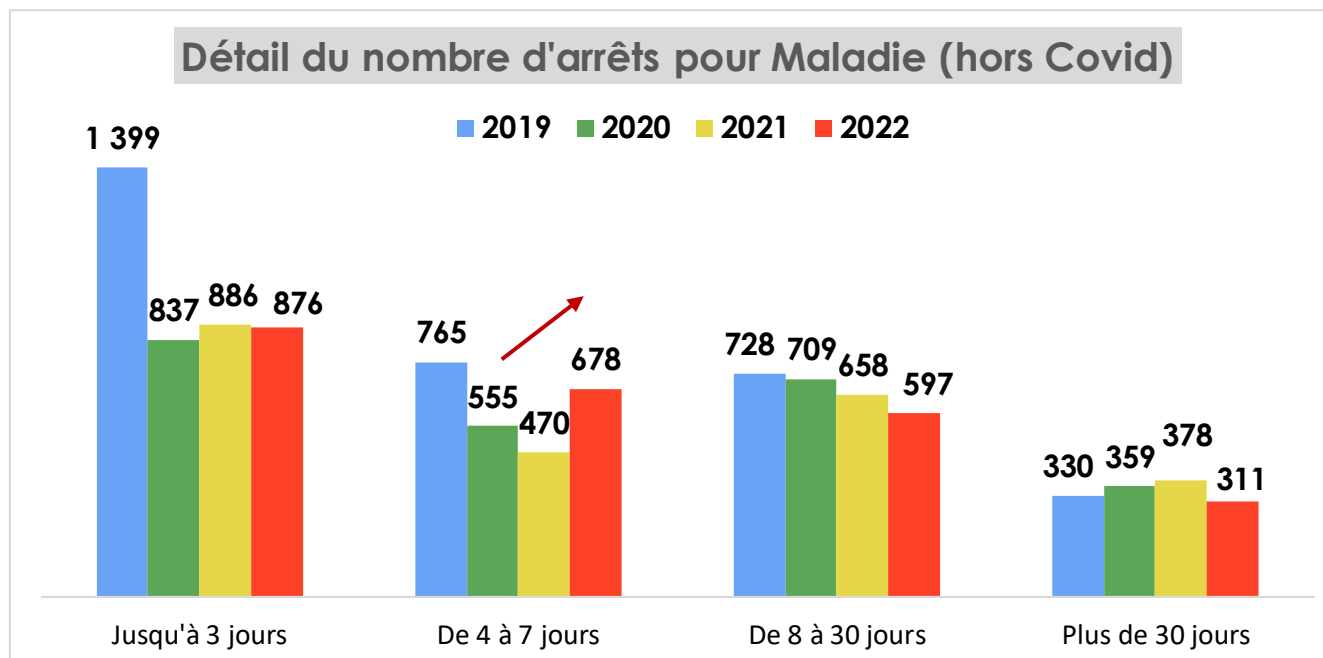
Répartition du nombre d'arrêts **Maladie** (hors Covid) des salariés au 31.12 par durée



Sources : Extractions absentéisme France TV (salariés inscrits en CDI au 31.12) – Périmètre FR3 hors Corse

Le volume d'absences Maladie de 4-7 jours a ainsi augmenté au détriment des absences de très courtes durées (<3 jours)

Le volume de jours d'absences Maladie d'une durée de 4-7 jours a doublé entre 2019 et 2022, cette dynamique atypique se confirme dans l'ensemble des régions et interroge...



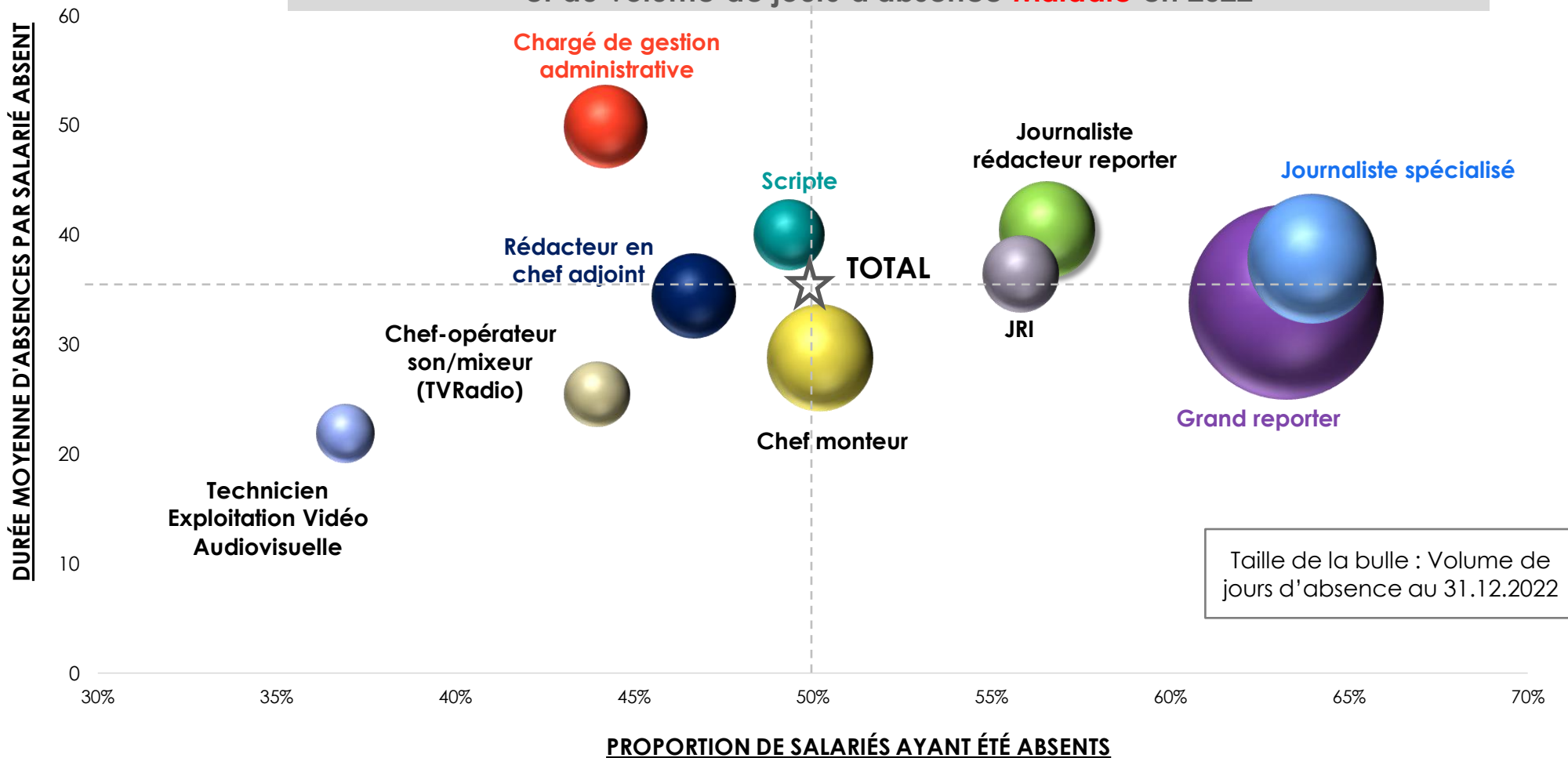
Détail des arrêts pour absences Maladie par durée					
% du nb d'arrêts	2019	2020	2021	2022	Var. 22/19
Jusqu'à 3 jours	43%	34%	37%	36%	-7.8 pts
De 4 à 7 jours	24%	23%	20%	28%	+3.8 pts
De 8 à 30 jours	23%	29%	28%	24%	+1.7 pt
Plus de 30 jours	10%	15%	16%	13%	+2.4 pts
Total	100%	100%	100%	100%	

Source : Extraction absentéisme France TV - Périmètre Réseau France 3 (hors Corse)

En 2022, près de 2/3 des Grands reporters ont été absents au moins 1 fois dans l'année. Ils cumulent un quart des jours d'absences Maladie

Parmi les 10 principaux métiers en termes de jours d'absences Maladie, les Scriptes voient leurs indicateurs se dégrader (volume de jours, proportion d'absents dans l'effectif, durée moyenne)

Panorama de la durée moyenne d'absences, de la proportion de salariés absents et du volume de jours d'absence **Maladie** en 2022



● Analyse de l'absentéisme

Analyse détaillée par région

● **Préambule méthodologique :**

- Nos choix méthodologiques sont rappelés dans le préambule à l'analyse détaillée par fonction (sous-chapitre précédent).
- Ici, le taux d'absentéisme Maladie a été affiné sur la base d'un effectif permanent présent au cours de l'année, et non plus sur la base de l'effectif CDI inscrit au 31.12.
- Ne disposant pas de l'effectif en équivalent temps plein via les données transmises par France TV, nous avons calculé à partir des statistiques d'effectifs et d'entrées / sorties un % de présence de l'effectif permanent au cours de l'année. Ex : un salarié présent toute l'année = 1 ; 1 entrée ou sortie en juin = 0,5, ce qui permet de **simuler de manière approximative les ETP**.

La région Pays de la Loire enregistre une très forte hausse des journées d'absences Maladie. À l'inverse, des progrès significatifs sont à noter en IDF et en Bretagne

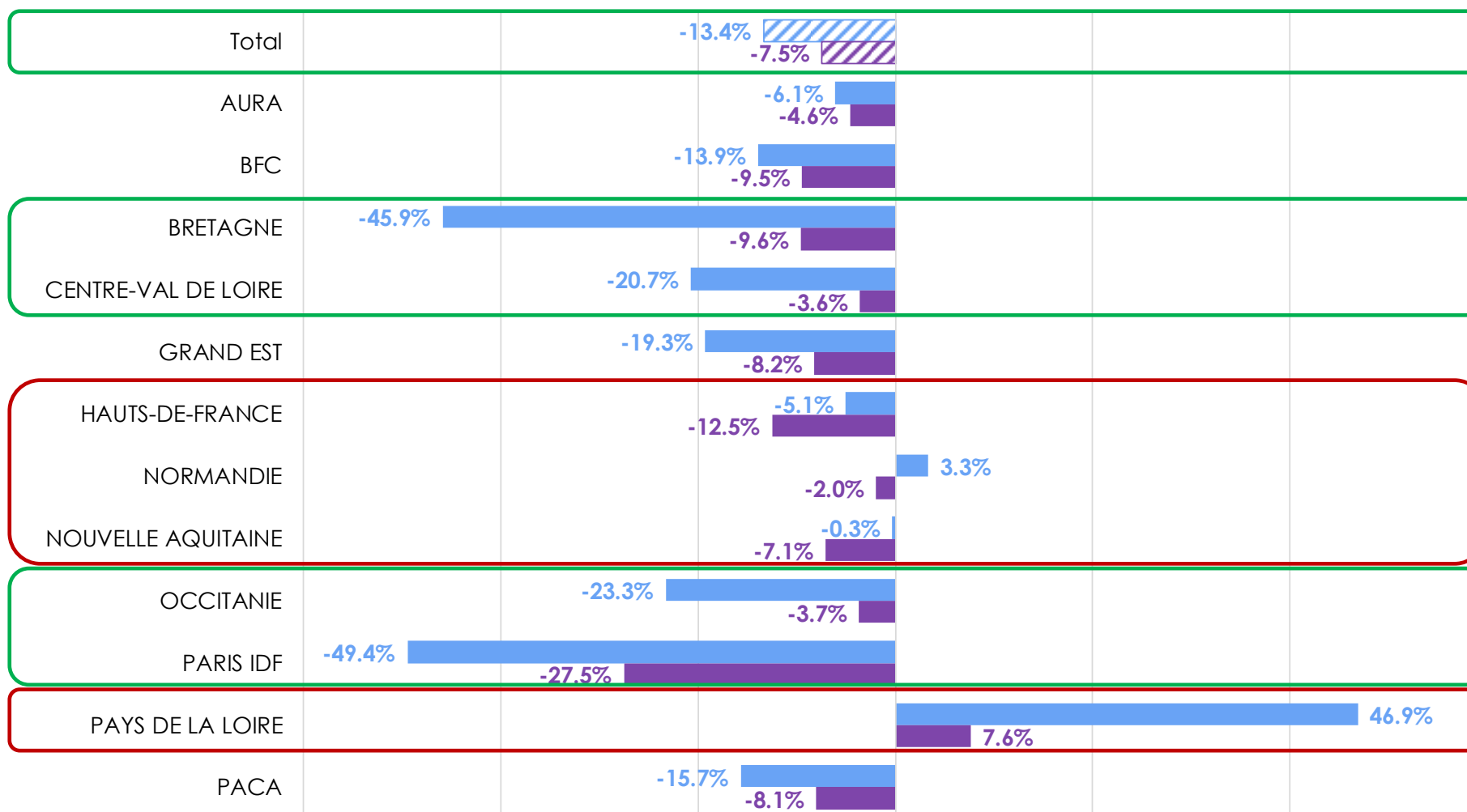
Nouvelle-Aquitaine, AURA et Occitanie sont les 3 régions qui concentrent le plus de jours d'absences Maladie (40 % en 2022). Elles sont sur-représentées par rapport à leur poids dans l'effectif (37 %)

Nombre de jours d'absence pour Maladie des salariés au 31.12 par région						
Nb jours	2019	2020	2021	2022	Var. 22/19	Diff. 22/19
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	6 164	6 333	5 847	5 787	-6.1%	-377
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	3 314	3 636	3 199	2 853	-13.9%	-461
BRETAGNE	2 994	2 390	2 777	1 621	-45.9%	-1 373
CENTRE-VAL DE LOIRE	2 540	2 371	2 328	2 014	-20.7%	-526
GRAND EST	5 691	6 260	5 383	4 595	-19.3%	-1 096
HAUTS-DE-FRANCE	4 987	5 534	4 272	4 734	-5.1%	-253
NORMANDIE	3 425	3 050	4 358	3 539	3.3%	114
NOUVELLE AQUITAINE	7 609	8 077	9 323	7 583	-0.3%	-26
OCCITANIE	7 025	6 160	5 121	5 389	-23.3%	-1 636
PARIS ÎLE-DE-FRANCE	2 716	1 921	1 272	1 373	-49.4%	-1 343
PAYS DE LA LOIRE	1 479	1 495	2 699	2 172	46.9%	693
PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR	5 663	6 036	5 020	4 776	-15.7%	-887
Total	53 607	53 263	51 599	46 436	-13.4%	-7 171

Source : Extraction absentéisme France TV - Périmètre Réseau France 3 (hors Corse)

Alors qu'il s'améliore globalement, le taux d'absentéisme Maladie se dégrade en HdF, Normandie et Nouvelle-Aquitaine, et jusqu'à fortement dans les Pays de la Loire

Comparaison des variations 2019/2022 des jours d'absences pour **Maladie** et de l'effectif permanent inscrit au 31.12



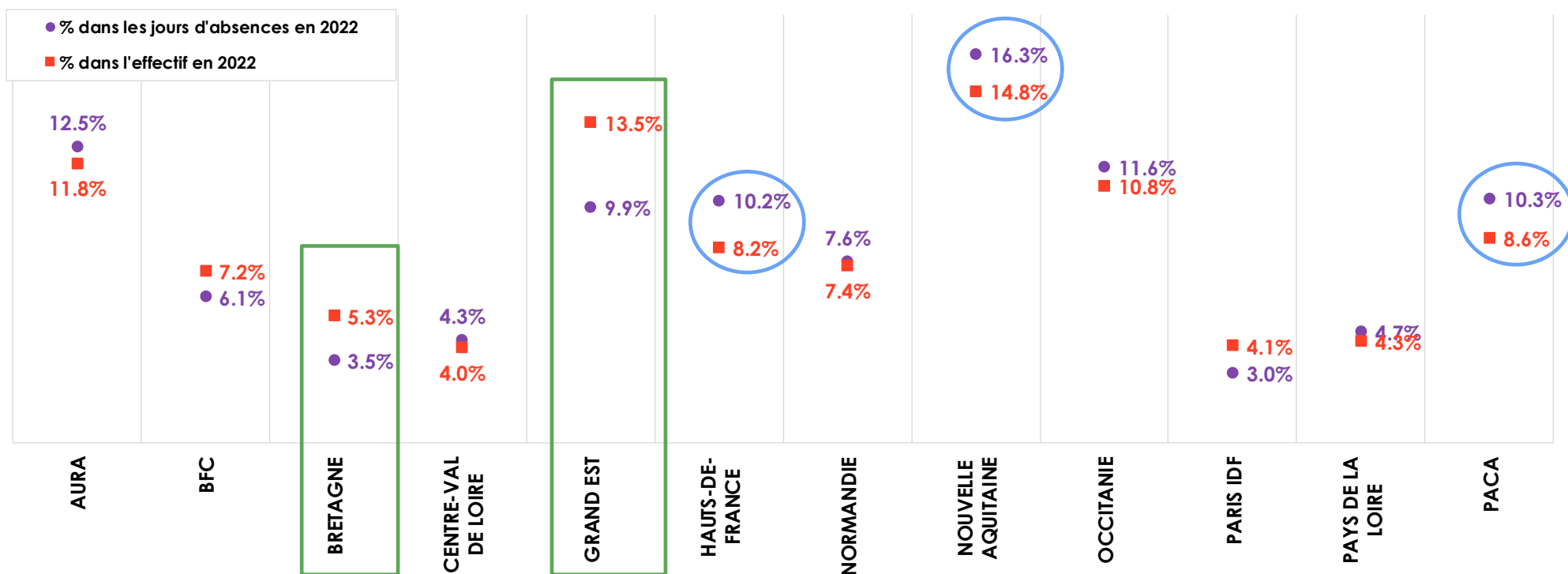
■ Variation du nombre de jours d'abs. Maladie entre 2019 et 2022 ■ Variation de l'effectif CDI inscrit entre 2019 et 2022

Sources : Extractions absentéisme et effectif France TV (salariés inscrits en CDI au 31.12) – Périmètre FR3 hors Corse

Or, les régions HdF, NAQ et PACA sont largement sur-représentées dans les absences Maladie par rapport à leur poids dans l'effectif 2022

À l'inverse, les régions Bretagne et Grand Est pèsent relativement peu dans les journées d'absences Maladie par rapport à leur part dans l'effectif CDI en 2022

Répartition de l'absentéisme **Maladie** (hors Covid) par rapport à l'effectif CDI au 31.12.2022

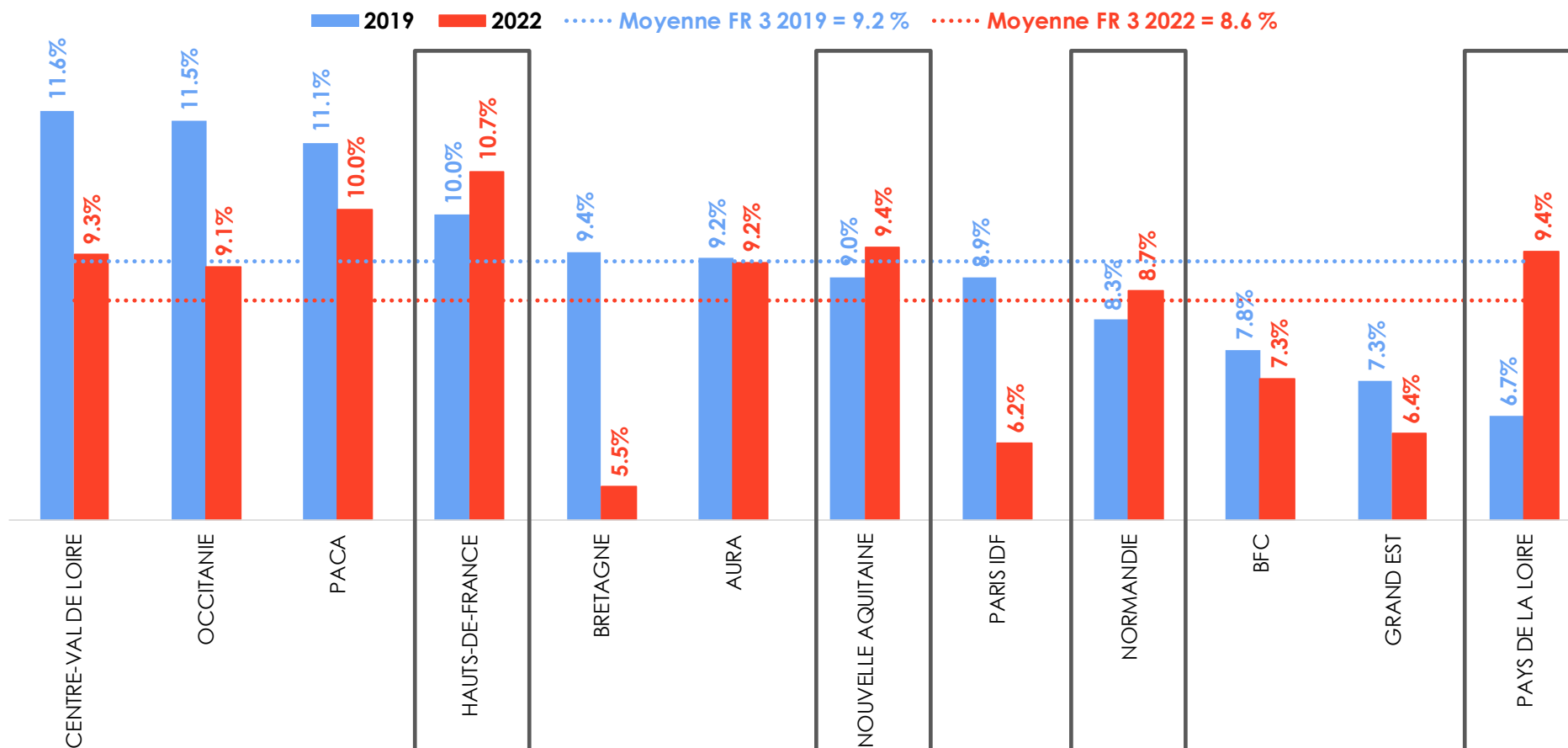


Sources : Extractions absentéisme et effectif France TV (salariés inscrits en CDI au 31.12) – Périmètre FR3 hors Corse

Les Pays de la Loire, qui affichaient le plus faible taux d'absentéisme Maladie en 2019, accusent une forte dégradation de leur taux en 2022

A contrario, la situation s'améliore dans la plupart des régions, en particulier en Bretagne et en IDF

Evolution des taux d'absentéisme **Maladie** par région



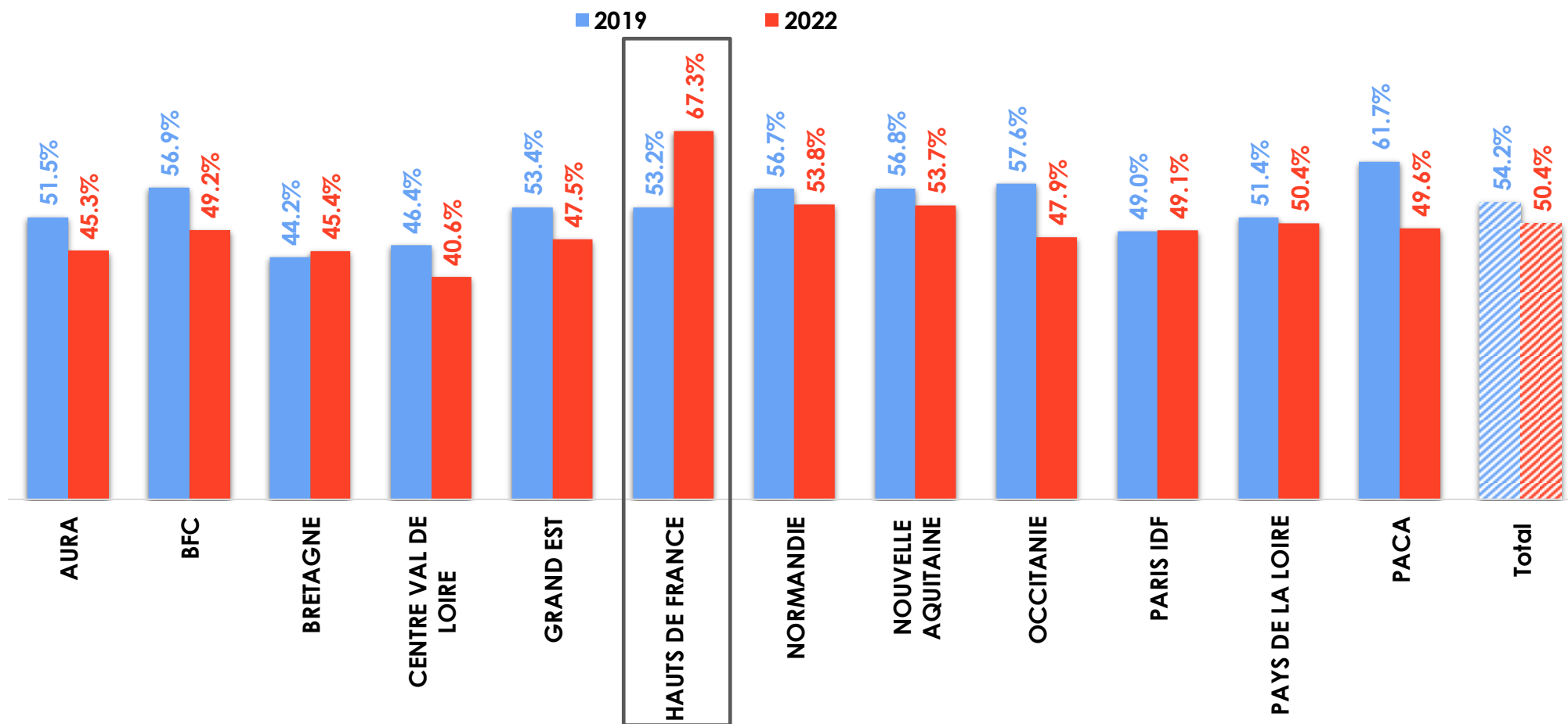
Taux = Journées d'absence Maladie (hors Covid) / 203 j * % présence EP (utilisé comme ETP)

Sources : Extractions absentéisme et effectif France TV (salariés inscrits en CDI au 31.12) – Périmètre FR3 hors Corse

Dans le détail, la proportion de salariés absents diminue dans toutes les régions, excepté en Hauts-de-France, où plus de 2/3 de l'effectif ont été absents en 2022

En Normandie, Nouvelle-Aquitaine et HDF, plus de la moitié de l'effectif CDI a été absent pour raison de Maladie au moins 1 fois au cours de l'année 2022

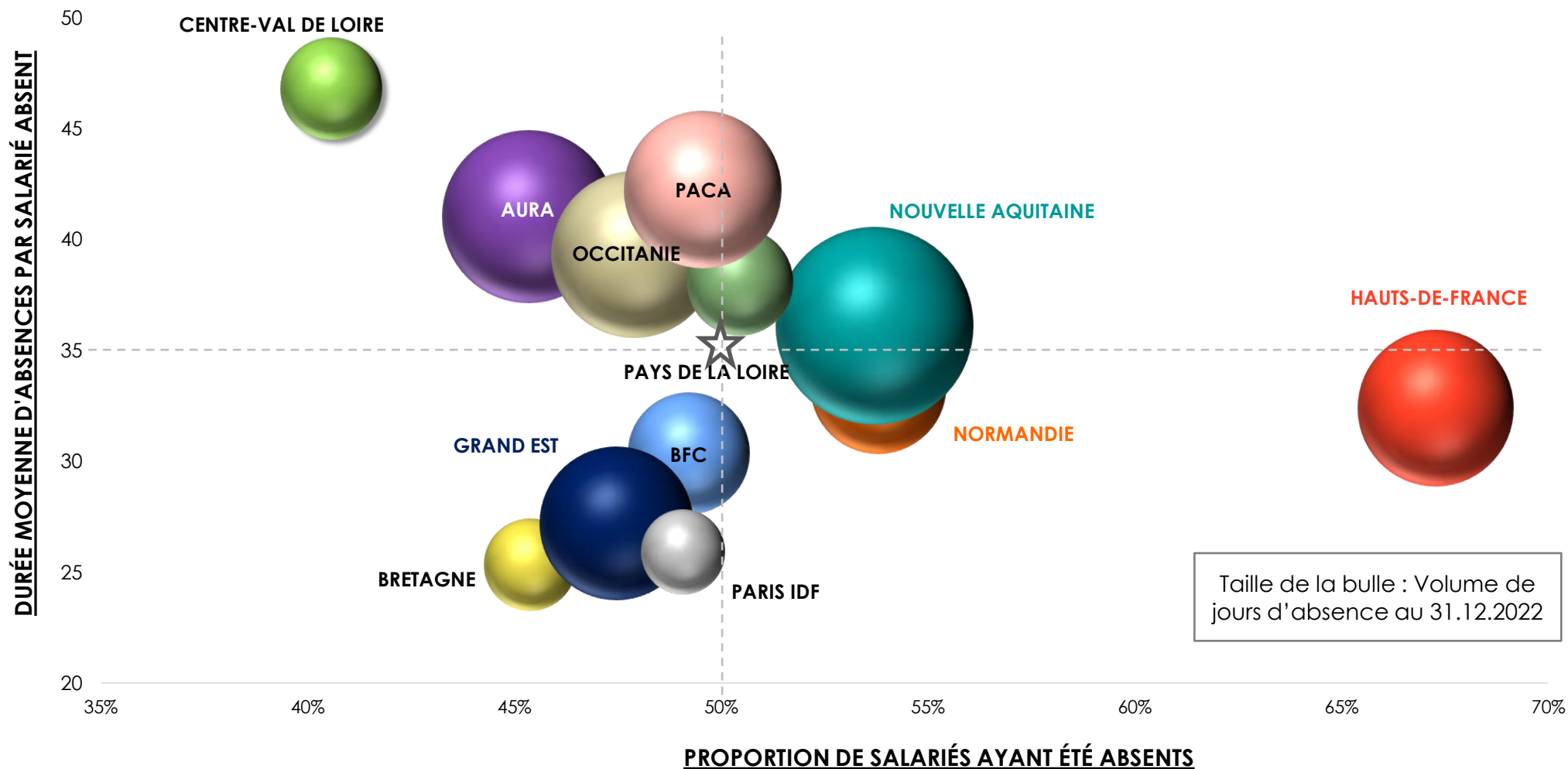
Part des salariés ayant été absents pour **Maladie** (hors Covid)



Sources : Extractions absentéisme et effectif France TV (salariés inscrits en CDI au 31.12) – Périmètre FR3 hors Corse

Le Centre Val de Loire se caractérise par une plus faible proportion de salariés absents, mais une durée moyenne d'absences très élevée (~47 jours par salarié absent)

Panorama de la durée moyenne d'absences, de la proportion de salariés absents et du volume de jours d'absence **Maladie** en 2022



Alors que le nombre global d'arrêts Maladie baisse entre 2019 et 2022, les arrêts sont en moyenne plus longs (+2.2 j par arrêt)

La relative stabilité de la durée moyenne d'absences par salarié absent masque des tendances diamétralement opposées entre les régions

Nombre d'arrêts Maladie des salariés au 31.12 par région					
Nb d'arrêts	2019	2020	2021	2022	Var. 22/19
AURA	336	299	250	263	-21.7%
BFC	245	165	150	147	-40.0%
BRETAGNE	122	93	121	106	-13.1%
CENTRE-VAL DE LOIRE	106	89	85	77	-27.4%
GRAND EST	453	336	276	292	-35.5%
HAUTS-DE-FRANCE	287	248	204	325	13.2%
NORMANDIE	237	156	203	177	-25.3%
NOUVELLE AQUITAINE	497	366	419	406	-18.3%
OCCITANIE	358	275	270	269	-24.9%
PARIS ÎLE-DE-FRANCE	151	94	75	100	-33.8%
PAYS DE LA LOIRE	106	89	100	97	-8.5%
PACA	324	250	239	203	-37.3%
Total	3 222	2 460	2 392	2 462	-23.6%

Source : Extraction absentéisme France TV (salariés inscrits en CDI au 31.12) - Périmètre FR3 (hors Corse,

AURA = Auvergne Rhône-Alpes
BFC = Bourgogne Franche-Comté
PACA = Provence Alpes Côte d'Azur

Durée moyenne par arrêt **Maladie** des salariés inscrits au 31.12 par région

Jours d'abs. / Nb d'arrêts	2019	2020	2021	2022	Diff. 22/19
AURA	18.3	21.2	23.4	22.0	+3.7
BFC	13.5	22.0	21.3	19.4	+5.9
BRETAGNE	24.5	25.7	23.0	15.3	-9.2
CENTRE-VAL DE LOIRE	24.0	26.6	27.4	26.2	+2.2
GRAND EST	12.6	18.6	19.5	15.7	+3.2
HAUTS-DE-FRANCE	17.4	22.3	20.9	14.6	-2.8
NORMANDIE	14.5	19.6	21.5	20.0	+5.5
NOUVELLE AQUITAINE	15.3	22.1	22.3	18.7	+3.4
OCCITANIE	19.6	22.4	19.0	20.0	+0.4
PARIS ÎLE-DE-FRANCE	18.0	20.4	17.0	13.7	-4.3
PAYS DE LA LOIRE	14.0	16.8	27.0	22.4	+8.4
PACA	17.5	24.1	21.0	23.5	+6.0
Total	16.6	21.7	21.6	18.9	+2.2

Durée moyenne d'absences **Maladie** par salarié au 31.12 par région

Jours d'abs. / salarié abs.	2019	2020	2021	2022	Diff. 22/19
AURA	36.7	37.3	40.9	41.0	+4.4
BFC	27.6	37.9	36.4	30.4	+2.7
BRETAGNE	43.4	40.5	43.4	25.3	-18.1
CENTRE-VAL DE LOIRE	49.8	46.5	46.6	46.8	-3.0
GRAND EST	27.5	36.0	34.3	27.2	-0.3
HAUTS-DE-FRANCE	37.8	48.5	39.9	32.4	-5.4
NORMANDIE	30.0	31.4	43.1	33.4	+3.3
NOUVELLE AQUITAINE	31.8	39.2	46.2	36.1	+4.3
OCCITANIE	41.1	41.9	37.4	39.3	-1.7
PARIS ÎLE-DE-FRANCE	37.2	39.2	31.8	25.9	-11.3
PAYS DE LA LOIRE	27.4	25.8	47.4	38.1	+10.7
PACA	37.0	43.7	43.3	42.3	+5.3
Total	34.6	39.2	40.9	34.8	+0.3

Source : Extraction absentéisme France TV (salariés inscrits en CDI au 31.12) - Périmètre FR3 (hors Corse)

Centre-Val de Loire, Grand Est, Normandie et PACA recensent une très forte proportion d'absences de très courte durée, avec un risque de désorganisation et de reports de charge, car ces absences sont plus difficiles à remplacer

Détail des absences **Maladie** par durée en 2022

Proportion en %	Volume jours	Nombre d'arrêts	Nb de salariés absents
AURA	100%	100%	100%
Jusqu'à 3 jours	3%	33%	34%
De 4 à 7 jours	6%	24%	23%
De 8 à 30 jours	16%	26%	26%
Plus de 30 jours	75%	17%	17%
BFC	100%	100%	100%
Jusqu'à 3 jours	3%	37%	31%
De 4 à 7 jours	9%	31%	35%
De 8 à 30 jours	15%	20%	20%
Plus de 30 jours	73%	12%	14%
BRETAGNE	100%	100%	100%
Jusqu'à 3 jours	4%	37%	28%
De 4 à 7 jours	10%	26%	30%
De 8 à 30 jours	22%	21%	23%
Plus de 30 jours	64%	16%	19%
CENTRE VAL DE LOIRE	100%	100%	100%
Jusqu'à 3 jours	3%	38%	40%
De 4 à 7 jours	5%	25%	21%
De 8 à 30 jours	10%	22%	20%
Plus de 30 jours	81%	16%	19%
GRAND EST	100%	100%	100%
Jusqu'à 3 jours	5%	39%	39%
De 4 à 7 jours	10%	32%	31%
De 8 à 30 jours	17%	20%	17%
Plus de 30 jours	68%	10%	13%
HAUTS DE FRANCE	100%	100%	100%
Jusqu'à 3 jours	4%	33%	28%
De 4 à 7 jours	16%	38%	44%
De 8 à 30 jours	20%	22%	21%
Plus de 30 jours	60%	8%	7%
Total	100%	100%	100%
Jusqu'à 3 jours	4%	36%	35%
De 4 à 7 jours	8%	28%	28%
De 8 à 30 jours	18%	24%	22%
Plus de 30 jours	70%	13%	15%

Détail des absences **Maladie** par durée en 2022

Proportion en %	Volume jours	Nombre d'arrêts	Nb de salariés absents
NORMANDIE	100%	100%	100%
Jusqu'à 3 jours	4%	38%	42%
De 4 à 7 jours	5%	21%	19%
De 8 à 30 jours	20%	29%	26%
Plus de 30 jours	71%	11%	13%
NOUVELLE AQUITAINE	100%	100%	100%
Jusqu'à 3 jours	3%	33%	32%
De 4 à 7 jours	8%	27%	26%
De 8 à 30 jours	20%	26%	25%
Plus de 30 jours	69%	14%	18%
OCCITANIE	100%	100%	100%
Jusqu'à 3 jours	3%	34%	34%
De 4 à 7 jours	6%	24%	26%
De 8 à 30 jours	21%	29%	26%
Plus de 30 jours	70%	13%	14%
PARIS ILE DE FRANCE	100%	100%	100%
Jusqu'à 3 jours	6%	40%	36%
De 4 à 7 jours	10%	27%	30%
De 8 à 30 jours	29%	26%	25%
Plus de 30 jours	54%	7%	9%
PAYS DE LA LOIRE	100%	100%	100%
Jusqu'à 3 jours	3%	35%	35%
De 4 à 7 jours	6%	24%	28%
De 8 à 30 jours	19%	28%	23%
Plus de 30 jours	73%	13%	14%
PACA	100%	100%	100%
Jusqu'à 3 jours	3%	41%	40%
De 4 à 7 jours	5%	21%	22%
De 8 à 30 jours	13%	21%	16%
Plus de 30 jours	79%	17%	22%
Total	100%	100%	100%
Jusqu'à 3 jours	4%	36%	35%
De 4 à 7 jours	8%	28%	28%
De 8 à 30 jours	18%	24%	22%
Plus de 30 jours	70%	13%	15%

- Analyse de l'absentéisme

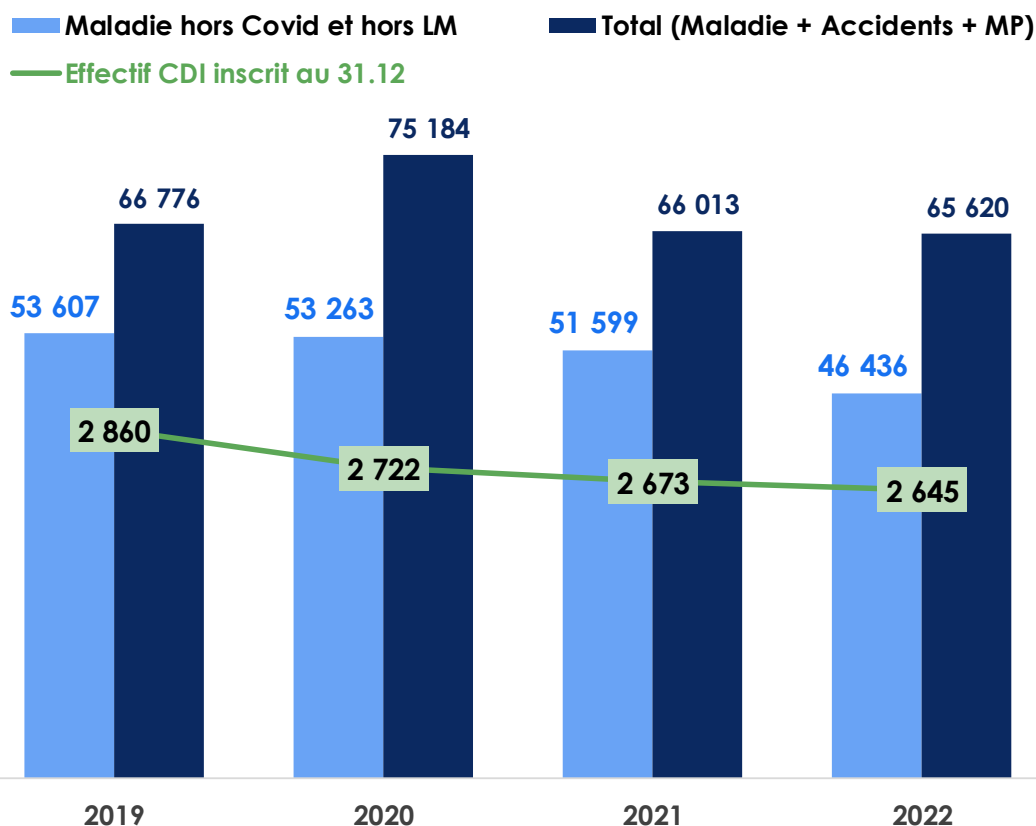
Focus sur les Longues Maladies

Troisième motif d'absence après la Maladie et le Covid, les Longues Maladies concentrent 11 % des journées d'absences "Maladie / Accidents / MP en 2022

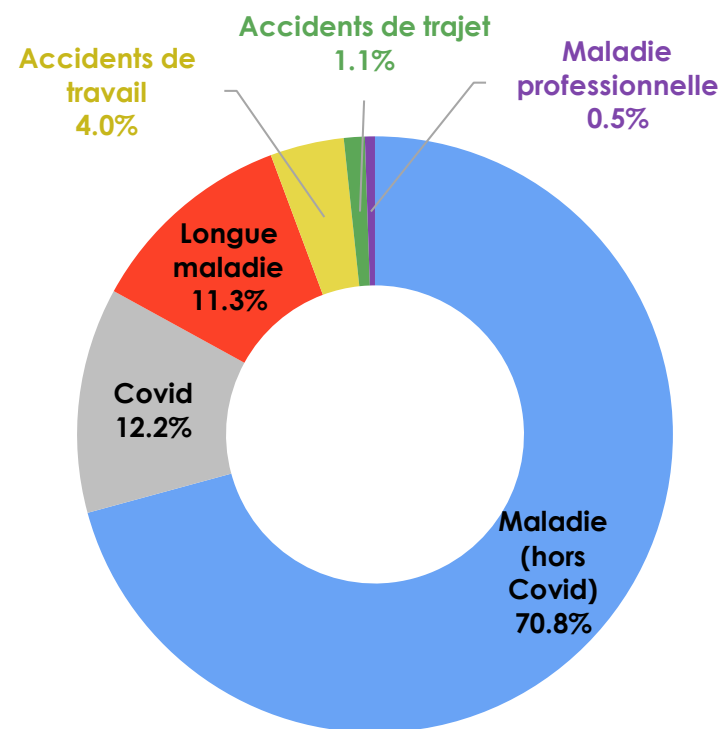
Les Longues Maladies concernent 27 salariés en 2022 (vs 41 en 2019). Signe de pathologies lourdes, leur durée moyenne d'absences s'allonge de 203 jours par salarié en 2019 à 275 j en 2022

Note méthodologique : Dans les extractions fournies par la direction de France TV, les Longues Maladies recouvrent à la fois les affections de longue durée et les invalidités.

Evolution du volume de jours d'absence et de l'effectif permanent inscrit au 31.12



Répartition du nombre de jours d'absence des salariés au 31.12 par motif

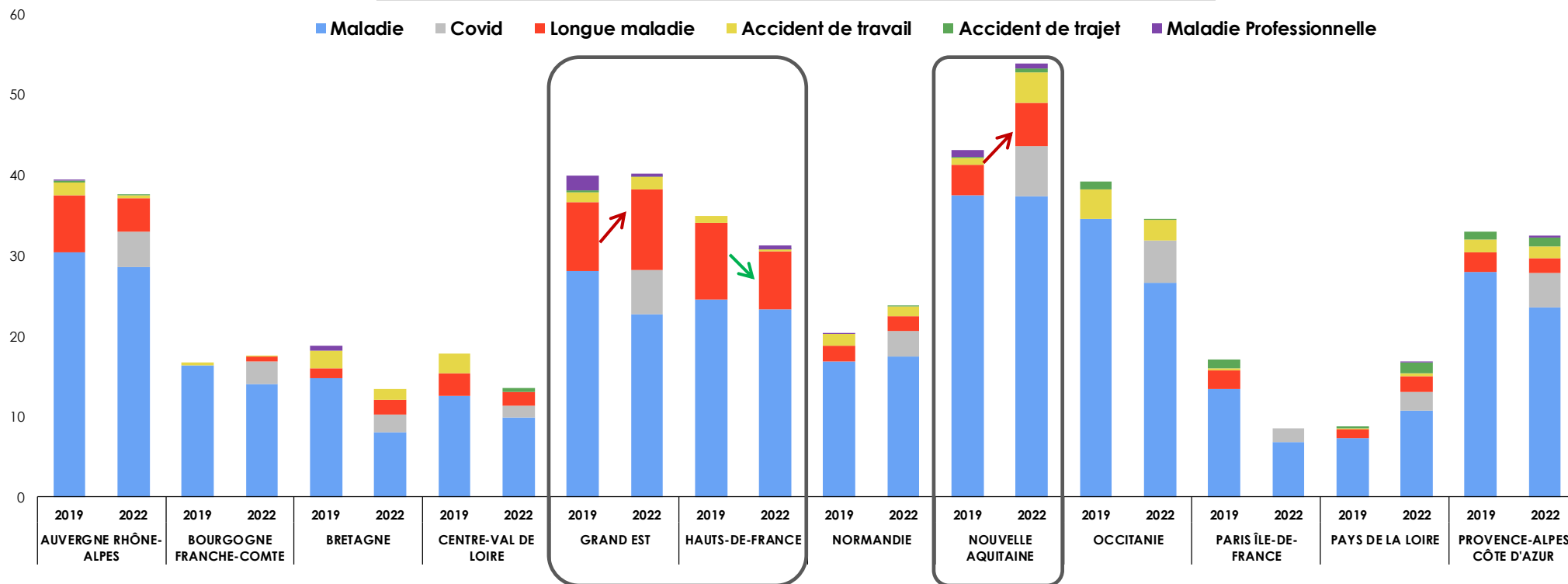


Sources : Extractions absentéisme et effectif France TV (salariés inscrits en CDI au 31.12) – Périmètre FR3 hors Corse

Ces absences pour Longue Maladie sont particulièrement importantes dans les régions Grand Est et en Hauts-de-France, où elles pèsent plus de 20 % des journées d'absences "Maladie / Accidents / MP"

3E Préconisations : Accompagner le retour à l'emploi, en particulier après une longue maladie (visite de pré-reprise, entretien de retour, etc.). Entretenir le lien pendant les absences Maladie au-delà de certains seuils, dans le respect de la vie privée et de la volonté des salariés. Anticiper les besoins d'information, de formation et d'accompagnement.

Conversion en ETP des journées d'absence par région et par motif



Conversion en ETP des journées d'absence = Journées d'absence / 203 j théoriques travaillées

Source : Extraction absentéisme France TV (salariés inscrits en CDI au 31.12) – Périmètre FR3 hors Corse

● Focus sur les maladies professionnelles

Préambule méthodologique
Examen des données issues du Bilan social
Approfondissement



Méthode d'élaboration des données

- Les indicateurs liés aux maladies professionnelles apparaissent dans le **chapitre Emploi du BS [3.3]**.
- Le périmètre concerne **à la fois l'effectif CDI et l'effectif non permanent CDD**.

Bilan social Réseau France 3

CHAPITRE	Rubrique	Indicateur	Commentaires & Recommandations éventuelles
CONDI- TIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE	Maladies profession- nelles	3.3.1 Nombre et dénomination des maladies professionnelles déclarées à la Sécurité sociale au cours de l'année considérée	Les dénominations des maladies professionnelles déclarées ne sont pas précisées (excepté dans le BS 2021) → Préciser cet élément manquant
		3.3.2 Nombre de salariés atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel	
		3.3.3 Nombre de déclarations par l'employeur de procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles	→ Préciser cet élément manquant

- Les données alimentant le BS sont **collectées par les chargés d'études « quali »** auprès de leurs interlocuteurs en région (le plus souvent les gestionnaires de paie dans le réseau, ou les IRH par antenne, sous l'autorité du DRH / RRH).
- **En ce qui concerne le processus, les maladies pro. sont déclarées directement par le salarié.** Au même titre que pour les accidents de travail et de trajet, la filière RH doit renseigner cette déclaration dans l'outil Acciline+.
- À compter de la réception de la déclaration et du certificat médical initial, **la CPAM dispose d'un délai de 120 jours pour statuer sur le caractère professionnel de la maladie ou saisir le CRRMP** (Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles). Durant la phase d'investigation, la caisse adresse à la victime et à l'employeur (fonction RH) **un questionnaire**.
- À l'issue de ses investigations, la caisse notifie la mise à disposition du dossier au salarié et à l'employeur. Débute alors la phase contradictoire (10 jours). Une fois la maladie professionnelle consolidée, la Sécurité sociale peut allouer au salarié une rente calculée après la fixation d'un taux d'incapacité permanente (IPP).

Incomplet, le Bilan social précise uniquement le nombre de maladies professionnelles déclarées et le nombre de salariés atteints, mais pas la dénomination des Maladies Professionnelles

- D'après le BS, **aucune maladie pro. n'a été déclarée au cours de l'année 2022** (vs 3 en 2021).

Nombre de maladies professionnelles déclarées à la Sécurité sociale au cours de l'année considérée								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Total	6	8	1	0	3	0	-100.0%	-3

Sources : Bilans sociaux

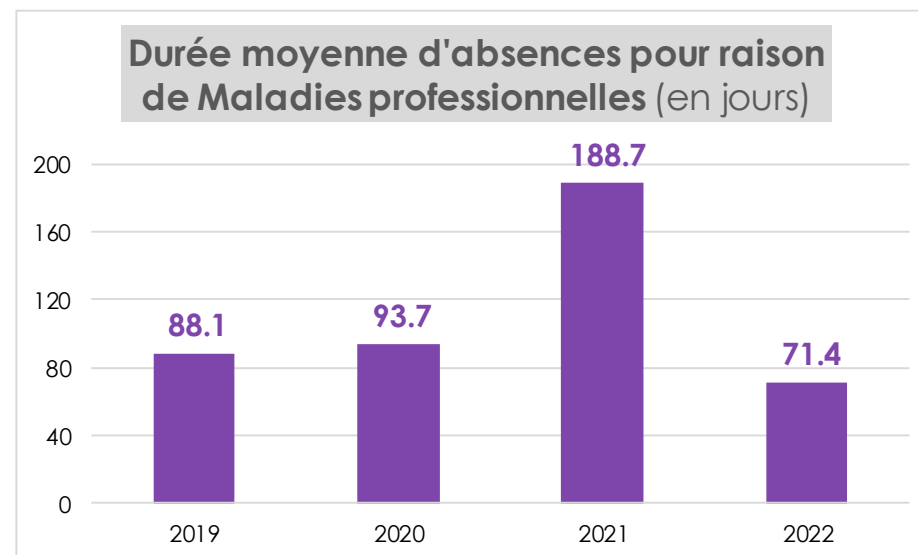
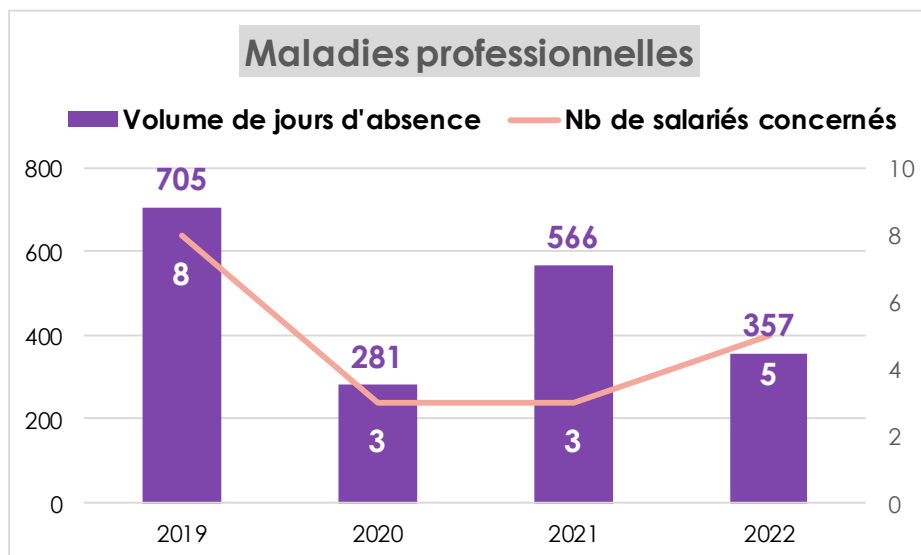
Nombre de salariés atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Total	68	64	1	5	2	3	50.0%	1

Sources : Bilans sociaux

- Interrogée, la direction du Réseau France 3 précise que les **3 déclarations de maladies pro. en 2021** (tendinopathie chronique de la coiffe des rotateurs de l'épaule gauche ; TMS) concernent :
 - 1 Journaliste Spécialisé – Rédaction à Strasbourg ;
 - 1 JRI – Rédaction en Pays de la Loire ;
 - 1 JRI – Rédaction en 1 JRI – Rédaction à Bordeaux.

Dans le détail, 5 salariés en CDI ont généré 357 jours d'absences pour maladies pro. en 2022, soit une durée moyenne d'absences de plus de 70 jours

Parmi eux, 4 sont Journalistes



Source : Extraction absentéisme France TV (salariés inscrits en CDI au 31.12) – Périmètre FR3 hors Corse

● Analyse de l'accidentologie

Examen des données issues du Bilan social
Audit méthodologique de l'outil Acciline+
Approfondissements par région, élément matériel et métier

- Analyse de l'accidentologie

Examen des données issues du BS



Méthode d'élaboration des données

- Les indicateurs liés à l'accidentologie sont recensés dans le **chapitre Conditions d'hygiène et de sécurité du Bilan social [3.1 et 3.2]**.
- Sont recensés les accidents **reconnus par la CPAM au moment de l'élaboration du Bilan social**.
- Le périmètre concerne **à la fois l'effectif permanent CDI et les salariés en CDD**.
- Les sources des statistiques sont **diverses, et parfois incohérentes**.

PILOTAGE SOCIAL (outil BO)

- Le Pilotage social recense les données concernant les accidents de travail avec arrêt de l'effectif permanent et de l'effectif non permanent, à travers les indicateurs 3.1.1 à 3.1.2 bis, ainsi que les données concernant les accidents de trajet (indicateur 3.1.5).
- Les formules de calcul des taux de fréquence et de gravité des accidents de travail sont directement intégrées à la maquette du Bilan social.
- **Selon la direction, les données issues d'Acciline+ ne seraient ici "pas exploitables".**



CHARGES D'ÉTUDES

- Les chargés d'études « quali » collectent auprès de leurs interlocuteurs dans les antennes correspondant à leur périmètre géographique (anciens pôles régionaux) :
 - Les accidents dont est victime le personnel temporaire ou de prestation de service dans l'entreprise sont également identifiés dans un indicateur à part entière [3.1.6].
 - Les détails concernant la répartition des accidents de travail par élément matériel (indicateurs de la rubrique 3.2). La liste des éléments matériels à renseigner est fournie par le Pilotage social (BO).
- Interrogée, **la direction ne sait pas si ces données sont issues du logiciel Acciline+.**





Méthode d'élaboration des données

Légende : ■ Source = Pilotage social

■ Source = Chargés d'études

Bilan social Réseau France 3

CHAPITRE	Rubrique	Indicateur	Commentaires & Recommandations éventuelles
CONDI- TIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE	Accidents de travail et de trajet	3.1.1 Nombre d'accidents de travail avec arrêt de travail	Nombre d'accidents avec arrêt (effectif permanent) Nombre d'accidents avec arrêt (effectif non permanent)
		3.1.1 bis Taux de fréquence	Calcul = nombre d'accidents avec arrêt x 10^6 / nombre d'heures travaillées Effectif permanent / Effectif non permanent : cet indicateur prend également en compte les rechutes
		3.1.2 Nombre de jours d'arrêt en journées perdues suite à un accident de travail	
		3.1.2 bis Taux de gravité	Calcul = nombre de jours d'arrêt suite à accidents dans l'année x 10^3 / nombre d'heures travaillées Le nombre d'heures travaillées correspond aux effectifs permanents inscrits au 31/12 x 203j x 7h
		3.1.3 Nombre d'incapacités permanentes (partielles et totales) notifiées à l'entreprise au cours de l'année considérée	Cet indicateur prend en compte toutes les incapacités confondues
		3.1.4 Nombre d'accidents mortels : de travail, de trajet	
		3.1.5 Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail	Nombre d'accidents de trajet (effectif permanent) Nombre d'accidents de trajet (effectif non permanent)
		3.1.6 Nombre d'accidents dont est victime le personnel temporaire ou de prestation de service dans l'entreprise	
		3.1.7 Taux et montant de la cotisation sécurité sociale du travail	→ Préciser cet élément manquant
	Répartition des accidents par élément matériel	3.2.1 Nombre d'accidents liés à l'existence de risques graves - codes 32 à 40	Ces indicateurs ne concernent que les accidents du travail pour l'effectif CDI et CDD
		3.2.2 Nombre d'accidents liés à des chutes avec dénivellation - code 2	
		3.2.3 Nombre d'accidents occasionnés par des machines (à l'exception de ceux liés aux risques 321 et 322) - codes 09 à 30	
		3.2.4 Nombre d'accidents de circulation, manutention, stockage - codes 01-03-04-06-07 et 08	
		3.2.5 Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel - code 05	
		3.2.6 Nombre d'accidents occasionnés par des outils individuels à main - code 31	
		3.2.7 Autres cas - codes 98 et 99	

Le Bilan social souligne une baisse du nombre d'accidents de travail avec arrêt de travail (-31.7 % vs 2017), notamment en ce qui concerne les PTA (-69.7 %)

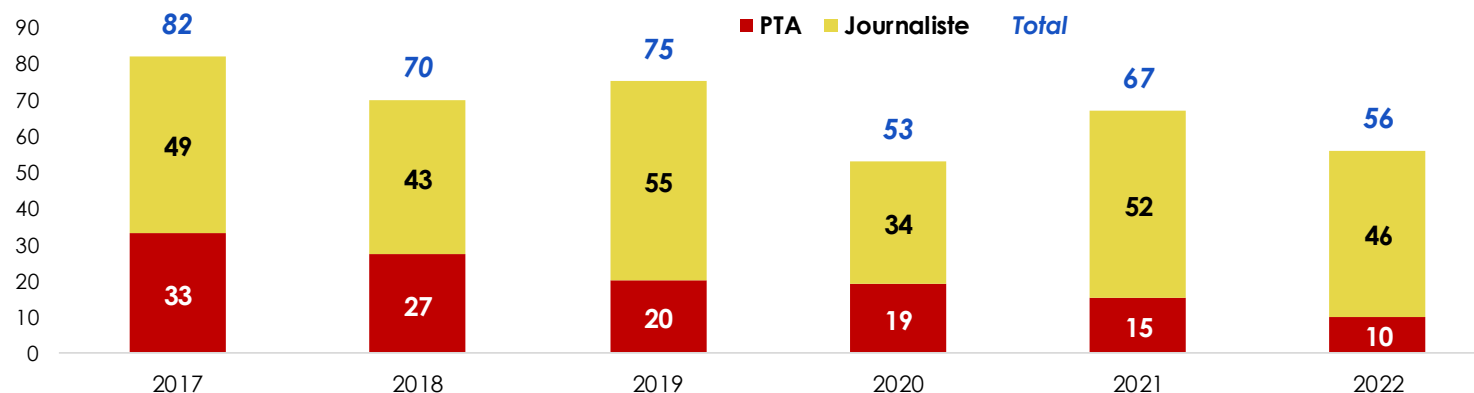
Sans surprise, près de trois quarts des AT concernent la fonction "Reportage et contenus d'information"

Nombre d'accidents de travail **avec arrêt** - Effectif permanent

Nb	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Ouvriers-Employés	0	2	1	2	0	0	nc	0
Maîtrises	11	5	5	7	3	3	0.0%	0
Cadres	21	19	13	9	9	7	-22.2%	-2
Cadres supérieurs	1	1	1	1	3	0	-100.0%	-3
Hors Grille	0	0	0	0	0	0	nc	0
Sous-total PTA	33	27	20	19	15	10	-33.3%	-5
Reportage et contenus d'information	46	42	50	31	47	41	-12.8%	-6
Edition et coordination	0	0	1	1	1	2	x 2.0	1
Encadrement	3	1	4	2	4	3	-25.0%	-1
Sous-total Journaliste	49	43	55	34	52	46	-11.5%	-6
Total	82	70	75	53	67	56	-16.4%	-11

Sources : Bilans sociaux

Nombre d'accidents de travail **avec arrêt** - Effectif permanent



Des accidents moins fréquents, mais toujours aussi graves : la baisse du taux de fréquence sur la période s'associe à un taux de gravité relativement stable

Taux de fréquence des **AT avec arrêt** - Effectif permanent

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Diff.
Ouvriers-Employés	0.0	234.6	140.7	281.5			0.0
Maîtrises	24.1	10.7	11.8	17.2	7.8	7.8	0.0
Cadres	11.9	11.1	8.2	6.0	6.2	5.0	-1.2
Cadres supérieurs	4.6	4.6	5.8	6.4	18.8		-18.8
Hors Grille							0.0
Sous-total PTA	13.5	11.2	9.1	9.2	7.5	5.0	-2.5
Reportage et contenus d'info.	29.7	27.0	32.5	20.9	31.7	27.7	-4.0
Edition et coordination	0.0	0.0	27.1	27.1	29.3	56.3	27.0
Encadrement	10.2	3.3	13.4	7.1	14.6	11.6	-3.0
Sous-total Journaliste	25.9	22.5	29.4	18.9	29.0	25.9	-3.1
Total	18.9	16.2	18.5	13.7	17.6	14.9	-2.7

Calcul du taux de fréquence =

$$\frac{\text{nombre d'accidents avec arrêt} \times 10^6}{\text{nombre d'heures travaillées}}$$

Nombre d'heures travaillées =
effectifs permanents inscrits au 31.12
x 203 j théoriques travaillés x 7 h

Sources : Bilans sociaux

Taux de gravité des **accidents de travail** - Effectif permanent

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Diff.
Ouvriers-Employés		2.3	0.1	6.6			0.0
Maîtrises	0.6	0.1	0.3	0.8	0.1	0.8	0.7
Cadres	0.4	0.4	0.4	0.3	0.5	0.3	-0.2
Cadres supérieurs					0.6		-0.6
Hors Grille							0.0
Sous-total PTA	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.0
Reportage et contenus d'info.	1.3	0.5	0.9	0.5	0.8	0.9	0.1
Edition et coordination			2.3		9.4	8.1	-1.3
Encadrement	0.1		0.5		0.3	0.7	0.4
Sous-total Journaliste	1.1	0.4	0.9	0.4	0.9	1.0	0.1
Total	0.7	0.3	0.6	0.4	0.6	0.7	0.1

Calcul du taux de gravité =

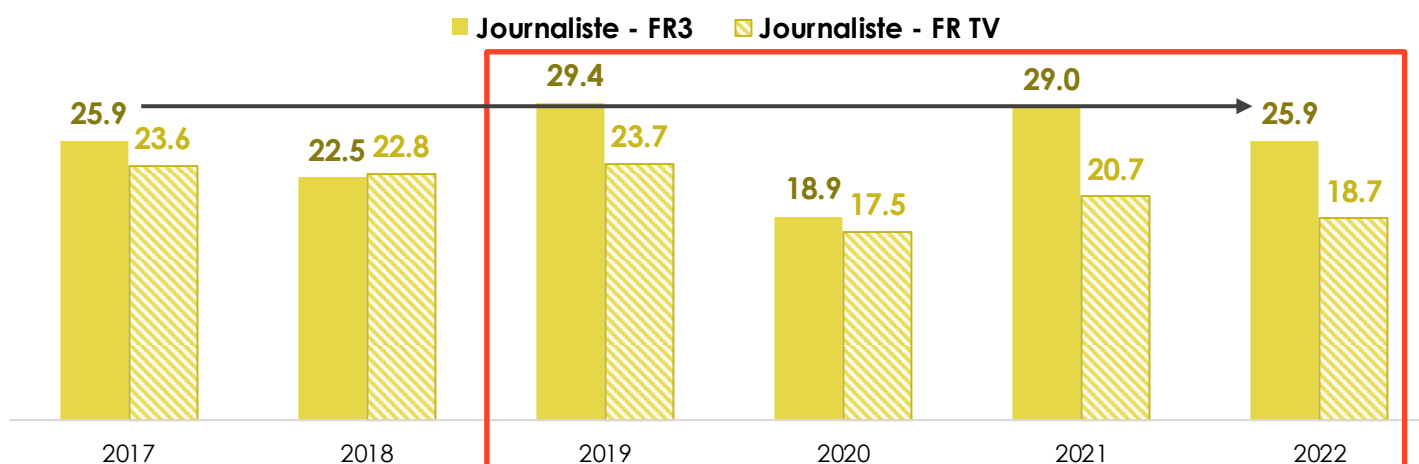
$$\frac{\text{nombre de jours d'arrêt suite à accidents dans l'année} \times 10^3}{\text{nombre d'heures travaillées}}$$

Sources : Bilans sociaux

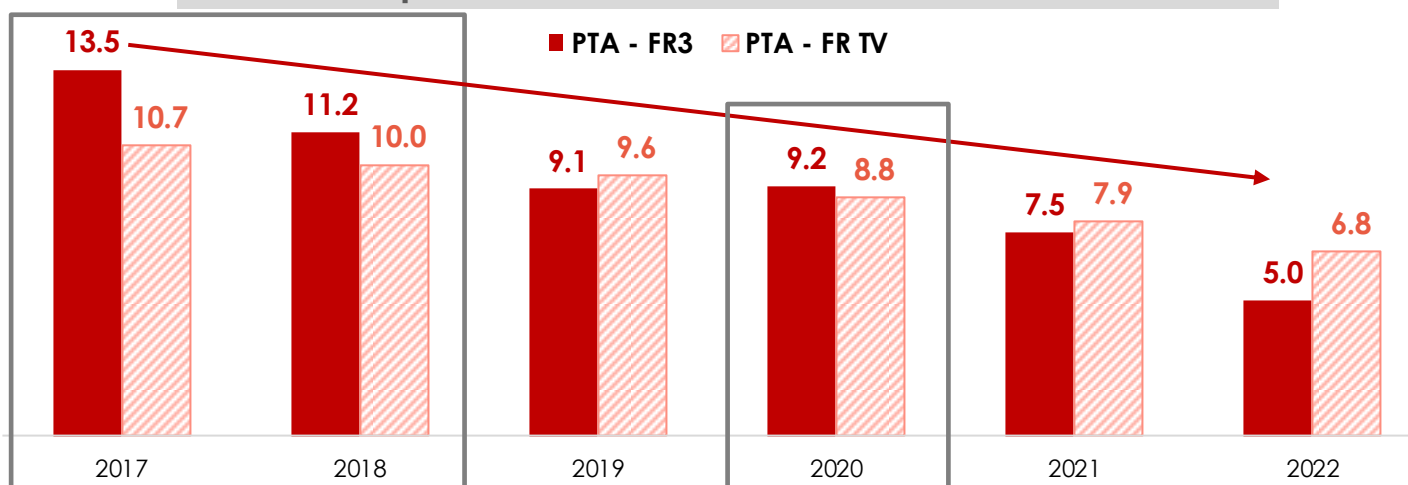
Depuis 2019, les taux de fréquence des AT des Journalistes de FR3 sont non seulement significativement plus élevés qu'au niveau de France TV, mais ils restent stables, contrairement à la baisse observée au niveau Groupe

À l'inverse, la baisse du taux de fréquence parmi les PTA de FR3 est plus prononcée qu'à FRTV

Taux de fréquence des **AT avec arrêt** - Journaliste

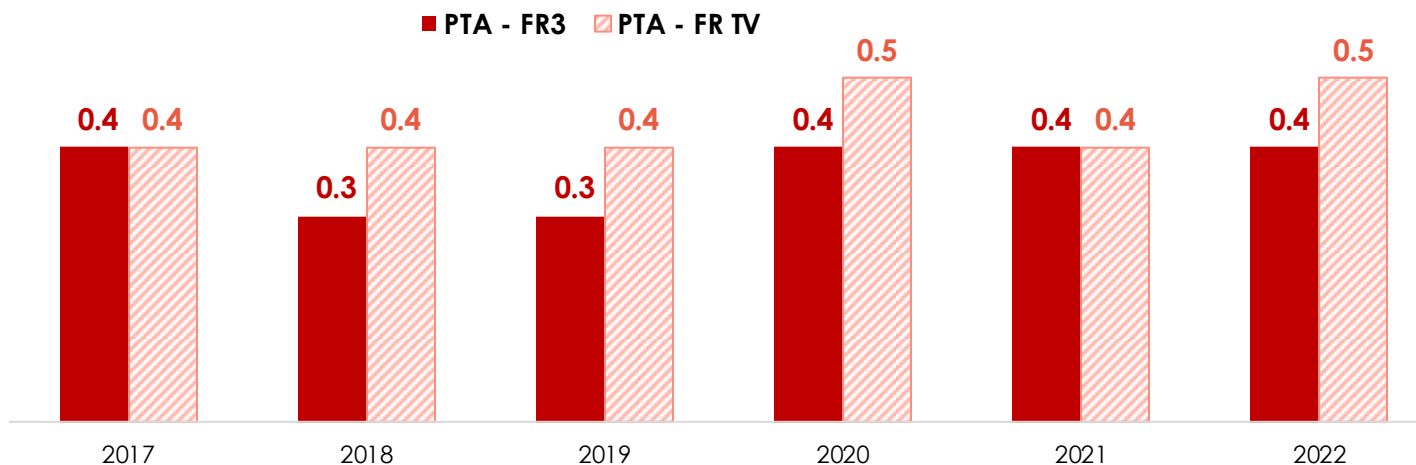


Taux de fréquence des **accidents de travail avec arrêt** - PTA

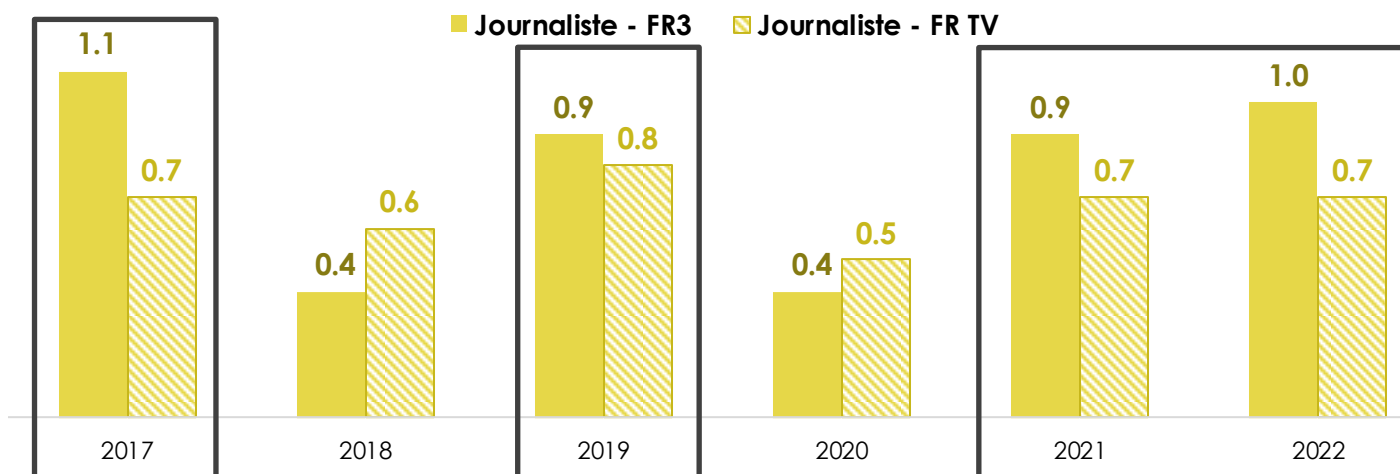


Un constat identique, les accidents dont sont victimes les journalistes de FR 3 se révèlent relativement plus graves qu'au sein de France TV

Taux de gravité des **accidents de travail** - PTA



Taux de gravité des **accidents de travail** - Journaliste



Sources : Bilans sociaux

Plusieurs lacunes et anomalies ressortent d'emblée du Bilan social, à commencer par des écarts de données liées aux indicateurs 3.1 et 3.2

Des incohérences entre les indicateurs du BS, qui interrogent la robustesse des process

- Les indicateurs de la rubrique "3.2 Répartition des accidents par éléments matériels" du Bilan social "ne concernent que les accidents du travail pour les collaborateurs CDI et CDD" (page 64 du BS 2022).
- Or **d'importants écarts** existent par rapport aux données présentées au niveau de l'indicateur "3.1.1 Nombre d'accidents de travail avec arrêt", **pour les années 2019, 2020 et 2021**.

Nombre d'accidents de travail avec arrêt [Indicateur 3.1 du Bilan social]								
Nb	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Effectif permanent	82	70	75	53	67	56	-16.4%	-11
Effectif non permanent	14	6	5	4	3	4	33.3%	1
Total	96	76	80	57	70	60	-14.3%	-10

Sources : Bilans sociaux

Répartition des accidents par élément matériel [Indicateur 3.2 du Bilan social]								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Total	96	76	128	95	75	60	-20.0%	-15
Ecart vs indicateur 3.1	0	0	-48	-38	-5	0		

Sources : Bilans sociaux

Une hypothèse serait d'avoir comptabilisé les AT sans arrêt au cours de cette période



Préconisations : Intégrer une étape de fiabilisation des données remontant des différentes sources (Pilotage social vs Chargés d'études « Pôles régionaux ») et une "boucle de rattrapage" en s'appuyant sur les requêtes issues d'Acciline+

En 2022, plus d'un tiers des accidents de travail sont répertoriés dans "Autres cas", une catégorie opaque qui agglomère divers éléments matériels



Préconisations : Fournir systématiquement un détail de cette catégorie "Autres" : à quels éléments matériels ou risques du DUERP correspond-t-elle ?

Répartition des accidents du travail par élément matériel - Effectif permanent et non permanent								
Nb	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Circulation, manutention, stockage	41	35	50	30	21	28	33.3%	7
Chutes de dénivellation	22	13	16	15	12	7	-41.7%	-5
Machines	0	3	1	2	0	2	nc	2
Objets, masses, particules en mouvement accidentel	0	5	7	9	4	0	-100.0%	-4
Outils individuels à main	1	0	0	3	0	0	nc	0
Risques graves	0	1	0	0	0	0	nc	0
Autres cas [codes 98 et 99]	32	19	54	36	38	23	-39.5%	-15
Total	96	76	128	95	75	60	-20.0%	-15
dont Autres cas en %	33.3%	25.0%	42.2%	37.9%	50.7%	38.3%	-12.3 pts	

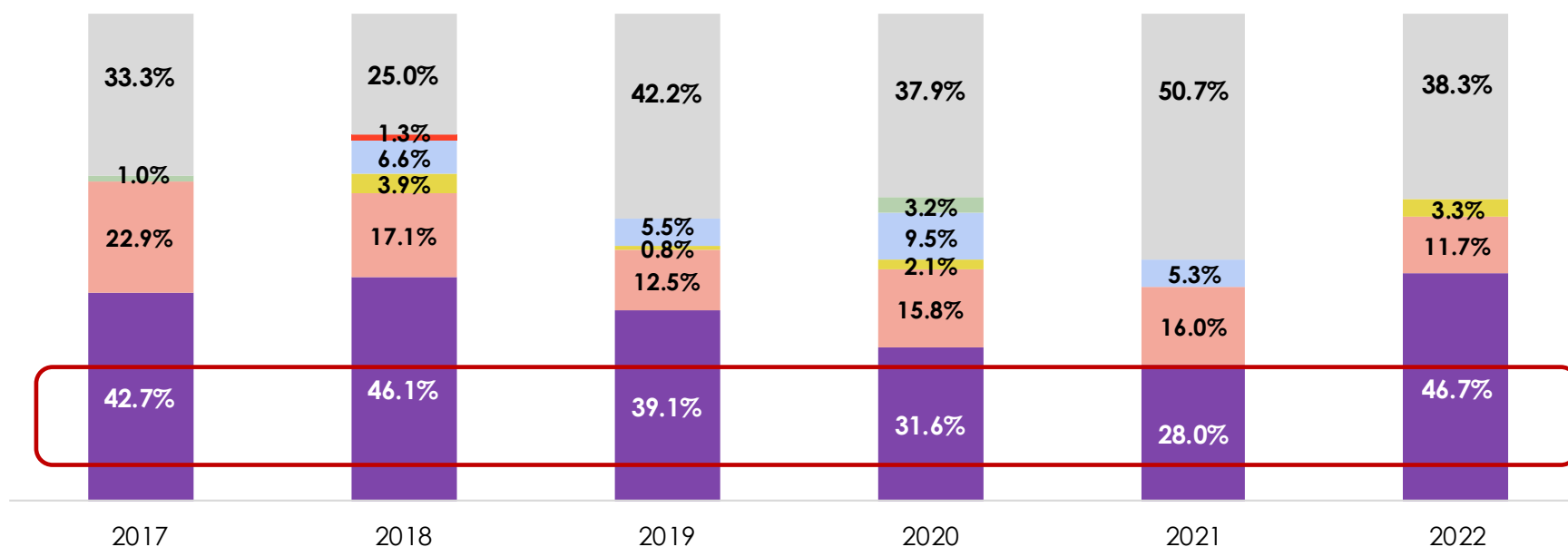
Sources : Bilans sociaux

NB : Entre 2017 et 2022, 1 AT mortel a été enregistré dans le BS (PTA en 2019)

La majorité des AT référencés sont associés aux risques "Circulation, manutention, stockage"

Répartition des accidents de travail par élément matériel

- Circulation, manutention, stockage
- Machines
- Outils individuels à main
- Autres cas [codes 98 et 99]
- Chutes de dénivellation
- Objets, masses, particules en mouvement accidentel
- Risques graves



Sources : Bilans sociaux

D'après le BS, le nombre d'accidents de trajet se maintient à un niveau élevé en 2022, sans pour autant en préciser la gravité (volume de jours d'absences)

Nombre d' accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail - Effectif permanent								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Ouvriers-Employés	0	0	14	0	0	0	nc	0
Maîtrises	3	9	3	3	1	2	x 2.0	1
Cadres	12	10	6	3	6	9	50.0%	3
Cadres supérieurs	0	0	1	0	0	0	nc	0
Hors Grille	0	0	0	0	0	0	nc	0
Sous-total PTA	15	19	24	6	7	11	57.1%	4
Reportage et contenus d'info.	10	12	8	7	10	6	-40.0%	-4
Edition et coordination	0	0	0	0	0	1	nc	1
Encadrement	0	0	3	1	2	0	-100.0%	-2
Sous-total Journaliste	10	12	11	8	12	7	-41.7%	-5
Total	25	31	35	14	19	18	-5.3%	-1

Sources : Bilans sociaux

- Par ailleurs, le Bilan social recense **2 accidents dont ont été victimes des travailleurs intérimaires / prestataires de services en 2022**, après 1 en 2021 (et 1 en 2018). Les données de cet indicateur 3.1.6 sont alimentées par les chargés d'études qui interrogent les chefs de centre de chaque antenne, dans la mesure où ce sont eux qui gèrent les contrats des entreprises de travail temporaire et prestataires.

- Analyse de l'accidentologie

Analyse méthodologique de l'outil Acciline+



Méthode d'élaboration des données

- Le logiciel **Acciline+**, élaboré par **Ayming** (anciennement **Alma Consulting Group**), est une version améliorée du logiciel *Andeline*.
- **Lancée en 2015, cette plateforme de gestion des risques** permet de "gérer en temps réel les accidents du travail, les absences, mais aussi d'identifier les causes d'un incident et de s'assurer que les formations sécurité sont en règle." (source : Ayming)

- Sélectionné suite à un appel d'offres, Ayming est ainsi **un prestataire historique de France Télévisions**. Le groupe revendique une grande volumétrie de données (depuis ses serveurs à Bordeaux), et se définit comme le **premier pourvoyeur de déclarations d'accident du travail auprès des CPAM**.
- **Qui est autorisé à utiliser l'outil Acciline+ ?**
 - Un salarié lambda ne peut se connecter de lui-même ;
 - Les administrateurs paramètrent différents profils :
 - Profil Contact = reçoit les emails d'alertes ; sont concernés les IRP, les managers de proximité, les IRH / RRH, dans la limite géographique de l'antenne, ainsi que les élus des CSE (périmètre de l'instance) et les médecins internes (FTV)
 - Profil Standard = RH / IRH saisit les accidents ; l'animateur prévention (APS) accède aux rubriques DU / PAPRIACT
 - Profil Administrateur (à date, M. THIBAUT et M. EVRARD, et potentiellement une troisième personne à court terme)

Portail d'accueil du logiciel : ici le déclarant saisit le périmètre concerné (ex.: FTV), son identifiant et son mot de passe

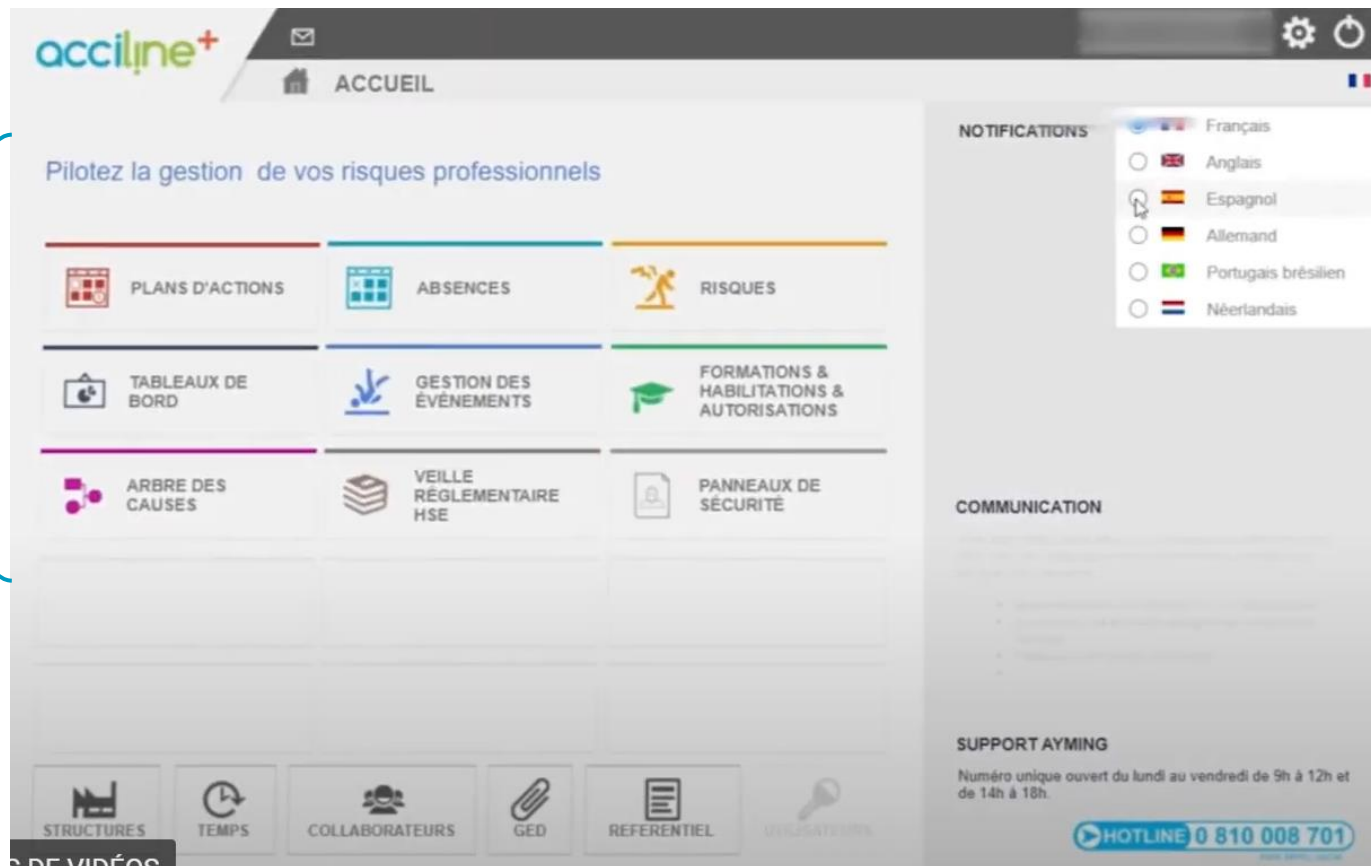


Méthode d'élaboration des données

- Le logiciel Acciline+ s'articule autour de plusieurs rubriques, qui présente différentes fonctionnalités, et qui est **activée, à la carte, en fonction des besoins des entreprises et de leur maturité**.
- En théorie, les modules fonctionnels permettent de couvrir **la gestion des événements** (accidents du travail / de trajet, maladies professionnelles, presque accidents, audits...), le pilotage de l'absentéisme, les formations / habilitations, **l'évaluation des risques**, l'arbre des causes, **le suivi des plans d'actions**, ou encore la veille et conformité réglementaire HSE.

Dans le cas de France Télévisions, 4 modules "ouverts" en fonction des profils paramétrés :

- Plans d'actions / PAPRIACT
- Gestion des événements / Accidentologie
- Risques / DUERP
- Tableaux de bord



Page d'accueil: Capture d'écran issue des vidéos de présentation YouTube de l'outil Acciline+



Méthode d'élaboration des données

- Pour rappel, la **procédure de déclaration des accidents** (de travail ou de trajet) est la suivante :

• 3 bretagne

• **mémo** 2023

ACCIDENTS DU TRAVAIL OU DE TRAJET : VOS DEMARCHES



Un accident du travail est un événement soudain et imprévu qui, quels qu'en soient le lieu et la cause, vous occasionne un dommage corporel ou psychologique et survient pendant l'activité professionnelle. Il doit exister un lien de subordination entre la victime et son employeur au moment de l'accident.

Un accident de trajet est un événement soudain et imprévu qui vous a causé un dommage corporel et s'est produit :

- entre votre résidence et votre lieu de travail (en suivant l'itinéraire habituel, le plus direct possible)
- entre votre lieu de travail et de restauration pendant les horaires de la pause déjeuner et dans un lieu de restauration fréquenté régulièrement

comment déclarer votre accident ?

Le registre des accidents bénins, qui était préalablement utilisé, est supprimé conformément au décret du 29 avril 2021 puisque les antennes régionales de France 3 ne remplissent pas les conditions nécessaires à son existence.

Étape

1

VOUS

24 H

INFORMER

dans les 24h00

PRECISER



- VOTRE CHEF DE SERVICE
- LE SERVICE RH

- La date et l'heure de l'accident, le lieu précis (adresse), les circonstances détaillées, la nature et le siège des lésions (préciser côté droit/gauche si nécessaire)
- L'identité des témoins (et/ou premières personnes avisées), ainsi que les éventuels tiers responsables



Points de faiblesse / vigilance



Dont situations de télétravail, or les accidents survenus en TT sont parfois sous-déclarés (absences de témoin par exemple)



Le logiciel Acciline+ permet de **recenser les accidents bénins (AB)**, or dans les faits, peu d'AB sont renseignés dans l'outil (4 à Grand Est en 2022)



Préciser que la victime (ou le témoin) peut déclarer un accident, par mail, par oral, à son responsable hiérarchique, aux IRH / RRH, mais également à un SST



Quid des accidents dont les effets se font ressentir bien après 24h → initier la déclaration en AB, puis la requalifier

Mémo 2023 diffusé dans chaque antenne



Méthode d'élaboration des données

Étape

2



DECLARER

dans les 48h00

EDITER

- Le service RH effectue la déclaration d'accident du travail ou de trajet dans les 48 heures auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du département du domicile du salarié (hors dimanche et jours fériés)
- Le service RH vous fournit la feuille d'accident du travail qui doit être conservée

La déclaration est à renseigner dans le logiciel Acciline+.
Acciline+ générant un fichier EDI à déposer sur NET ENTREPRISE.
Une fois la déclaration effectuée, le logiciel Acciline+ génère une feuille d'accident du travail ou de maladie professionnelle qui est à remettre au salarié, victime de l'accident du travail.

PROCESSUS DE DÉCLARATION VIA
ACCILINE+ décrit dans les pages suivantes

Étape

2



CONSULTER

PRESENTER



- Prendre RV chez votre médecin traitant
Il doit établir dans les plus brefs délais un certificat médical initial pour accident de travail ou de trajet.
En cas d'arrêt de travail, le volet « avis d'arrêt de travail » est à transmettre dans les 24h au service RH et à votre chef de service.
- Présenter et conserver votre feuille d'accident du travail
Elle ouvre droit à une prise en charge à 100% des frais liés à l'accident, dans la limite des tarifs de base de l'Assurance Maladie, sans avance de frais. Cette feuille est à transmettre à tous les praticiens de soins médicaux (médecin, pharmacie, etc...) pour qu'ils y indiquent les soins effectués et leur coût. Ce document est à envoyer à la CPAM dont vous dépendez, afin que la Sécurité sociale les rembourse directement.



Points de faiblesse / vigilance



Temps de saisie de l'accident (15-20 min selon les IRH interrogées) : le déclarant commence la saisie, l'édite pour créer une sauvegarde et respecter le délai de déclaration à la CPAM, mais complète ultérieurement dans le logiciel Acciline+ (interruptions fréquentes)



Contenu saisi : partiel, incomplet, erroné... Peu de boucles de rattrapage ; les RRH se chargent généralement des déclarations relevant de situations complexes



L'employeur se réserve la faculté **d'émettre des réserves** (souvent sur les circonstances détaillées de l'accident). Mais elles sont rarement mentionnées dans l'outil, et plutôt dans un courrier à part. **Ce manque de transparence quant aux réserves émises est source de défiance de la part des IRP et salariés**

Mémo 2023 diffusé dans chaque antenne



Méthode d'élaboration des données

Étape

3



CPAM



30 J

ETUDIER

RECONNAITRE



- La déclaration d'accident du travail
- Le certificat médical initial décrivant les lésions

A réception de ces documents, votre caisse d'Assurance Maladie dispose de 30 jours pour reconnaître ou non le caractère professionnel de votre accident. Si un examen ou une enquête complémentaire sont nécessaires, le délai d'instruction est prolongé de 2 mois.



contacts RH :

- Marie Preschoux - RRH - 02 99 01 79 02 / 06 13 56 28 45 / marie.preschoux@francetv.fr
- Morgane Esnault - iRH - 02 99 01 78 12 / 06 12 67 05 29 / morgane.esnault@francetv.fr
- Aurélie Toulouse - iRH - 02 99 01 78 12 / 06 19 99 98 03 / aurelie.toulouse@francetv.fr

Mémo 2023 diffusé dans chaque antenne



Points de faiblesse / vigilance



À l'issue de ses investigations, la **CPAM** notifie la mise à disposition du dossier : **rejeté / contesté ou non**, en fonction de ses propres règles d'appréciation



Les requêtes issues d'Acciline+ concernent les accidents non rejetés par la CPAM. Toutefois, il n'est pas **précisé le taux de "rejet"** des déclarations.



En bas du mémo sont indiquées les coordonnées des contacts RH (RRH et IRH)



Méthode d'élaboration des données

- Le logiciel Acciline+ est interfacé avec les données issues du SIRH de FTV, actualisées toutes les semaines. **Les profils des salariés permanents (CDI)** sont ainsi automatiquement référencés dans la plateforme.
- Au moment de saisir la déclaration d'accident, le/la RRH ou IRH (ou l'administrateur) peut rechercher le salarié dans la "**liste des collaborateurs**". Sont alors **automatiquement renseignées** plusieurs données (état civil, statut, matricule, numéro de sécurité sociale, etc.).



Points de faiblesse / vigilance



Accident impliquant un salarié de l'**effectif non permanent** : saisie manuelle du profil de la victime par le/la RRH ou IRH

Exemple fictif

→ Le déclarant saisit la date et l'heure de survenue de l'accident

Victime

Description

Événement

Témoins et tiers

Conséquences

Analyse

Rattachement

Etat civil
Statut (CDI ou non)
N° de SS
Matricule
Situation pro.
Etc.

→ cf. page suivante



Méthode d'élaboration des données

- Le premier onglet, intitulé "**Victime**", comporte un certain nombre d'**informations pré-remplies** (car automatisées pour dialoguer avec le SIRH) et portant sur :
 - L'état civil (sexe, nationalité, date de naissance, numéro de sécurité social...)
 - La situation professionnelle de la victime au moment de l'accident : ces données sont "écrasées chaque semaine", de sorte qu'elles soient automatiquement actualisées via le SIRH (ex.: changement de métier).

THIBAUT PAUL

Dossier n° 2023.00518 Créé le 31/10/2023 Modifié le 31/10/2023 N° SS ***** Matricule 00833464 **AT** mardi du 31/10/2023 à 14:00

Victime Description L'Évènement Témoins et Tiers Conséquences Analyse Rattachement

Sexe 1 - Masculin Nationalité FR Date de naissance 07/07/1964 (59 ans) Date d'embauche 01/01/1991 (depuis 32 ans et 9 mois)

Evènements du collaborateur

4 évènement(s)
0,00 jour(s) d'arrêts
0,00 jour(s) de soins

CTN Activités de services I CTN H
CCMIT : 187 €
Etablissement 43276694700019 (MAISON DE FRANCE TELEVISIONS)

Date de mutation 01/01/2013 (depuis 10 ans et 9 mois)
Date de sortie

SITUATION PROFESSIONNELLE

Type contrat Privé Contrat PTA permanent Ancienneté Entreprise 32 an(s) 10 mois Poste 10 an(s) 10 mois

Catégorie Personnel de l'entreprise Profess. INGENIEUR SECURITE
Qualification Cadre Poste Activités liées au métier
Rythme FORFAIT JOUR Activités / - / - N+1 ANONYME

Horaires de à et de à Temps écoulé depuis la prise de poste Jours travaillés avant l'évènement

Site / Direction / UT S10_O0000000_FILIE.RH * Centre SIRH S10_O0000000FILIE.RH * CSE / IP S_S13
Siege Ressources humaines et organisation Filière RH Siege Ressources humaines et organisation Filière RH CSE Siège / IP-Gestion d'entreprise, Immobilier et Moyens généraux

* Champs obligatoires

RETOUR ALERTE DOCUMENTS FORMULAIRE EDI STA DOSSIER RISQUES VALIDER

La rubrique "**Evènements du collaborateur**" résume pour chaque salarié le nombre d'accidents déclarés, le volume de jours d'arrêt et les jours de soins



Méthode d'élaboration des données

- Le deuxième onglet, intitulé "**Description**", est à compléter par le déclarant, sur la base de menus déroulants concernant :
 - Le mode de lésion, l'élément matériel parmi les 19 identifiés par l'INRS figurant dans le DU ;
 - La nature et le siège des lésions (avec schéma du corps humain) ;
 - l'intervention ou non des premiers secours avec transports de la victime

La rubrique "**Écart à la normale**" reste vide, car non utilisée au sein de FTV



Près de la moitié des accidents déclarés dans l'outil Acciline+ (avec ou sans arrêt) ne mentionnent pas d'éléments matériels

Dans le détail, dans près de 20 % des accidents de travail avec arrêt, l'élément matériel n'est pas précisé ou renseigné

THIBAUT PAUL

N° SS *****

Dossier n° 2023.00518 Créé le 31/10/2023 Modifié le 31/10/2023 Matricule 00833464

AT

du 31/10/2023 à 14:00

Victime Description L'Évènement Témoins et Tiers Conséquences Analyse Rattachement

MODE DE LESION

ECART A LA NORMALE

ELEMENT MATERIEL

PREMIERE LESION

Nature de la lésion Siège de la lésion

DEUXIEME LESION

Nature de la lésion Siège de la lésion

Intervention Premiers Secours ☐ Oui ☒ Non

Victime transportée à

CP / Ville

* Champs obligatoires

RETOUR ALERTER DOCUMENTS FORMULAIRE EDI STA DOSSIER RISQUES VALIDER



Méthode d'élaboration des données

- Le troisième onglet, intitulé "**Événement**", permet de **qualifier l'accident en décrivant les circonstances de survenue de l'accident**.
- Ici le déclarant n'est *a priori* pas limité en nombre de caractères, mais ensuite la transmission du dossier EDI à la CPAM (via net-entreprise), les données risquent d'être tronquées, au-delà d'un certain nombre de caractères.

THIBAUT PAUL

Dossier n° 2023.00518 Créé le 31/10/2023 Modifié le 31/10/2023 N° SS ***** Matricule 00833464 AT mardi du 31/10/2023 à 14:00

Victime Description **L'Événement** Témoins et Tiers Conséquences Analyse Rattachement

Activité de la victime lors de l'évènement *

Nature de l'évènement *

Objet dont le contact a/aurait blessé la victime *

Réserves (uniquement si émises)

CIRCONSTANCES

S'agit-il du travail habituel de la victime ? ☒ Oui ☐ Non

L'évènement a-t-il fait d'autres victimes ? ☐ Oui ☒ Non

Zone de transport

Mode de transport

Météo

LIEU DE L'ÉVÈNEMENT

Lieu de l'évènement

Siret

CP / Ville

Lieu précis

* Champs obligatoires

RETOUR ALERTER DOCUMENTS FORMULAIRE EDI STA DOSSIER RISQUES VALIDER

L'employeur se réserve la possibilité d'émettre des réserves (dans un délai de 10 jours). En général, les RRH ne retranscrivent pas leurs réserves dans l'outil Acciline+, mais via un courrier à part

Lieu de travail, mission, TT...



Méthode d'élaboration des données

- Une fois la déclaration validée depuis l'outil Acciline+ (clic en bas du formulaire), le dossier EDI alimente le portail de la CPAM, via la télétransmission des données renseignées et déposées sur Net-entreprise.
- Interrogée en entretien, la direction évoque comme **principal défaut de l'outil** le fait que le déclarant a 15-30 minutes pour remplir et enregistrer la déclaration. Au-delà, par exemple si le déclarant est interrompu par d'autres tâches / urgences, la saisie s'efface. En général, les déclarants enregistrent au plus tôt la déclaration, puis la complète de façon à ne pas avoir à recommencer le process.
- Or les **alertes** sont envoyées **par mail** aux personnes contact dès que la déclaration est validée.
- **Les destinataires sont généralement les IRP, les IRH / RRH et les managers de proximité**, circonscrits au périmètre géographique concerné, les élus des CSE, etc.
- **Les circonstances de l'accident y sont détaillées** de façon plus ou moins explicites. Avant 2023, les différents champs de l'alerte étaient agglomérés (concaténés) dans le mail (activité de la victime de l'événement, circonstances, nature et siège de la lésion), mais la direction a obtenu d'Ayming de faire évoluer les alertes pour plus de lisibilité.
- **La gravité de l'accident n'est en revanche pas indiquée.**

/// MESSAGE GENERE PAR LE SERVEUR ACCILINE - MERCI DE NE PAS REPONDRE ///

Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'un **Accident de travail** vient d'être enregistré.

Premiers renseignements recueillis :

Victime : [REDACTED]

Accident : Le [REDACTED] à [REDACTED]

Etablissement: **FTV NICE ANTIBES**

[CIMP2] : [REDACTED]

Circonstances détaillées: **NC RISQUES PSYCHOSOCIAUX, choc psychologique**

Nature de la lésion: **TYPE DE LÉSION SANS PRÉCISIONS**

Siège de la lésion: **Partie du corps blessée, sans précisions**

Salutations,
[SIGNATURE]



Méthode d'élaboration des données

- Outre l'onglet dédié au recueil des informations auprès des "**Témoins et Tiers**", les 3 derniers onglets sont peu utilisés par la direction et les déclarants à la maille de France 3 comme de France TV.

THIBAUT PAUL

Dossier n° 2023.00518 Créé le 31/10/2023 Modifié le 31/10/2023 N° SS ***** Matricule 00833464 **AT** mardi du 31/10/2023 à 14:00

Victime Description L'Évènement **Témoins et Tiers** Conséquences Analyse Rattachement

TEMOIN OU PREMIERE PERSONNE AVISEE

Témoin Principal

1ère Pers. Avisée

Adresse

CP / Ville

ÉVÈNEMENT CAUSE PAR UN TIERS ?

☐ Oui ☒ Non Nom / Prénom

Adresse ☐ Coord. non connues

CP / Ville

Cie Assurance

CP / Ville

CONSTATE / CONNU

☐ Constaté ☒ par l'employeur ☐ par ses préposés ☒ Décrit par la victime

☒ Connu Le à

UN RAPPORT DE POLICE A-T-IL ÉTÉ ÉTABLI ?

☐ Oui ☒ Non Rapport établi par :

REGISTRE DES ACCIDENTS BENINS

☐ Oui ☒ Non Le à

Sous le numéro

Donneur de soins

COMMENTAIRES

* Champs obligatoires

RETOUR ALERTER DOCUMENTS FORMULAIRE EDI STA DOSSIER RISQUES VALIDER



Méthode d'élaboration des données

- Dans l'onglet "**Conséquences**", le résultat des investigations de la CPAM est notifié, ainsi que les éléments administratifs et de suivi (volume de jours d'arrêts, date de contestation, notification des incapacités permanentes partielles, etc.).

THIBAUT PAUL

Dossier n° 2023.00518 Créé le 31/10/2023 Modifié le 31/10/2023 N° SS ***** Matricule 00833464 **AT** du mardi 31/10/2023 à 14:00

Victime Description L'Évènement Témoins et Tiers **Conséquences** Analyse Rattachement

☒ Gestion des ARRETS de TRAVAIL ☐ Gestion des PERIODES de SOINS + NOUVELLE TRANCHE

--> Soit 0 jour(s) d'arrêts pour cet évènement (au 31/10/2023). Décès le

SITUATION ADMINISTRATIVE				ETAT : PAS DE TRAITEMENT EN COURS	
Déclaré le		Date de guérison		Observations	
Contesté le		Date de consolidation			
Résultat le					
I.P.P. Notifié le		Taux			

* Champs obligatoires

RETOUR ALERTER DOCUMENTS FORMULAIRE EDI STA DOSSIER RISQUES VALIDER



Méthode d'élaboration des données

- Les deux derniers onglets "Analyse" et "Rattachement" ne sont pas utilisés à la maille de France 3. Ils s'inscrivent **pourtant dans la logique de prévention des risques**, avec notamment des rubriques liées à l'analyse de l'arbre des causes, les mesures préconisées. Ainsi **si l'outil Acciline+ semble robuste, les nombreuses potentialités restent en grande partie sous-exploitées.**

THIBAULT PAUL

Dossier n° 2023.00518 Créé le 31/10/2023 Modifié le 31/10/2023

N° SS *****

Matricule 00833464

AT

mardi du 31/10/2023 à 14:00

Victime Description L'Évènement Témoins et Tiers Conséquences **Analyse** Rattachement

Enquête / Analyse le

Analyse des causes de l'évènement

Mesures préconisées en vue d'en éviter le retour

Nom et qualité des personnes ayant effectué l'enquête / l'analyse

RISQUES

CAUSES RACINES

* Champs obligatoires

RETOUR ALERTE DOCUMENTS FORMULAIRE EDI STA DOSSIER RISQUES VALIDER



Méthode d'élaboration des données

- Le dernier onglet "Rattachement", inexploité, permet en théorie d'associer un événement à un facteur de risque et/ou à une action de prévention.

THIBAUT PAUL

Dossier n° 2023.00518 Créé le 31/10/2023 Modifié le 31/10/2023 N° SS ***** Matricule 00833464 **AT** mardi du 31/10/2023 à 14:00

Victime Description L'Évènement Témoins et Tiers Conséquences Analyse **Rattachement**

Ajouter un rattachement --- sélectionner un rattachement ---

☐	TYPE	DETAIL	ORIGINE
--------------------------	------	--------	---------

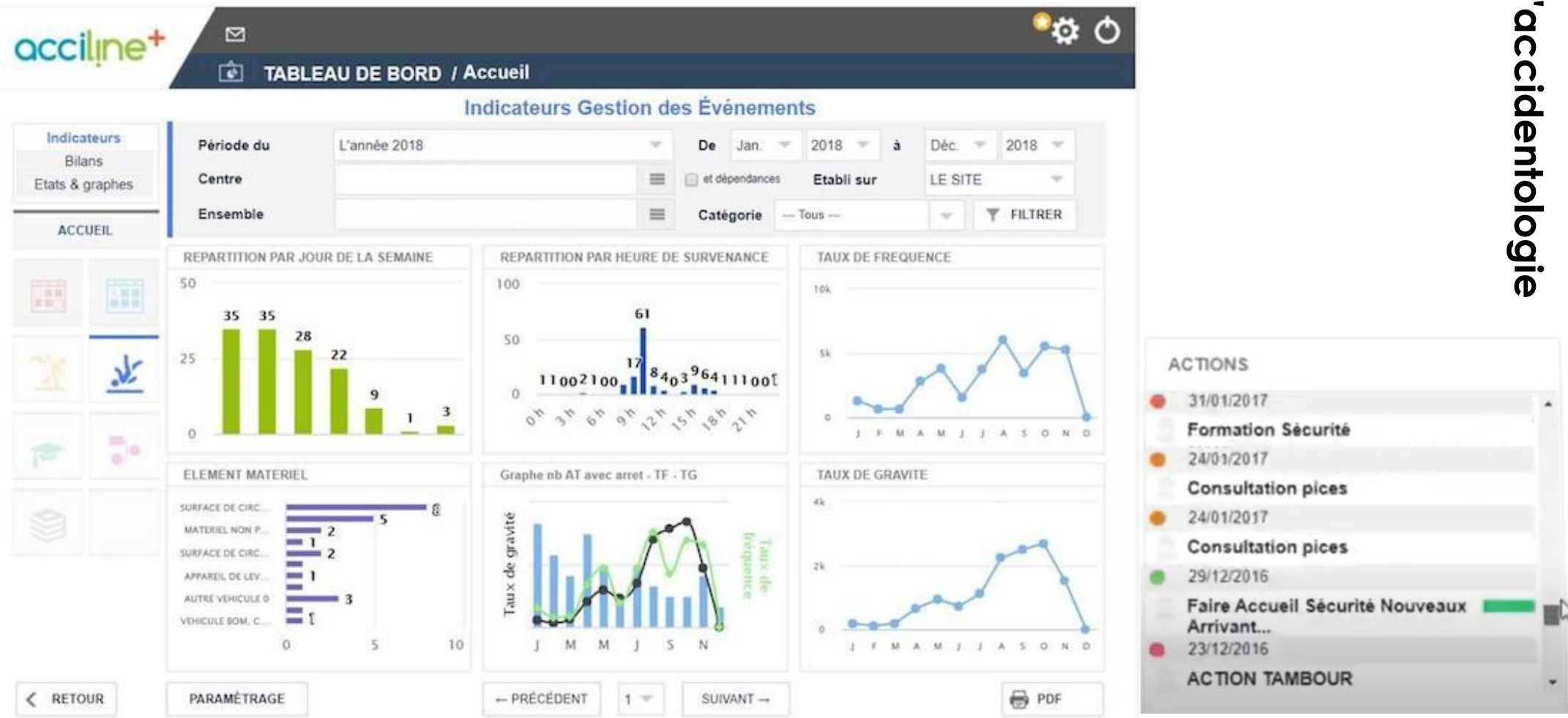
* Champs obligatoires

RETOUR ALERTER DOCUMENTS FORMULAIRE EDI STA DOSSIER RISQUES VALIDER



Méthode d'élaboration des données

- Au-delà de la fonction "déclarative" de l'outil, Acciline+ permet d'**éditer des tableaux de bord**, de **prévisualiser certains indicateurs sous la forme de graphiques dynamiques** et lister des actions (en cours de) mises en œuvre.





Méthode d'élaboration des données

- En théorie, les modules fonctionnels permettent de **faire dialoguer la gestion des événements** (accidents du travail / de trajet, maladies pro., accidents bénins...), le pilotage de l'absentéisme, les formations / habilitations, **l'évaluation des risques**, l'arbre des causes, **le suivi des plans d'action** (cf. ci-dessous).



Capture d'écran issue des Bilans SSCT de Bordeaux en 2022

acciligne+

42

Jerome BOURDY
- Dossier France Télévision

PLAN D'ACTIONS / Consultation d'un plan d'actions

Intitulé

PAPRIAPACT 2022 AQUITAINE

Objectif

Pilote

Jerome BOURDY

Descriptif

ACTIONS

	DATE	LIBELLÉ	INITIATEUR	PRÉV. FIN	AVANCEMENT	ETAT	PRIORITÉ
☐	25/08/2021	Fiche réflexe en cas d'accident	Jerome BOURDY	31/12/2022	100	Terminée	
☐	25/08/2021	Mise à disposition de sac à dos pour les journalistes	Jerome BOURDY	31/12/2022	100	Terminée	
☐	25/08/2021	Stationnement	Jerome BOURDY	31/12/2022	100	Terminée	
☐	25/08/2021	Prévention de l'absentéisme	Jerome BOURDY	31/12/2022	100	Terminée	
☐	25/08/2021	Fiche pour la prise en main des nouveaux véhicules	Jerome BOURDY	31/12/2022	100	Terminée	
☐	25/08/2021	Charte du mieux vivre ensemble	Jerome BOURDY	31/12/2022	100	Terminée	
☐	25/08/2021	Déploiement du télétravail	Jerome BOURDY	31/12/2022	100	Terminée	
☐	25/08/2021	Sensibilisation à la conduite des 2 roues	Jerome BOURDY	31/12/2022	100	Terminée	
☒	25/08/2021	Bonnes pratiques en open space	Jerome BOURDY	31/12/2022	100	Terminée	

MODIFICATION EN MASSE

RATTACHER DES ACTIONS

DÉTACHER LES ACTIONS

AJOUTER

- Analyse de l'accidentologie

Approfondissements par région, élément matériel et métier



Méthode d'élaboration des données

- Les Bilans Sécurité fondés sur Acciline+ permettent de compléter l'information fournie dans les BS, notamment en intégrant l'ensemble des déclarations d'accidents non rejetés par la CPAM.

Bilan sécurité

de Jan. 2022 à Déc. 2022

Niveau	Site / Direction / UT	Acc de Travail					Acc de Trajet				Maladies Pro		Taux		
		TOTAL (1)	avec Arrêts (2)	sans Arrêts (3)	jours (4)	dont Ant. (5)	TOTAL (6)	avec Arrêts (7)	sans Arrêts (8)	Jours (9)	MPT (10)	MPJT (11)	TF (12)	TG (13)	HTRA (14)
N1	R Sites Régionaux	161	57	104	3 835	1 521	64	19	45	838	0	0	0.00	0.00	0
N2	R1 GRAND EST	13	7	6	285	0	6	3	3	106	0	0	0.00	0.00	0
N3	R11 Alsace	4	2	2	19	0	4	3	1	106	0	0	0.00	0.00	0
N3	R12 Champagne-ardenne	7	4	3	261	0	1	0	1	0	0	0	0.00	0.00	0
N3	R13 Lorraine	2	1	1	5	0	1	0	1	0	0	0	0.00	0.00	0
N2	R2 BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	8	2	6	33	0	1	0	1	0	0	0	0.00	0.00	0
N3	R21 Franche-comté	6	1	5	11	0	0	0	0	0	0	0	0.00	0.00	0
N3	R22 Bourgogne	2	1	1	22	0	1	0	1	0	0	0	0.00	0.00	0

- Plusieurs échanges avec la direction ont été nécessaires pour obtenir des extractions brutes de l'outil Acciline+. Nous avons identifié des **écarts notables** entre les données issues des Bilans sécurité 2020-2022, selon qu'elles sont présentées par région ou par risque.
- Pour ces raisons, nous avons insisté auprès de la direction afin que nous soient transmises des **statistiques détaillées** (avec anonymisation des matricules), permettant de reconstituer une vision des accidents déclarés, en croisant à la fois les éléments matériels et les antennes.



Des données très difficiles d'accès



Méthode d'élaboration des données

- Il n'en demeure pas moins que **des écarts persistent entre** :
 - **les données présentées dans le Bilan social**, au niveau de l'indicateur 3.1.1 qui répertorie les accidents de travail et de trajet avec arrêt (de l'effectif permanent), **reconnus par la CPAM au moment de l'élaboration du Bilan social** ;
 - **et les données issues des extractions transmises par la direction sur la base de requêtes depuis l'outil Acciline+**. Ces données retracent l'ensemble des déclarations d'accidents non rejetés par la CPAM. Ci-dessous sont synthétisées les données selon les différentes sources, à périmètre comparable (effectif permanent ; France 3 hors Corse ; accidents avec arrêt).

Nombre d'accidents avec arrêt - Comparatif entre les sources de données						
Nb (Effectif permanent)	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Accident de travail (AT)						
Reconnus par la CPAM - Source Bilan Social	75	53	67	56	-16.4%	-11
Déclarés et non rejetés - Extractions Acciline+	76	40	60	54	-10.0%	-6
Ecart	-1	+13	+7	+2		
Accident de trajet (AJ)						
Reconnus par la CPAM - Source Bilan Social	35	14	19	18	-5.3%	-1
Déclarés et non rejetés - Extractions Acciline+	23	17	28	16	-42.9%	-12
Ecart	+12	-3	-9	+2		
Total						
Reconnus par la CPAM - Source Bilan Social	110	67	86	74	-14.0%	-12
Déclarés et non rejetés - Extractions Acciline+	99	57	88	70	-20.5%	-18
Ecart	+11	+10	-2	+4		

Sources : Bilans sociaux et Extractions spécifiques Acciline+ ; Périmètre France 3 hors Corse



Ces différences se répercutent mécaniquement sur les jours d'absences consécutifs aux AT et AJ



Méthode d'élaboration des données

- Comme évoqué précédemment, **l'outil Acciline+ permet en théorie de déclarer les accidents bénins**, tandis que le registre dédié a été supprimé. Dans la pratique, **seuls les Hauts-de-France ont répertorié des accidents bénins** (20 AB entre 2020 et 2022), d'après les extractions transmises par la direction.
- Dans la même optique, Acciline+ autorise à **déclarer les maladies professionnelles**, par les IRH / RRH (cf. process détaillé dans le chapitre dédié).
 - Une seule déclaration de maladie pro. apparaît dans les extractions fournies par la direction : elle concerne la région Grand Est en 2021 (1 Journaliste Spécialisé – Rédaction à Strasbourg).
 - Or, le Bilan social stipule **3 déclarations de maladies pro. en 2021** (tendinopathie chronique de la coiffe des rotateurs de l'épaule gauche ; TMS). Les maladies pro. concernant 1 JRI de la rédaction Pays de la Loire et 1 JRI de la rédaction à Bordeaux n'apparaissent pas dans les données.
- Plus globalement, et comme nous le détaillerons dans les pages suivantes, le niveau de remplissage des déclarations des accidents de travail et de trajet, est très aléatoire et se dégrade dans le cas des accidents sans arrêt.
- Pour autant, le détail des événements est correctement renseigné et permettrait une classification plus précise des accidents.

Année	Élément matériel	Type de l'événement	Activité	Nature de l'événement
2020	Élément matériel: 9000 - Non précisé	AT	Travail de préparation d'une chronique dans les locaux de la rédaction	Chute
2020	Élément matériel: 9000 - Non précisé	AJ	En retournant travailler après la pause déjeuner, la victime a chuté en traversant la voie du tram	RISQUE ROUTIER & DEPLACEMENTS (VL, PL, 2 roues, piétons /environnement, transports collectifs)
2021	Élément matériel: 9000 - Non précisé	AT	Lors d'un reportage, la victime a perdu connaissance et a été prise en charge par les pompiers pour passer des examens au CHU	RISQUES PSYCHOSOCIAUX AUTRE



Préconisations : Prévoir une boucle de rattrapage de façon à préciser les éléments matériels et risques associés, et établir une démarche de prévention cohérente et des plans d'action ciblés.

Détail des accidents de trajet et de travail par antenne

Répartition des accidents de travail et de trajet (avec ou sans arrêt) par localisation

	AT				AJ				Total			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	23	12	22	18	14		6	8	37	12	28	26
Alpes	12	8	3	6	5		3	6	17	8	6	12
Auvergne	6	2	5	6	4			1	10	2	5	7
Rhône-Alpes	5	2	14	6	5		3	1	10	2	17	7
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	7	13	3	9	0	2	7	1	7	15	10	10
Bourgogne	5	8	1	3	0	2	4	1	5	10	5	4
Franche-Comté	2	5	2	6	0		3		2	5	5	6
BRETAGNE	7	2	10	4	1				8	2	10	4
CENTRE-VAL DE LOIRE	0		8	4	0		2	2	0	0	10	6
GRAND EST	17	11	7	14	8	8	5	6	25	19	12	20
Alsace	3	2		4	3	4	3	4	6	6	3	8
Champagne-Ardenne	4	4	4	8	2		1	1	6	4	5	9
Lorraine	10	5	3	2	3	4	1	1	13	9	4	3
HAUTS-DE-FRANCE	19	31	12	12	9	8	8	5	28	39	20	17
Nord Pas-de-calais	13	30	7	12	9	7	5	3	22	37	12	15
Picardie	6	1	5		0	1	3	2	6	2	8	2
NORMANDIE	25	4	6	7	7	2	5	6	32	6	11	13
Basse-Normandie	5	1	4	1	3	1	3	2	8	2	7	3
Haute-Normandie	20	3	2	6	4	1	2	4	24	4	4	10
NOUVELLE AQUITAINE	35	16	24	42	7	4	20	13	42	20	44	55
Aquitaine	22	5	13	19	5	2	14	8	27	7	27	27
Limousin	6	7	5	20	0	1		2	6	8	5	22
Poitou-Charentes	7	4	6	3	2	1	6	3	9	5	12	6
OCCITANIE	32	20	34	23	6	4	6	11	38	24	40	34
Languedoc-Roussillon	10	9	12	13	1	1	3	6	11	10	15	19
Midi-Pyrénées	22	11	22	10	5	3	3	5	27	14	25	15
PARIS ÎLE-DE-FRANCE						1			0	1	0	0
PAYS DE LA LOIRE	6	1	3	6	4	1	5	2	10	2	8	8
PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR	15	15	19	18	3	9	7	7	18	24	26	25
Côte d'Azur	8	8	10	7	0	3	5	2	8	11	15	9
Provence-Alpes	7	7	9	11	3	6	2	5	10	13	11	16
Total	186	125	148	157	59	39	71	61	245	164	219	218

Sources : Bilan Sécurité – Acciline+ [2019] et Extractions spécifiques Acciline+ [2020-2022] - Périmètre France 3 hors Corse

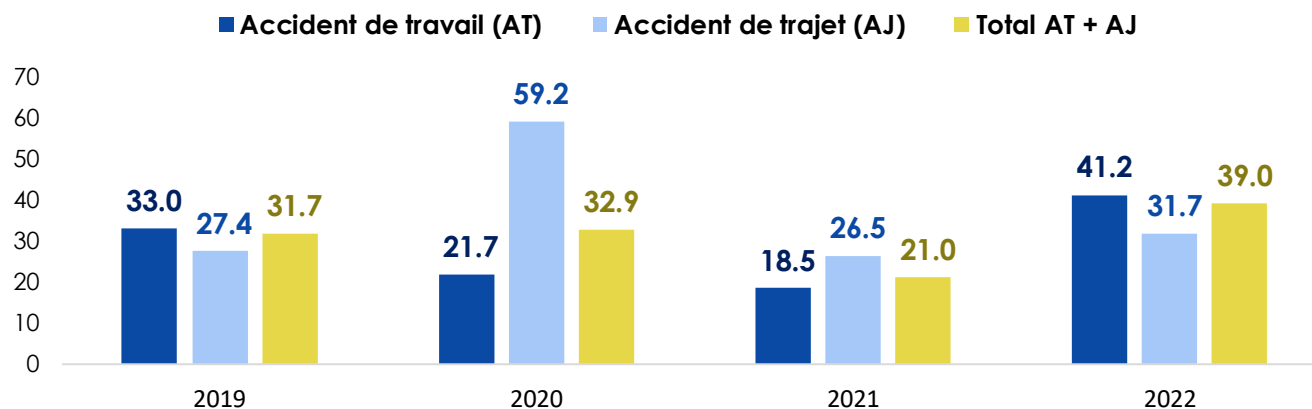
Près d'un tiers des accidents déclarés ont entraîné des arrêts de travail

Au total, les accidents de travail et de trajet déclarés *via* Acciline+ ont engendré plus de 2 700 jours d'arrêt en 2022. La gravité des AT et AJ augmente par rapport à 2019, en témoigne l'allongement de la durée moyenne d'arrêts en l'espace de 4 ans (+9 j)

Nombre d'accidents déclarés - Effectif permanent						
Nb	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Accident de travail (AT)	186	125	148	157	6.1%	9
Avec arrêt	76	40	60	54	-10.0%	-6
Sans arrêt	110	85	88	103	17.0%	15
Accident de trajet (AJ)	59	39	71	61	-14.1%	-10
Avec arrêt	23	17	28	16	-42.9%	-12
Sans arrêt	36	22	43	45	4.7%	2
Total AT + AJ	245	164	219	218	-0.5%	-1
Avec arrêt	99	57	88	70	-20.5%	-18
Sans arrêt	146	107	131	148	13.0%	17

Sources : Bilan Sécurité – Acciline+ [2019] et Extractions spécifiques Acciline+ [2020-2022]

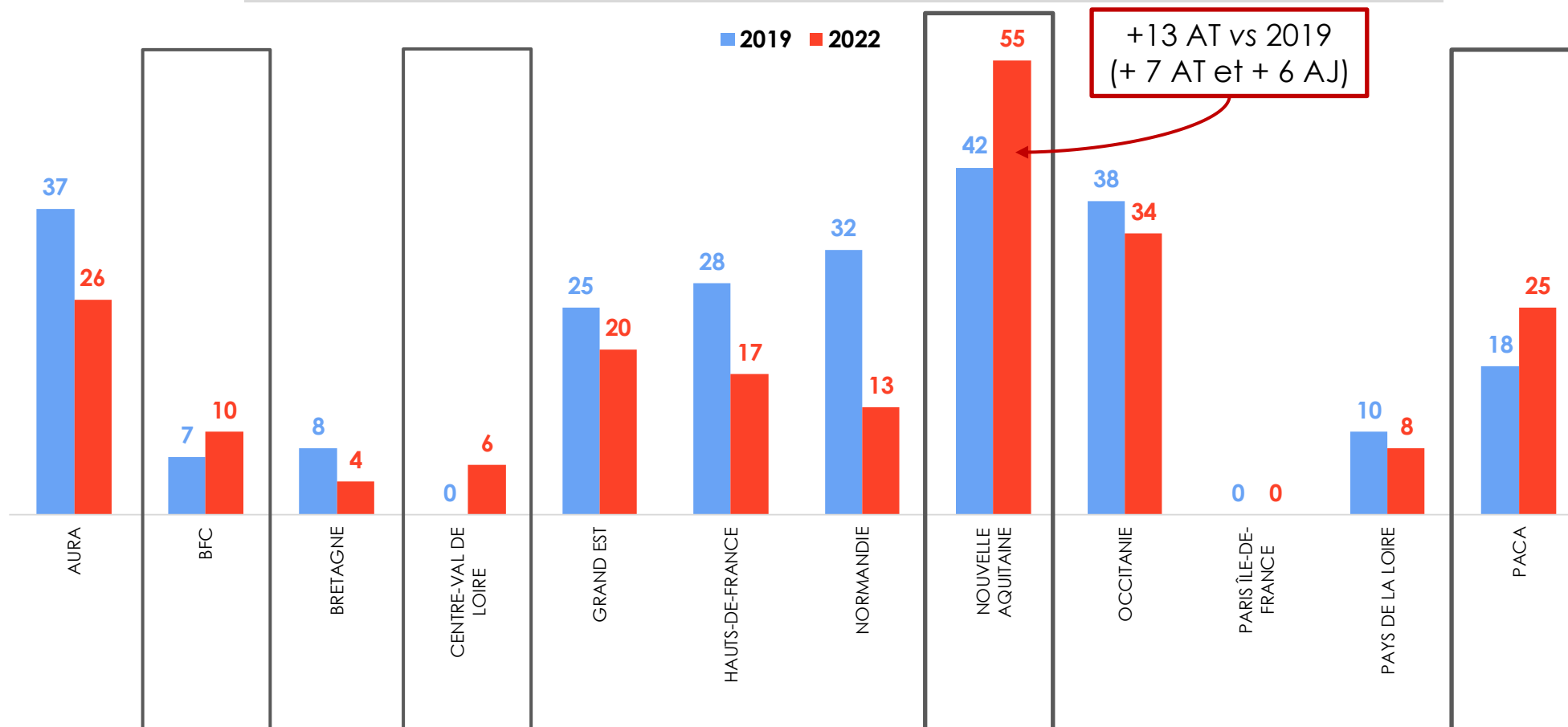
Durée moyenne d'arrêts consécutifs aux accidents déclarés [jours / nb d'accidents avec arrêt]



Le nombre d'accidents diminue globalement entre 2019 et 2022 (-11 %), via le repli significatif du nombre d'accidents de travail (-15.3 %)

Pour autant, les régions BFC, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine et PACA enregistrent une hausse des accidents déclarés

Répartition des accidents de travail et de trajet (avec ou sans arrêt) par région

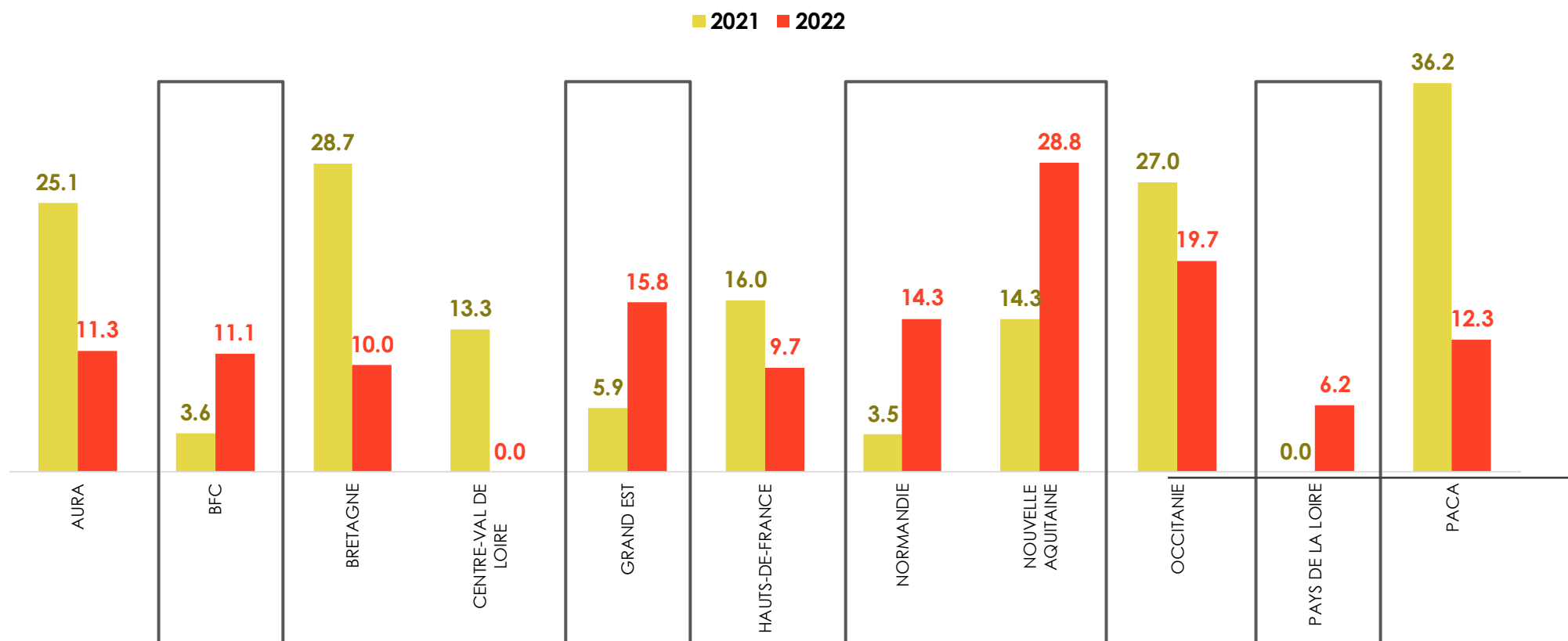


Sources : Bilan Sécurité – Acciline+ [2019] et Extractions spécifiques Acciline+ [2020-2022] - Périmètre France 3 hors Corse

Toutefois, la fréquence des accidents de travail avec arrêt augmente fortement en BFC, dans le Grand Est, en Normandie, en Nouvelle-Aquitaine et dans les Pays de la Loire

La dégradation des indicateurs d'accidentologie dans ces régions est à mettre en regard avec la dégradation de l'absentéisme Maladie. À ce titre, la situation en Grand Est se révèle alarmante

Taux de fréquence des **accidents de travail avec arrêt** par région



Calcul du taux de fréquence = nombre d'accidents avec arrêt x 10⁶ / nombre d'heures travaillées

Nombre d'heures travaillées = effectifs permanents inscrits au 31.12 x 203 j théoriques travaillés x 7 h

Bien que le renseignement des éléments matériels occasionnant des accidents de travail avec arrêt s'améliore, près de 20 % des ATAA ne sont pas catégorisés dans un des 19 éléments matériels listés dans le DUERP (et par l'INRS)

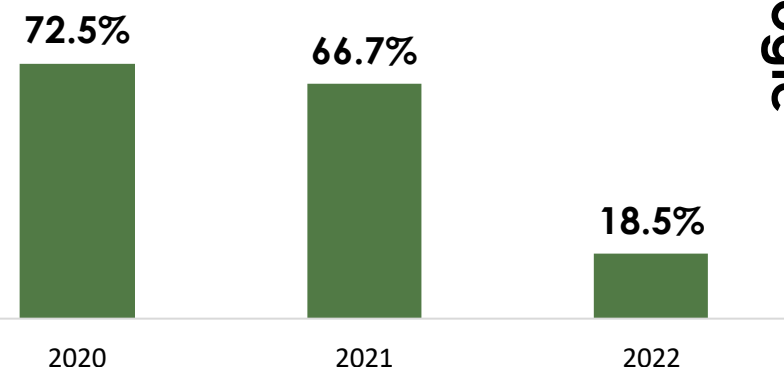


Préconisations : Sonder les IRH et déclarants quant à ces lacunes, et mettre en œuvre un plan d'actions afin d'améliorer le renseignement des éléments matériels dans Acciline+ (ex.: formation à l'outil et à la prévention des risques, notamment les RPS, accroître le temps passé à la saisie des déclarations d'AT et les ressources disponibles, boucles de rattrapage...)

Répartition des accidents de travail avec arrêt par élément matériel

Nb	2020	2021	2022	Var.
Circulation	4	5	15	x 3.0
Manutention manuelle	5	6	11	83.3%
Facteurs psychosociaux	2	4	7	75.0%
Environnement de travail			6	nc
Déplacement professionnel			2	nc
Violences externes			2	nc
Objet, masse en mouvement			1	nc
Travail et circulation en hauteur		5		-100.0%
Non précisé ou non renseigné	29	40	10	-75.0%
Total	40	60	54	-10.0%

Proportion d'accidents de travail avec arrêt (ATAA) dont l'élément matériel reste non précisé ou non renseigné



Source : Extractions spécifiques Acciline+ ; Périmètre France 3 hors Corse

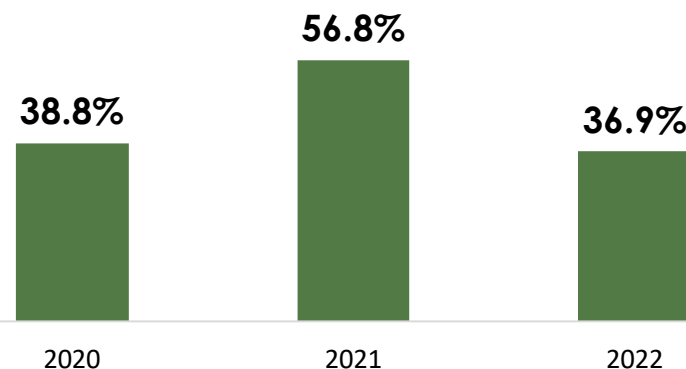
- En dépit des menus déroulants intégrés à l'outil Acciline+, listant les 19 éléments matériels listés par l'INRS, une part des déclarations d'AT avec arrêt n'intègre pas cette précision.
- En 2022, les AT liés à la "**Circulation**" représentent plus d'un quart des AT avec arrêt, soit le principal risque, **suivi par la "manutention manuelle" et les facteurs psychosociaux en 3ème position.**

Ce niveau de renseignement des éléments matériels se dégrade d'autant plus au niveau des accidents de travail sans arrêt, dont le nombre augmente fortement en 2022

Répartition des **accidents de travail sans arrêt**
par élément matériel

Nb	2020	2021	2022	Var.
Circulation	8	12	28	x 2.3
Objet, masse en mouvement	1	5	9	80.0%
Déplacement professionnel	4	8	6	-25.0%
Facteurs psychosociaux	23	1	6	x 6.0
Environnement de travail	5		6	nc
Manutention manuelle	6	6	5	-16.7%
Violences externes			3	nc
Appareil de levage et de manutention			1	nc
Rayonnements			1	nc
Electricité		6		-100.0%
Equipements de travail , outillages	5			nc
Non précisé ou non renseigné	33	50	38	-24.0%
Total général	85	88	103	17.0%

Proportion d'**accidents de travail sans arrêt** dont l'élément matériel reste non précisé ou non renseigné



Source : Extractions spécifiques Acciline+ ; Périmètre France 3 hors Corse

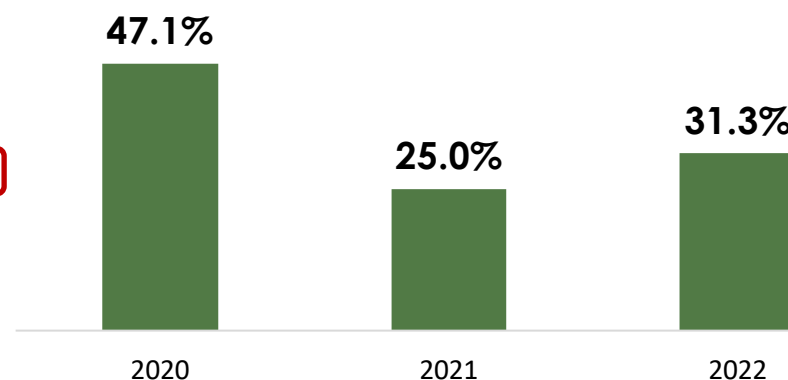
Les déclarations d'accidents de trajet sont encore moins renseignées, en ce qui concerne les éléments matériels, qui plus est lorsqu'il n'entraîne aucun arrêt

Répartition des accidents de trajet avec arrêt par élément matériel

Nb	2020	2021	2022	Var.
Déplacement professionnel	7	14	6	-57.1%
Circulation	1	7	5	-28.6%
Travail et circulation en hauteur	1			nc
Non précisé ou non renseigné	8	7	5	-28.6%
Total	17	28	16	-42.9%

Source : Extractions spécifiques Acciline+ ; Périmètre France 3 hors Corse

Proportion d'accidents de trajet avec arrêt (AJAA) dont l'élément matériel reste non précisé ou non renseigné

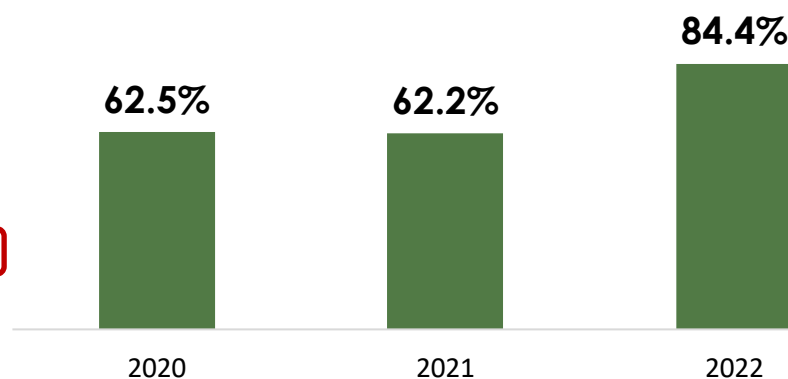


Répartition des accidents de trajet sans arrêt par élément matériel

Nb	2020	2021	2022	Var.
Circulation	6	6	13	x 2.2
Déplacement professionnel	6	11	5	-54.5%
Facteurs psychosociaux		2		-100.0%
Objet, masse en mouvement		1		-100.0%
Non précisé ou non renseigné	10	23	27	17.4%
Total général	16	37	32	-13.5%

Source : Extractions spécifiques Acciline+ ; Périmètre France 3 hors Corse

Proportion d'accidents de trajet sans arrêt dont l'élément matériel reste non précisé ou non renseigné



Les Régions AURA, PACA, Grand Est et Normandie affichent des taux de remplissage des éléments matériels des AT et AJ relativement moins élevés

Répartition des AT et AJ **avec arrêt** par région

	2020	2021	2022	Var.
AUVERGNE RHONE-ALPES	6	12	6	-50.0%
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	8	4	3	-25.0%
BRETAGNE	1	6	2	-66.7%
CENTRE VAL DE LOIRE		3		-100.0%
GRAND EST	6	6	11	83.3%
HAUTS DE FRANCE	5	6	3	-50.0%
NORMANDIE		3	4	33.3%
NOUVELLE AQUITAINE	6	17	22	29.4%
OCCITANIE	9	14	11	-21.4%
PARIS ILE DE FRANCE				nc
PAYS DE LA LOIRE	2	3	2	-33.3%
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	14	14	6	-57.1%
Total	57	88	70	-20.5%

Source : Extractions spécifiques Acciline+ ; Périmètre France 3 hors Corse

Proportion d'AT-AJ **avec arrêt** dont les éléments matériels sont non précisés ou non renseignés

	2020	2021	2022	Diff.
AUVERGNE RHONE-ALPES	100%	92%	50%	-41.7 pts
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	75%	0%	0%	+0.0 pt
BRETAGNE	0%	33%	0%	-33.3 pts
CENTRE VAL DE LOIRE		67%		-66.7 pts
GRAND EST	33%	17%	45%	+28.8 pts
HAUTS DE FRANCE	0%	67%	0%	-66.7 pts
NORMANDIE		67%	50%	-16.7 pts
NOUVELLE AQUITAINE	33%	24%	0%	-23.5 pts
OCCITANIE	67%	43%	0%	-42.9 pts
PARIS ILE DE FRANCE				+0.0 pt
PAYS DE LA LOIRE	50%	67%	100%	+33.3 pts
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	100%	93%	50%	-42.9 pts
Total	65%	53%	21%	-32.0 pts

Source : Extractions spécifiques Acciline+ ; Périmètre France 3 hors Corse



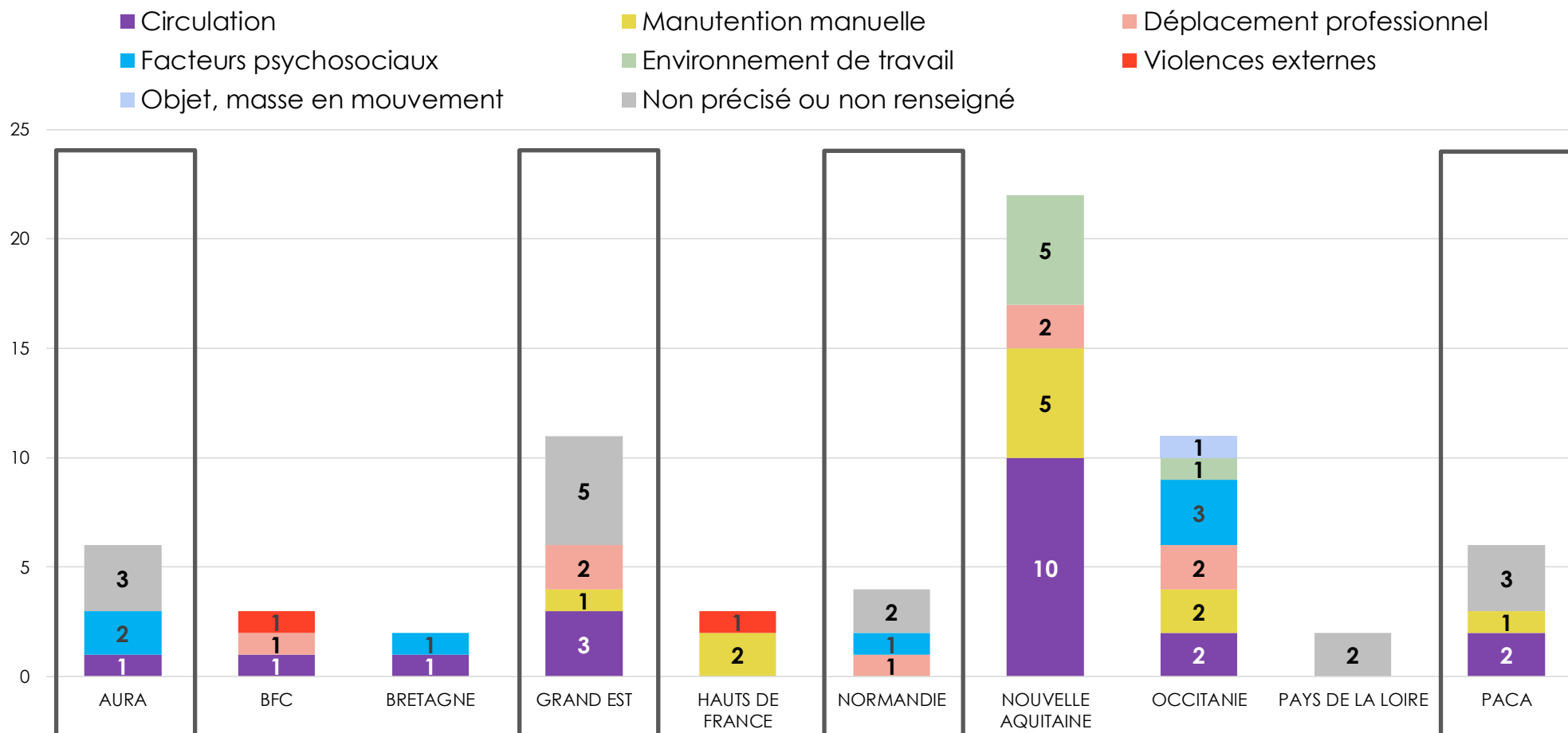
Préconisations : Cibler les actions et approfondir les besoins de formation en fonction des régions. Partager des "règles de principes" concernant le renseignement des déclarations d'accidents liées aux malaises et/ou troubles psychologiques, souvent non classés

Mieux renseignés
que la moyenne

Nouvelle Aquitaine et Occitanie se démarquent en renseignant l'intégralité des éléments matériels des AT – AJ survenus localement

28 % des accidents de travail et de trajet relèvent du motif "Circulation", principal élément matériel, comme le souligne le BS, en particulier en Nouvelle Aquitaine

Répartition des AT-AJ avec arrêt par région et par élément matériel en 2022



Dans le détail, le métier de Grand Reporteur se distingue de par sa dimension accidentogène. En cumulé sur la période 2020-2022, plus de 40 % des accidents avec arrêt concernent cet emploi qui pèse ~20 % de l'effectif CDI



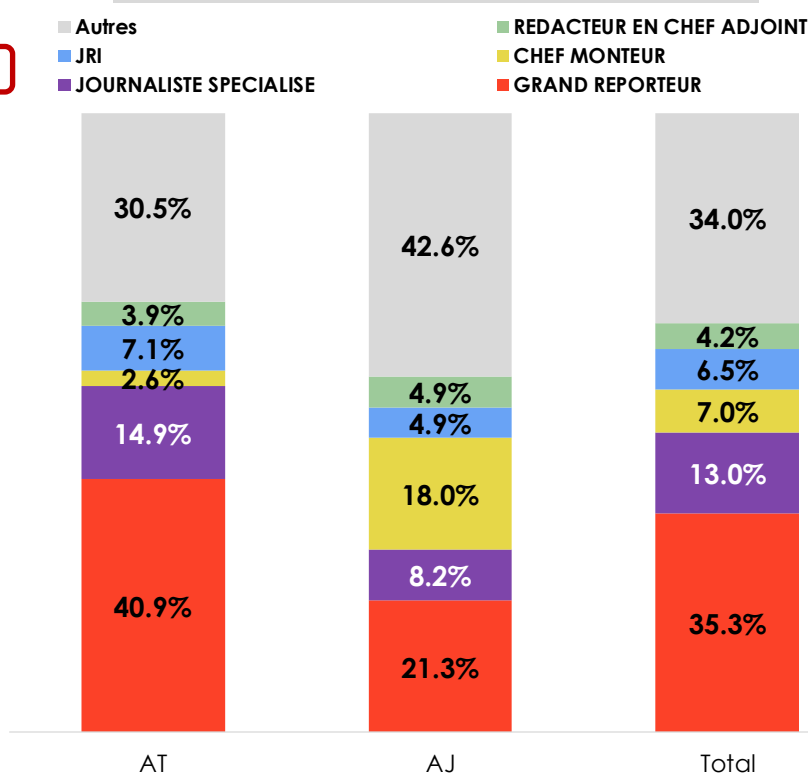
Préconisations : Affiner / approfondir la démarche de prévention (primaire, secondaire et tertiaire) auprès de la population de Grands reporters et Journalistes spécialisés, *a priori* davantage exposés aux situations accidentogènes. Renforcer la vigilance quant aux Chefs monteurs, très représentés dans les AJ avec arrêt

Répartition des accidents **de travail et de trajet avec arrêt**
par emploi - Cumul entre 2020 et 2022

	AT	AJ	Total
GRAND REPORTEUR	63	13	76
JOURNALISTE SPECIALISE	23	5	28
CHEF MONTEUR	4	11	15
JOURNALISTE REPORTEUR D'IMAGES (JRI)	11	3	14
REDACTEUR EN CHEF ADJOINT	6	3	9
JOURNALISTE REDACTEUR REPORTEUR	6	2	8
CHEF OPERATEUR SON/MIXEUR	5	3	8
CHEF - OPERATEUR(TRICE) DE PRISE DE VUE	6	1	7
CHARGE(E) DE GESTION ADMINISTRATIVE	2	3	5
SCRIPTTE	1	4	5
CHEF MAQUILLEUR(EUSE)	3	2	5
RESPONSABLE DE REGIE	1	2	3
GESTIONNAIRE DES PARCS	2	1	3
TECHNICIEN(NE) EXPLOIT. VIDEO AUDIOVISUELLE	1	2	3
Autres métiers	20	6	26
Total	154	61	215

Source : Extractions spécifiques Acciline+ ; Périmètre France 3 hors Corse

Répartition des **AT - AJ avec arrêt**
par emploi - Cumul entre 2020 et 2022



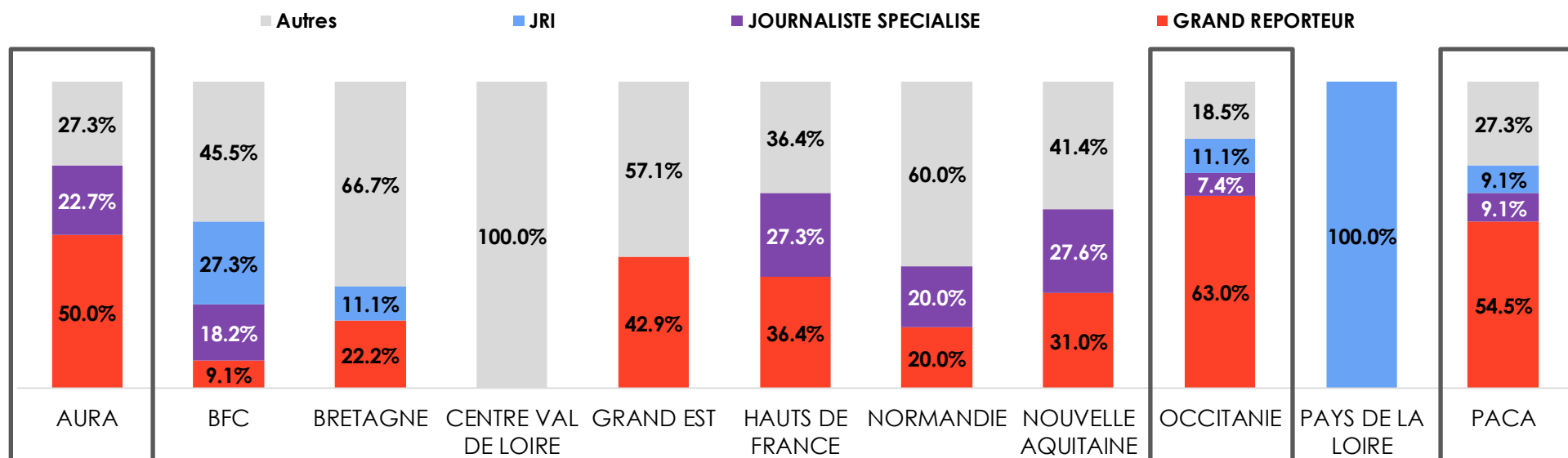
Les AT des Grands Reporteurs sont plus représentés au sein des régions AURA, Occitanie et PACA

Répartition des accidents **de travail avec arrêt** par emploi - Cumul entre 2020 et

	GRAND REPORTEUR	JOURNALISTE SPECIALISE	JRI	Autres	Total
AUVERGNE RHONE-ALPES	11	5		6	22
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	1	2	3	5	11
BRETAGNE	2		1	6	9
CENTRE VAL DE LOIRE				2	2
GRAND EST	6			8	14
HAUTS DE FRANCE	4	3		4	11
NORMANDIE	1	1		3	5
NOUVELLE AQUITAINE	9	8		12	29
OCCITANIE	17	2	3	5	27
PAYS DE LA LOIRE			2	0	2
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	12	2	2	6	22
Total	63	23	11	57	154

Source : Extractions spécifiques Acciline+ ; Périmètre France 3 hors Corse

Répartition des **accidents de travail avec arrêt** par emploi - Cumul entre 2020 et 2022



Focus sur les facteurs psychosociaux : en 3ème position des motifs d'accidents de travail avec arrêt en 2022, les RPS étaient le facteur de risque le plus accidentogène en 2020

- Qu'il s'agisse de risques psychosociaux ou plus largement de risques organisationnels, ces libellés sont pourtant **absents du Bilan social**, et "noyés" dans une catégorie "Autres cas" qui amalgame divers éléments matériels.
- **Améliorer le renseignement des accidents**, avec ou sans arrêts, relevant de facteurs psychosociaux est la **première étape dans une démarche de prévention à la hauteur des enjeux organisationnels que traduisent ces déclarations d'accidents**.
- Une fois répertoriés dans l'élément matériel "Facteurs psychosociaux", il pourrait alors être pertinent de laisser la possibilité aux déclarants de **préciser la "nature" du risque en lien avec les 6 facteurs de RPS de Gollac**.
- Cela étant, il importe également de mettre en relation les indicateurs détaillés d'absentéisme et d'accidentologie, avec **les alertes émises pour Risques Graves, Dangers imminents ou situations difficiles identifiées par les élus et par les représentants de proximité**.

Nb alertes / RG	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total général
AURA		1				1	2
BFC					1		1
Bretagne	1	2		3		1	7
Centre Val de Loire		1	1			2	4
Grand Est		1				4	5
Hauts de France			1	1			2
Languedoc-Roussillon			1				1
Normandie			1	2			3
Nouvelle Aquitaine			1	1			2
Occitanie				1		1	2
PACA		1	2		1		4
Paris IDF			1				1
Pays de la Loire		1			1	1	3
Total général	1	7	8	8	3	10	37

Source : Inventaire
des alertes connues
des élus

Incapacités, inaptitudes, situation de la Médecine du travail

Préambule méthodologique

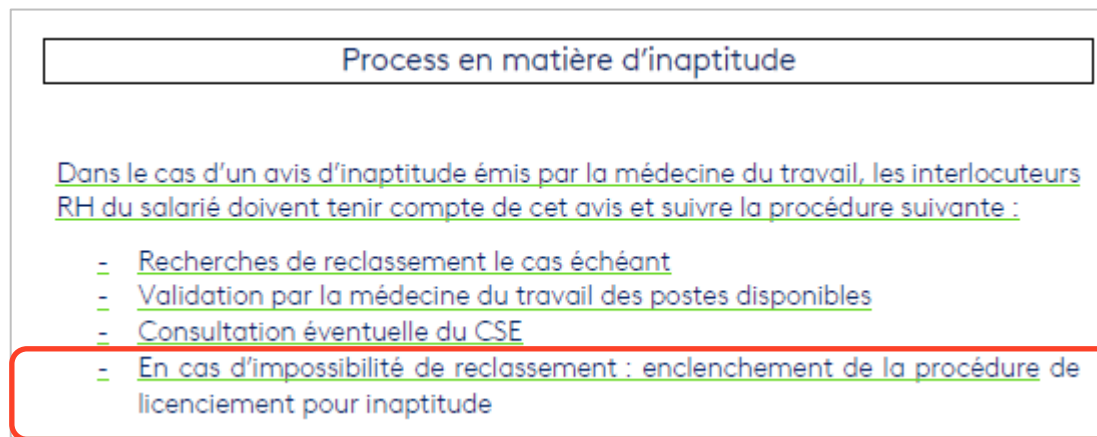
Examen des données issues du Bilan social

Approfondissements



Méthode d'élaboration des données

- Le Bilan social mentionne le **nombre d'incapacités permanentes** [indicateur 3.1.3], dans le chapitre dédié aux "Conditions d'hygiène et de sécurité", et la rubrique des "Accidents de travail et de trajet".
- Par ailleurs, les données statistiques liées aux **inaptitudes** figurent dans le chapitre intitulé "Autres conditions de travail", avec une rubrique dédiée [4.7 Travailleurs inaptes].
- Précisons **le process RH** suite à la notification d'un avis d'inaptitude par la médecine du travail :



Source : Direction France 3

- Ces données liminaires sont collectées par les chargés d'études auprès des antennes.
- En dehors des rapports de la médecine du travail, très disparates d'une antenne à l'autre, il n'existe **pas de données consolidées au sujet des aménagements de postes** (notamment suite aux attestations de suivi avec proposition d'adaptation au poste) **ou des restrictions**.
- Enfin, quelques données sur la **situation de la médecine du travail** sont présentées dans le chapitre intitulé "Autres conditions de travail" [4.6 Médecine du travail].

En 2022, 2 journalistes se sont vus reconnaître une incapacité permanente (partielle-IPP ou totale-IPT)

Nombre d'incapacités permanentes (partielles et totales) notifiées à l'entreprise au cours de l'année considérée - Effectif permanent

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
PTA	1	0	0	1	0	0	nc	0
Cadres	1	0	0	1	0	0	nc	0
Journaliste	2	3	2	1	0	2	nc	2
Reportage et contenus d'information	2	3	2	1	0	1	nc	1
Edition et coordination	0	0	0	0	0	1	nc	1
Total	3	3	2	2	0	2	nc	2

Sources : Bilans sociaux

- D'après les extractions spécifiques du fichier du personnel transmises par FTV (effectif CDI inscrit au 31.12.2022), **12 salariés ont une IPP** entre 10 et 25 %.
 - 7 sont Journalistes (vs 5 PTA) ;
 - 4 exercent en Nouvelle-Aquitaine.

En l'espace de 6 ans, 64 salariés ont été déclarés définitivement inaptes (dont 10 en 2022), mais les reclassements sont rares (aucun depuis 2021)

Nb de salariés déclarés définitivement inaptes à leur emploi par le médecin du travail								
31.12	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Total	14	14	9	10	7	10	42.9%	3

Sources : Bilans sociaux

Nombre de salariés reclassés dans l'entreprise à la suite d'une inaptitude								
31.12	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Total	0	0	4	1	0	0	nc	0

Sources : Bilans sociaux

- La direction de France 3 précise que le salarié reclassé suite à une inaptitude en 2020 était chef monteur au centre technique de Rouen et a été reclassé aux services généraux (logistique).
- Cela étant, le BS recense **peu de reclassements**. Interrogée sur le sujet, la direction précise que *"les RH regardent dans leurs emprises si des postes peuvent correspondre aux réserves émises par la Médecine du travail. Mais elles sont souvent peu compatibles avec nos organisations du travail [...] y compris lorsque les médecins préconisent des postes sans charge mentale"*.
- **La majorité des notifications aboutissent à des licenciements pour inaptitude physique**, comme l'indiquent les statistiques fournies par la direction de France 3 (page suivante). Ce constat alerte les élus, **la hausse des licenciements** est à interroger.

Les licenciements pour inaptitude physique s'inscrivent en hausse en 2022, en particulier au sein de la fonction "Production, Fabrication, Technologies" et parmi les Grands reporters

Nb de licenciements pour inaptitude physique - Ventilation par région

Effectif permanent	2020	2021	2022	Var.	Diff.
AUVERGNE RHONE-ALPES	1	1		-100.0%	-1
BRETAGNE	1		2	nc	2
GRAND EST		1	1	0.0%	0
HAUTS-DE-FRANCE		2		-100.0%	-2
NORMANDIE	1		1	nc	1
NOUVELLE AQUITAINE	2	1	3	x 3.0	2
OCCITANIE		1	2	x 2.0	1
PARIS-ILE-DE-FRANCE	1	1	1	0.0%	0
PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR	2		2	nc	2
Total réseau France 3 (hors Corse)	8	7	12	71.4%	5

Source : Extraction Inaptitudes - Réseau France 3

Nb de licenciements pour inaptitude physique - Ventilation par fonction

Effectif permanent	2020	2021	2022	Var.	Diff.
PTA	2	4	6	50.0%	2
Communication, Marketing et Etudes	1			nc	0
Gestion d'Entreprise		1		-100.0%	-1
Production, Fabrication, Technologies	1	1	5	x 5.0	4
Programmes		2	1	-50.0%	-1
JOURNALISTES	6	3	6	x 2.0	3
Encadrement		1		-100.0%	-1
Reportage et contenus d'information	6	2	6	x 3.0	4
Total réseau France 3 (hors Corse)	8	7	12	71.4%	5

Source : Extraction Inaptitudes - Réseau France 3

La quasi-totalité de ces licenciements pour inaptitude physique concerne des salariés âgés de plus de 55 ans et cumulant plus de 20 ans d'ancienneté

Nb de licenciements pour inaptitude physique - Ventilation par âge

Effectif permanent	2020	2021	2022	Var.	Diff.
PTA	2	4	6	50.0%	2
De 40 à 44 ans		2		-100.0%	-2
De 50 à 54 ans			1	nc	1
De 55 à 59 ans	1	1	1	0.0%	0
De 60 à 64 ans	1	1	3	x 3.0	2
De 65 ans et plus			1	nc	1
JOURNALISTES	6	3	6	x 2.0	3
De 50 à 54 ans		2		-100.0%	-2
De 55 à 59 ans	4	1	2	x 2.0	1
De 60 à 64 ans	1		4	nc	4
De 65 ans et plus	1			nc	0
Total réseau France 3 (hors Corse)	8	7	12	71.4%	5

Source : Extraction Inaptitudes - Réseau France 3

Nb de licenciements pour inaptitude physique - Détail par ancienneté

Effectif permanent	2020	2021	2022	Var.	Diff.
PTA	2	4	6	50.0%	2
Moins de 20 ans	1			nc	0
20-29 ans		2	4	x 2.0	2
30-34 ans	1	1		-100.0%	-1
35 ans et plus		1	2	x 2.0	1
JOURNALISTES	6	3	6	x 2.0	3
Moins de 20 ans	2			nc	0
20-29 ans	1			nc	0
30-34 ans	1	2	5	x 2.5	3
35 ans et plus	2	1	1	0.0%	0
Total réseau France 3 (hors Corse)	8	7	12	71.4%	5

Source : Extraction Inaptitudes - Réseau France 3

Réseau FRANCE 3

Enfin, les données liées à la Médecine du travail soulignent la hausse des examens cliniques entre 2019 et 2022, par rapport au niveau d'effectif, et surtout la hausse des examens complémentaires

Nombre d'examens cliniques								
31.12	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Total	1 037	906	1 048	995	1 301	1 058	-18.7%	-243

Sources : Bilans sociaux

Nombre d'examens complémentaires								
31.12	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Total	1 086	654	755	237	526	820	55.9%	294

Sources : Bilans sociaux

Part du temps consacré par le médecin du travail à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail								
31.12	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Total	33%	33%	33%	33%	33%	33%	0.0%	0

Sources : Bilans sociaux

- Ces données sont collectées par les **chargés d'études** et donc **remontées des rapports des médecins du travail élaborés par antenne, disparates et d'inégale facture**.
- L'indicateur "4.6.3 Part du temps consacré" correspond à une norme légale pour les médecins du travail de consacrer *a minima* un tiers de son temps de travail aux actions en milieu de travail.

 **Préconisations : Le besoin de standardisation, de consolidation et de coordination des rapports des médecins de travail locaux apparaît indispensable à toute démarche de prévention.**

Travailleurs reconnus handicapés

Préambule méthodologique

**Examen des données issues du Bilan social et du Bilan
Handicap (nombre de salariés reconnus TH)**

Approfondissements et mises en perspective

Focus sur les dépenses de maintien dans l'emploi



Méthode d'élaboration des données

- **Le Bilan social** aborde le thème du Handicap dans le chapitre Emploi [**1.7 Les travailleurs handicapés**], **de façon liminaire**, à travers 2 indicateurs :
 - d'une part, le nombre de travailleurs handicapés au 31/12 de l'année considérée ;
 - et d'autre part, le nombre de travailleurs handicapés à la suite d'accidents du travail (ou maladies professionnelles) survenus dans l'entreprise au 31.12.
- Ces données sont **fournies par la Direction Diversité et Handicap et issues du logiciel Opthimum**, utilisé pour le suivi de l'accord handicap depuis 2021, le changement de logiciel ayant rendu difficile la comparaison entre 2020 et 2021. Le Pilotage social précise ne pas avoir directement accès au logiciel Opthimum.
- L'information liminaire issue du BS peut être **complétée par les Bilans Handicap et les commissions "Diversité et Handicap" du réseau régional, organisées tous les ans** (proposition de se réunir plusieurs fois par an à compter de 2023, avec des ordres du jour plus complets).
- Pour autant, la très grande majorité des statistiques concerne **le niveau du groupe, alors que peu d'informations ciblent la maille régionale de FR3** (hors actions menées localement). Lors de la commission de décembre 2022 portant sur le Bilan Handicap 2021, la direction indiquait *"qu'il n'est pas possible d'extraire des données trop précises sur le périmètre du réseau régional"*, au motif de la confidentialité ("maille trop fine pour préserver l'anonymisation des salariés")...





Méthode d'élaboration des données



- Précisons que **des écarts méthodologiques** existent entre les données présentées dans le BS (nombre de salariés inscrits au 31.12) et celles issues du Bilan Handicap, exprimées sur la base d'un effectif moyen annuel des bénéficiaires de l'obligation d'emplois des travailleurs handicapés internes à l'entreprise (**EMA BOETH**), tous statuts confondus (effectif CDI et non permanent).
- Cet effectif est calculé par l'URSSAF à partir des informations contenues dans les DSN déposées par les établissements de chaque entreprise, donc avec des règles de pondération selon les profils des TH (ex. : un salarié TH de plus de 50 ans compte pour 1.5).

- Au-delà des statistiques remontées via le logiciel Opthimum, le Bilan Handicap établit également un bilan des actions et démarches entreprises à la maille locale, et souligne les difficultés rencontrées.
- La direction aborde ainsi la **nécessité d'accompagnements, en particulier des jeunes salariés** (notamment des jeunes femmes) : les *"démarches sont parfois longues avant d'aboutir à la reconnaissance"*. Ainsi un *"gros travail d'anticipation [...] doit être effectué par les IRH et les responsables de développement RH tout au long de l'année pour identifier chaque cas"*.
- De plus, le Réseau France 3 n'a **pas atteint l'objectif fixé dans l'accord "Diversité et handicap" visant 55 embauches au cours des 3 années d'application** [2021-2023]. La direction recense 44 recrutements : 6 en CDI, 10 en CDD de plus de 3 mois, 4 en contrat d'apprentissage et 18 stagiaires. Ce qui supposerait de recruter 11 salariés TH d'ici fin décembre.





Méthode d'élaboration des données

- Grâce aux extractions spécifiques fournies par FTV, nous avons pu identifier, de manière fiable, les effectifs TH parmi les effectifs permanents inscrits au 31.12.2021 et au 31.12.2022.
- Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de **préciser si le statut RQTH des salariés concernés est antérieur ou postérieur à leur recrutement** au sein de France Télévisions, en dehors d'une période récente, sur la base des informations fournies qui remontent à 3 ans. En effet, la reconnaissance du statut RQTH est acquise pour 1 à 10 ans, et depuis janvier 2020, peut être attribuée à vie selon les capacités du travailleur. 
- En revanche, il est tout à fait probable que la direction dispose de cette information.
- Enfin, notons que le compte-rendu de la commission "Diversité et Handicap" fin 2022 dressait le bilan de **"La Fabrique"** : 
 - 43 salariés sont reconnus en situation de handicap au sein de la DMF (dont 14 femmes et 30 hommes) ;
 - 11 d'entre eux sont des salariés rattachés à des sites régionaux : 3 femmes et 8 hommes (soit un taux de féminisation de 27 % vs 52 % à la maille globale du Réseau France 3) ;
 - Au total, 8 209 € ont été dépensés, essentiellement pour des actions de maintien dans l'emploi (casques audio malentendants, financements de panneaux, écrans, prothèses auditives et entretiens...).

⇒ **Ces salariés ne sont néanmoins pas identifiables dans les données qui nous ont été transmises.**

Le Bilan social donne une vision limitée des salariés en situation de handicap : ils sont sur-représentés au sein du réseau France 3

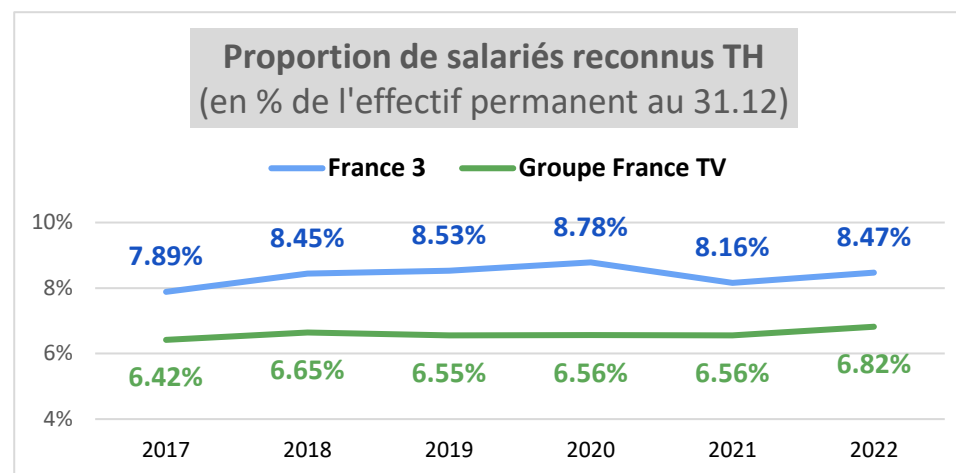
40 % des salariés RQTH du groupe France TV exercent au sein du réseau France 3 (vs 1/3 des CDI)

Salariés reconnus travailleurs handicapés								
31.12	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Homme	128	136	126	115	114	109	-4.4%	-5
Femme	113	121	118	124	104	115	10.6%	11
Total	241	257	244	239	218	224	2.8%	6

Effectif CDI inscrit								
31.12	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Effectif permanent	3 055	3 043	2 860	2 722	2 673	2 645	-1.0%	-28

% TH dans l'effectif inscrit au 31.12	7.89%	8.45%	8.53%	8.78%	8.16%	8.47%	+0.3 pt	
--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	----------------	--

Sources : Bilans sociaux



Le BS recense 1 seul TH à la suite d'accidents du travail survenus dans l'entreprise au 31.12.2020

Note méthodologique : Le Bilan social ne tient pas compte des règles de pondération liées au calcul de la proportion de TH dans l'effectif, contrairement aux données présentées dans les Bilans Handicap. Ici chaque salarié handicapé compte pour 1.

Le Bilan Handicap de FTV présente des données moyennes au niveau du Groupe, mais (trop) peu de données au niveau du réseau régional

Depuis la loi CAP du 5 septembre 2018, l'assujettissement à l'obligation d'emploi ne se fait plus au niveau de l'établissement, mais au niveau de l'entreprise. Chaque entité juridique doit émettre une DOETH, via la déclaration sociale nominative (DSN)

Données moyennes* relatives aux travailleurs reconnus handicapés - Groupe France TV					
	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Effectifs assujettis	9 225	9 447	9 273	-1.8%	-174
Obligation d'emploi	553	565	556	-1.6%	-9
Effectifs BOETH	642.46	609.14	614.99	1.0%	+5.85
Taux d'emploi moyen Groupe France TV	6.97%	6.45%	6.63%	+0.2 pt	

* Chaque filiale a sa propre DOETH (FTV Distribution, FTV Studio, FTV Publicité)

Sources : Bilans Handicap



Rappel juridique :

Le taux de 6 % s'applique jusqu'en décembre 2024, date à laquelle le taux sera actualisé. Le nouveau taux - qui ne pourra être inférieur à 6 % - sera fixé en fonction de la part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans la population active et à leur situation au regard du marché du travail.

Note méthodologique : Ici les données tiennent compte des règles de pondération liées au calcul de la proportion de TH dans l'effectif. Chaque travailleur handicapé de 50 ans et plus doit compter pour 1.5 dans le calcul de l'effectif des BOETH s'il a été présent toute l'année, s'il travaille à 100 % et que sa reconnaissance a été valide toute l'année. Pour rappel, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie et Wallis-et-Futuna ne sont pas soumis à la même législation en matière d'emploi de travailleurs handicapés.

Les données régionales présentées dans les Bilans Handicap amalgament les 5 anciens pôles géographiques, relativement hétérogènes...

Typologie des Travailleurs Handicapés (TH) au périmètre de France 3 par genre

	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Femmes	114	113	118	4.4%	+5
Hommes	110	103	110	6.8%	+7
Total réseau France 3	224	216	228	5.6%	+12
Taux de féminisation	50.9%	52.3%	51.8%	-0.6 pt	

Sources : Bilans Handicap

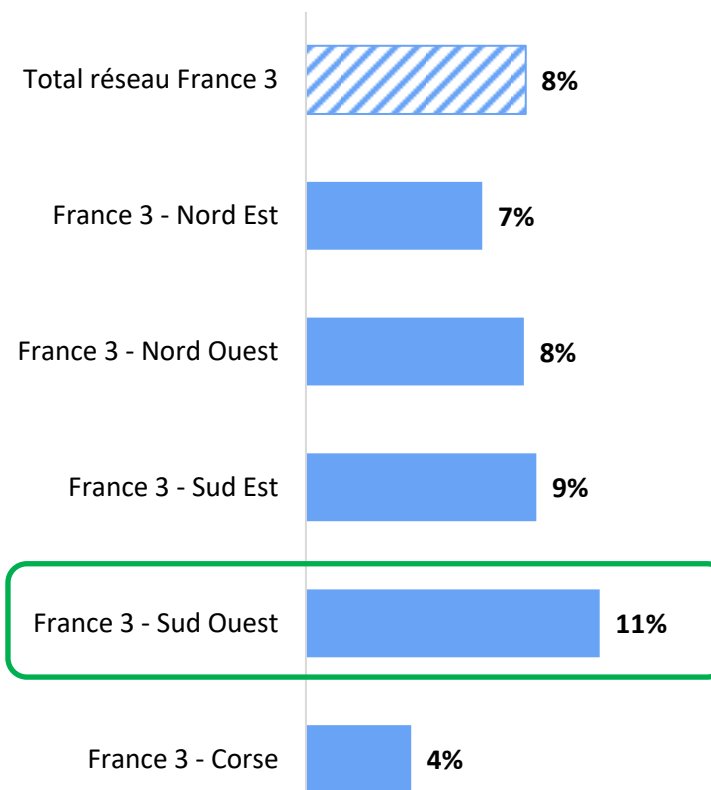
Typologie des Travailleurs Handicapés (TH) de France 3 par périmètre géographique

	2020	2021	2022	Var.	Diff.
France 3 - Nord Est	59	54	50	-7.4%	-4
France 3 - Nord Ouest	50	41	52	26.8%	+11
France 3 - Sud Est	41	44	46	4.5%	+2
France 3 - Sud Ouest	65	70	73	4.3%	+3
France 3 - Corse	9	7	7	0.0%	0
Total réseau France 3	224	216	228	5.6%	+12

Sources : Bilans Handicap

Note méthodologique : Ici, les données reposent sur le calcul de l'effectif EMA BOETH.

Proportion de TH dans l'effectif d'assujettissement au 31.12.2022



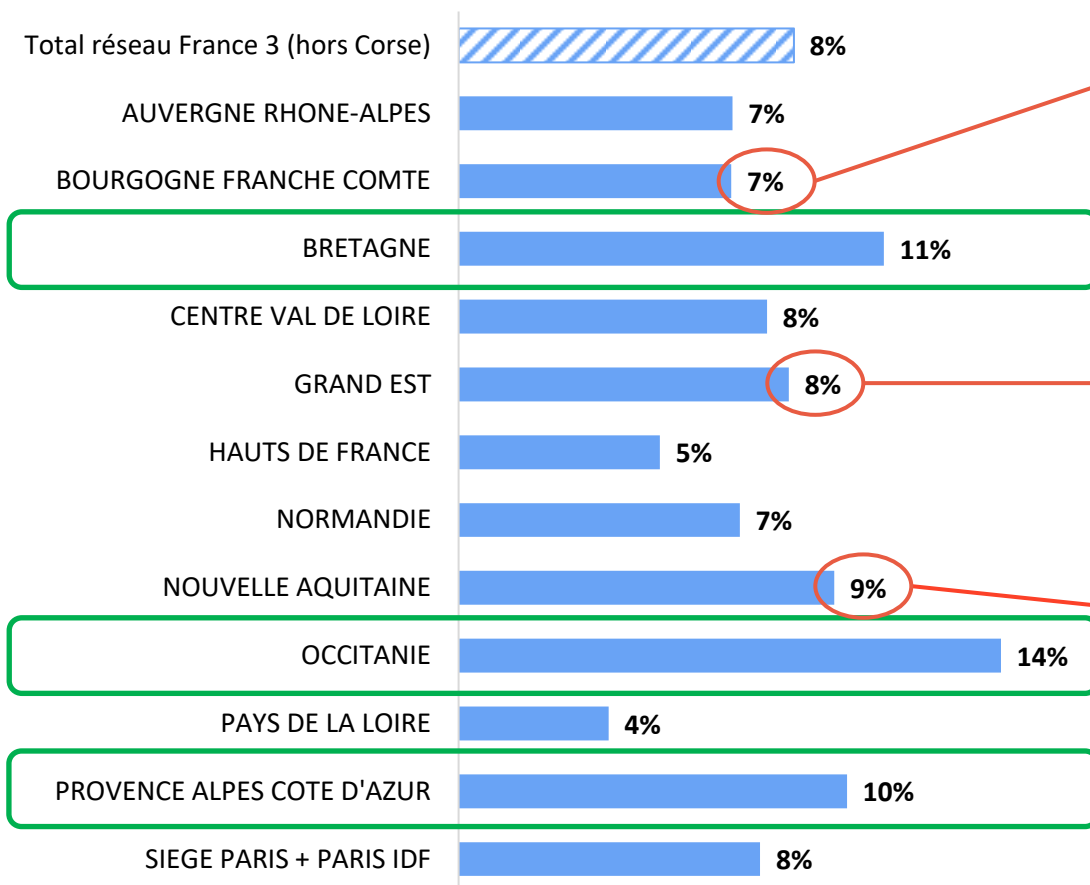
Source : Bilan Handicap 2022

Réseau FRANCE 3

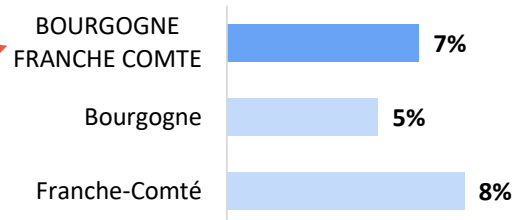
... rendant nécessaire une analyse plus fine des données disponibles par région voire par antenne

À première vue, l'Occitanie, la Bretagne et la région PACA concentrent une proportion relativement plus importante de TH. La sous-représentation de certaines régions interroge sur le niveau de recrutement de TH et le niveau de sensibilisation des salariés quant aux démarches de RQTH

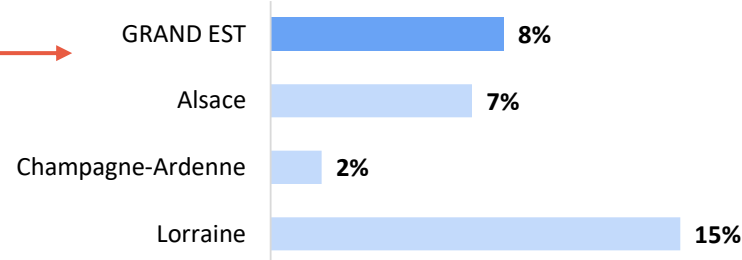
Proportion d'EMA BOETH dans l'effectif CDI inscrit au 31.12.2022



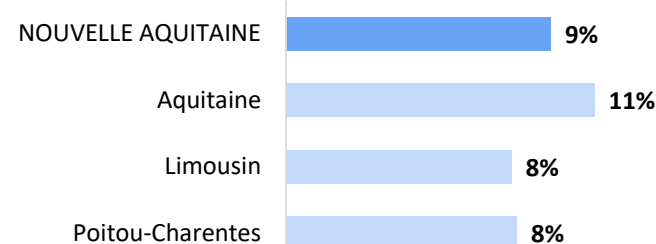
Proportion d'EMA BOETH dans l'effectif CDI inscrit au 31.12.2022 - Focus BFC



Proportion d'EMA BOETH dans l'effectif CDI inscrit au 31.12.2022 - Focus Grand-Est



Proportion d'EMA BOETH dans l'effectif CDI inscrit au 31.12.2022 - Focus N-A



Source : Extraction Effectif FTV - CDI inscrit au 31.12.2022 - Périmètre FR3 hors Corse

En 2022, 14 salariés ont obtenu une RQTH et 3 ont été reconnus invalides

En parallèle, 6 salariés TH ont rejoint le périmètre de France 3 hors Corse (retour d'absences prolongées et mobilités depuis le siège). Enfin, la RQTH de 8 salariés est arrivée à échéance courant 2022 (non renouvelée au 31/12/2022), 66 en 2023 et 44 en 2024

3E Préconisations : Accompagner les salariés dans les formalités et démarches d'obtention et de renouvellement de leur RQTH auprès des Maisons départementales des personnes handicapées.



Répartition des TH de France 3 par catégorie

en EMA BOETH	2021	2022	Var.	Diff.
RQTH	150	157	4.7%	+7.0
Invalide	36	37	2.8%	+1.0
Incapacité permanente partielle	18	18	0.0%	stable
Invalide / RQTH	10	8	-20.0%	-2.0
Mutilé de guerre	3	3	0.0%	stable
Total réseau France 3 (hors Corse)	216	223	3.4%	+7.3

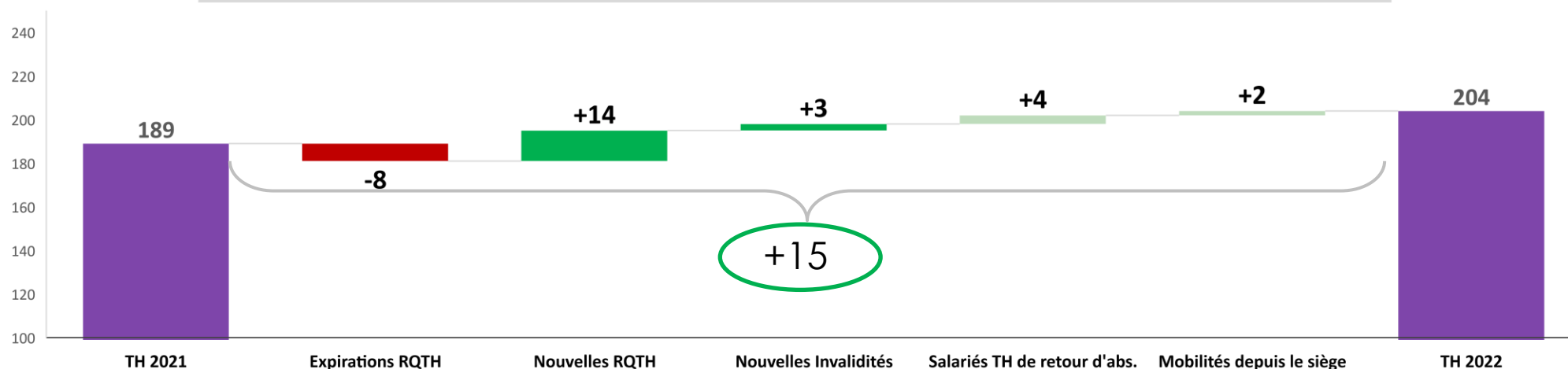
Source : Extraction effectif FTV - effectif inscrit en CDI

Répartition des TH de France 3 par catégorie

en Nb de salariés	2021	2022	Var.	Diff.
RQTH	127	140	10.2%	+13.0
Invalide	38	41	7.9%	+3.0
Incapacité permanente partielle	12	12	0.0%	stable
Invalide / RQTH	10	9	-10.0%	-1.0
Mutilé de guerre	2	2	0.0%	stable
Total réseau France 3 (hors Corse)	189	204	7.9%	+15.0

Source : Extraction effectif FTV - effectif inscrit en CDI

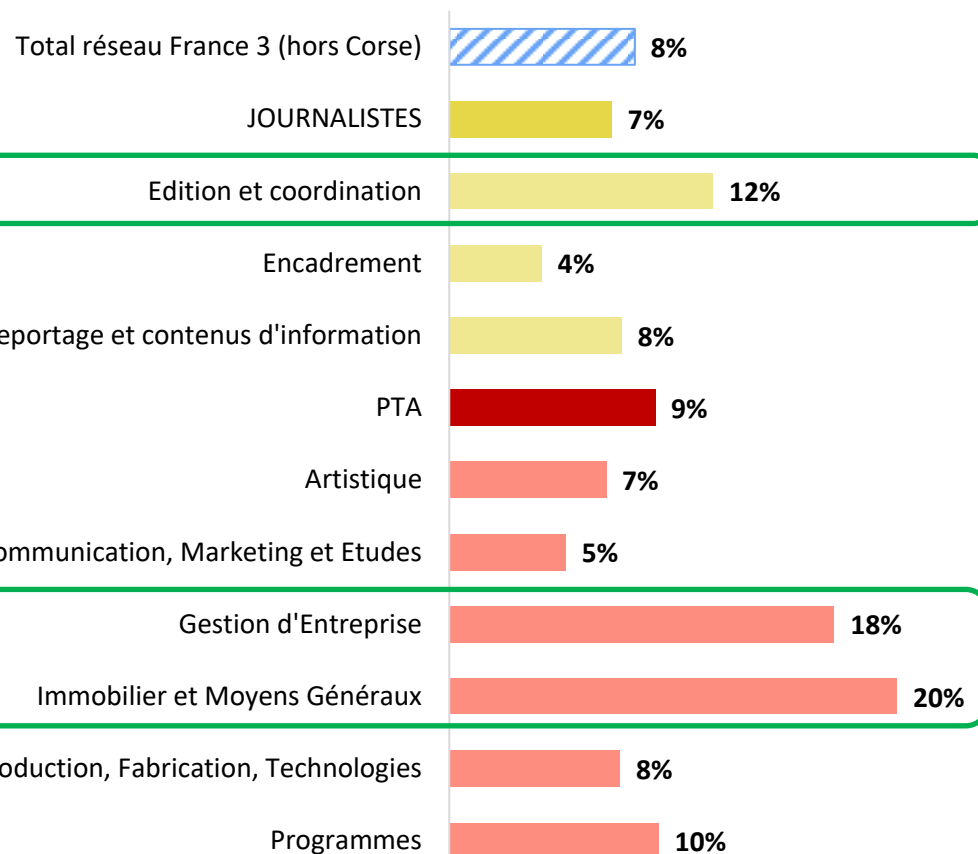
Evolution entre 2021 et 2022 du nombre de salariés TH inscrits en CDI - Périmètre France 3 hors Corse



Une dizaine de JRI, journalistes spécialisés et grands reporters ont ainsi obtenu le statut de TH en 2022 (+5.3 EMA BOETH)

Notons la sur-représentation des TH dans les fonctions support, celles-là même soumises aux réductions d'effectif drastiques et logiques de mutualisation

Proportion d'EMA BOETH dans l'effectif CDI inscrit au 31.12.2022



Source : Extraction Effectif FTV - CDI inscrit au 31.12.2022 - Périmètre FR3 hors Corse



Préconisations : Fournir les informations détaillées par fonction / métier (a minima les plus grandes cohortes) afin de proposer des pistes d'action plus ciblées

- Le nombre de PFT reconnus travailleurs handicapés est également en hausse.

Répartition des TH de France 3 par grande fonction

en EMA BOETH	2021	2022	Var.	Diff.
JOURNALISTES	87	93	6.1%	+5.3
Edition et coordination	3	3	0.0%	0
Encadrement	8	8	0.0%	0
Reportage et contenus d'information	77	82	6.9%	+5.3
PTA	129	131	1.5%	+2.0
Artistique	2	2	-39.5%	-1.0
Communication, Marketing et Etudes	2	2	0.0%	0
Gestion d'Entreprise	22	24	7.8%	+1.7
Immobilier et Moyens Generaux	13	11	-16.7%	-2.2
Production, Fabrication, Technologies	69	74	6.9%	+4.8
Programmes	19	18	-7.0%	-1.4
Total réseau France 3 (hors Corse)	216	223	3.4%	+7.3

Source : Extraction effectif FTV - effectif inscrit en CDI

Moins de la moitié du budget Handicap prévu dans l'accord d'entreprise du 24 février 2021 a été dépensée. Les dépenses enregistrées du Réseau France 3, dédiées au Maintien dans l'emploi, augmentent et retrouvent le niveau de 2019

Budget Handicap FRTV dont Réseau France 3

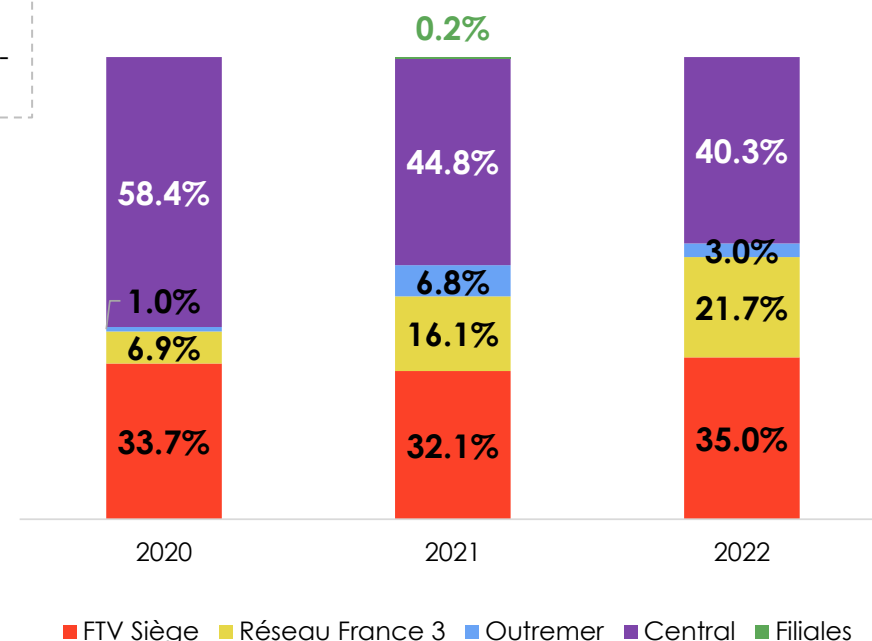
en €	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Dépenses Réseau France 3	41 507	12 886	31 982	43 757	36.8%	+11 775
Dépenses totales FRTV	295 141	187 139	198 336	201 499	1.6%	+3 163
Part des dépenses FR3 / FRTV	14.1%	6.9%	16.1%	21.7%	+5.6 pts	
Budget Handicap FRTV	420 000	420 000	420 000	420 000	0.0%	
% d'utilisation du budget	70.3%	44.6%	47.2%	48.0%	+0.8 pt	

Sources : Bilans Handicap

NB : Le budget 2021 porte sur la première année du 4ème accord, tandis que le budget 2020 porte sur la dernière année du 3ème accord.
À l'exception des dépenses dédiées au maintien dans l'emploi, les autres postes de dépenses sont transverses (Pilotage-suivi, Recrutement-Intégration, Formation-Sensibilisation, Sous-traitance).

- Malgré la sous-utilisation objective du budget, la direction précise que "toutes les demandes sont honorées". Cela étant, il convient d'investiguer davantage le sujet et plus largement de sensibiliser à la question du handicap. Par exemple, la connaissance de l'accord et des possibilités budgétaires sont-elles suffisamment connues ?

Répartition du budget par entité



Dans le détail, 58 % des dépenses enregistrées au sein du réseau France 3 concernent l'achat de matériel adapté et l'aménagement de postes

Détail des dépenses de maintien dans l'emploi au sein de France 3 par périmètre au 31.12.2022							
en €	France 3 - Sud Ouest	France 3 - Sud Est	France 3 - Nord Est	France 3 - Nord Ouest	Total réseau France 3	TOTAL FRTV	Part FR3 / FRTV
Nombre de bénéficiaires TH	16	2	4	9	31	71	44%
Nombre d'actions	53	2	7	20	82	148	55%
Frais km	2 238	-	-	2 648	4 886	23 778	21%
Matériel adapté dont aménagement de poste	1 383	15 269	2 900	6 009	25 562	48 902	52%
Prothèse	-	-	1 980	1 401	3 381	17 832	19%
Frais médicaux	668	-	165	516	1 349	1 815	74%
Aménagement domicile	957	-	-	-	957	957	100%
Transport adapté/ Aménagement de véhicule	-	-	1 673	-	1 673	21 036	8%
Don association (nouvelle RQTH)	3 000	-	-	-	3 000	3 000	100%
Bilan de compétence	2 950	-	-	-	2 950	2 950	100%
Dépenses enregistrées - Maintien dans l'emploi	11 196	15 269	6 718	10 574	43 757	120 269	36%

Source : Bilan Handicap

- **Ces dépenses n'apparaissent pas dans le Bilan social** [ni au niveau de l'indicateur 3.5.2 Montant des dépenses de sécurité effectuées dans l'entreprise au sens de l'article R.231-8 du Code du travail, ni au niveau de l'indicateur 4.5.1 Montant des dépenses consacrées à l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise au sens de l'article L.437-2 du Code du travail]. Elles relèvent d'un **budget dédié au niveau du CSEC**. Il n'en reste pas moins que ces dépenses devraient être renseignées dans le bilan social si elles ont comme destination le réseau France 3.



● Dépenses de sécurité et d'amélioration des conditions de travail

- Preamble méthodologique
- Examen des données issues du Bilan social



Méthode d'élaboration des données

- Le Bilan social retrace **l'évolution des dépenses de sécurité** dans le chapitre 3 "Conditions d'hygiène et de sécurité" [rubrique 3.5] **et celles liées à l'amélioration des conditions de travail** au chapitre 4 "Autres Conditions de travail" [rubrique 4.5].
 - En l'absence de définitions du champ des indicateurs, il semble difficile de prime abord de savoir ce que ces dépenses regroupent et à quoi correspond la distinction entre les montants dépensés et l'évaluation budgétaire.
 - Sans compter que les bilans sociaux présentent **des données erronées**
 - **quant au taux de réalisation des programmes par inversion des numérateurs et dénominateurs** entre les bilans sociaux 2020 et 2022
 - Par des **sous évaluations des programmes et des données réalisées très disparates**
- Dans les pages suivantes, nous présenterons les données corrigées. À notre connaissance, le taux de réalisation du programme correspond au rapport entre les montants dépensés et l'évaluation budgétaire

3.5.3 Taux de réalisation du programme présenté l'année précédente

Total 353			
	2018	2019	2020
Total	11,36%	8,69%	24,74%

4.5.2 Taux de réalisation du programme présenté l'année précédente

	2018	2019	2020
Total	17%	17%	22%

3.5.3 Taux de réalisation du programme présenté l'année précédente

Total 353			
	2020	2021	2022
Total	404%	471%	1031,28%

4.5.2 Taux de réalisation du programme présenté l'année précédente

	2020	2021	2022
Total	465%	565%	801%



- Fiabiliser et standardiser la méthode de collecte des dépenses de sécurité et conditions de travail
- Identifier des périmètres identiques et communs entre budget et programmes des dépenses des antennes. Les écarts entre budget et réalisé ne pouvant être expliqués que par des biais méthodologiques et des informations lacunaires



Méthode d'élaboration des données

- Les indicateurs du bilan social en matière de dépenses de sécurité et d'amélioration des conditions de travail sont des agrégats des dépenses des différentes antennes
- Les informations reprises dans le bilan social « proviennent des bilans SSCT présentés les antennes » selon la direction. Or, **la fiabilité des données pour évaluer les coûts de la politique de sécurité et d'amélioration des conditions de travail souffrent de nombreuses lacunes**
 - Pas de centralisation de la méthode, **chaque centre assurant son propre système de collecte auprès de sources différentes** : Responsable IMG, Services financiers, autres services
 - **Des disparités importantes** tant dans le choix de la nature des dépenses que dans leur prise en compte, sans que leur exhaustivité ne soit établie, malgré un cadre commun
 - **Les dépenses rattachées au périmètre budgétaire central, i.e la DSQVT notamment, ne sont pas incluses...** Qu'elles constituent des « droits de tirage » (psychologue du travail, assistante social...) ou des recours ponctuels (recours à prestataires d'enquête en cas de suspicion de harcèlement, à vérifier) ou des dépenses en matière de risques organisationnels ou psychosociaux, celles-ci ne sont pas affectées selon leur destination finale
 - À titre d'exemple, et a contrario, les dépenses décidées au niveau central en matière de technologies, d'IMG ou numérique sont affectées comptablement à l'antenne de destination. Il n'y a, a priori, pas d'obstacle technique à ventiler ...

Structure et nature des dépenses (exemple issu d'un bilan SSCT détaillé)

Nature	Destination	Sécurité	Hygiène-santé	Conditions de travail
Fonctionnement	Formation	Incendie		
	Bâtiment	Maintenance Surveillance Travaux...	Nettoyage / entretien Contrôle hygiène Adaptation de poste Traitement déchets...	Maintenance et travaux Mobilier Energie...
	Parc automobile	Maintenance Contrôle technique	Nettoyage...	Location
Investissement	Formation	Incendie		
	Bâtiment	Maintenance Surveillance Travaux...	Nettoyage / entretien Contrôle hygiène Adaptation de poste Traitement déchets...	Maintenance et travaux Mobilier Energie...
	Parc automobile	Maintenance Contrôle technique	Nettoyage...	Location

D'après le Bilan social, les dépenses de sécurité ont retrouvé en 2022 le niveau qui prévalait en 2017, après un point bas atteint en 2021. À peine 10 % des dépenses ont été budgétées... expliqué par des lacunes dans la construction des données

Montant des dépenses de sécurité effectuées dans l'entreprise								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Total	2 713 912	4 058 806	3 138 565	2 202 367	2 085 641	2 714 916	30.2%	629 275

Sources : Bilans sociaux

Evaluation budgétaire du programme sécurité								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Total	321 800	461 168	272 886	544 942	443 090	263 258	-40.6%	-179 832

Sources : Bilans sociaux

- Le taux de réalisation du programme correspond au ratio entre le montant des dépenses effectuées et l'évaluation budgétaire du programme [indicateur 3.5.2 / indicateur 3.5.2 bis]. Les Bilans sociaux antérieurs à 2021 affichent des taux erronés, que nous corrigeons ici.

Taux de réalisation du programme présenté l'année précédente							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Diff.
Total	843%	880%	1 150%	404%	471%	1 031%	+561 pts

Calculs 3E Consultants d'après sources : Bilans sociaux

3.5.3 Taux de réalisation du programme présenté l'année précédente

Total 353			
	2018	2019	2020
Total	11,36%	8,69%	24,74%

Source : Bilan social 2020

3.5.3 Taux de réalisation du programme présenté l'année précédente

Total 353			
	2020	2021	2022
Total	404%	471%	1031,28%

Source : Bilan social 2022

L'évaluation budgétaire du programme d'amélioration des conditions de travail a fortement baissé en 2022, alors que les montants dépensés augmentent depuis 2020... expliquée par des lacunes dans la construction des données

La méthode de comptabilisation du taux de réalisation du programme d'amélioration des conditions de travail, semble également erronée avant 2021

Montant des dépenses consacrées à l'amélioration des conditions du travail dans l'entreprise au sens de l'article L.437-2 du Code du travail

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Total	4 809 755	6 072 405	3 580 035	2 184 606	3 415 629	4 385 455	28.4%	969 826

Sources : Bilans sociaux

Evaluation budgétaire du programme d'amélioration des conditions de travail présenté dans l'établissement au sens de l'article L.437-2 du Code du travail

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var.	Diff.
Total	780 768	1 014 025	622 638	470 200	605 050	547 610	-9.5%	-57 440

Sources : Bilans sociaux

Taux de réalisation du programme présenté l'année précédente

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Diff.
Total	616%	599%	575%	465%	565%	801%	+236.3 pts

Calculs 3E Consultants d'après sources : Bilans sociaux

4.5.2 Taux de réalisation du programme présenté l'année précédente

	2018	2019	2020
Total	17%	17%	22%

Source : Bilan social 2020

4.5.2 Taux de réalisation du programme présenté l'année précédente

	2020	2021	2022
Total	465%	565%	801%

Source : Bilan social 2022

L'identification des dépenses actuelles et programmées constitue un axe important d'amélioration... En l'état actuel, les données du bilan social, pas plus que celles figurant dans les rapports SSCT ou les PAPRI Pact dont elles sont issues, ne permettent pas d'évaluer le coût réel de la sécurité, de la santé et de la réalité des efforts faits en matière d'amélioration des conditions de travail...

- À titre d'exemple, les dépenses cumulées prévues dans les PAPRI Pact 2024 atteignent 366 995 €, et pour certaines des antennes, une absence d'évaluation est constatée
 - La montée en compétence des équipes engagées dans le processus et l'amélioration globale de l'évaluation des coûts de la santé et sécurité devraient être prévue dans les objectifs de renforcement de la qualité des PAPRI Pact, de fiabilisation et consolidation des données du bilan social. C'est un préalable à la prise en compte des enjeux de santé au travail

PAPRI Pact 2024 Budget renseigné (€)	
AMIENS	91 700
ANTIBES	17 300
BESANCON	10 650
BORDEAUX	12 500
CAEN	6 500
CLERMONT	34 320
DIJON	1 100
GRENOBLE	17 500
LILLE	93 800
LIMOGES	15 500
LYON	13 100
MARSEILLE	18 070
MONTPELLIER	15 500
NANCY	500
NANTES	8 900
ORLEANS	-
PIDF	-
POITIERS	1 000
REIMS	-
RENNES	1 000
ROUEN	4 750
STRASBOURG	1 005
TOULOUSE	2 300
TOTAL	366 995

- La Direction du dialogue social, **en particulier la DSQVT, semble sous employée pour la fourniture d'une information centralisée**
 - Elle fournit les seuls éléments relatifs aux « œuvres sociales », c'est-à-dire les dépenses de transport, restauration, activités sociales et logement ainsi que le budget consolidé des comités d'établissement
 - Sous réserve que la DDS-DSQVT ne soit pas sollicitée par ailleurs par les chargés d'étude, mais l'hypothèse semble peu probable compte tenu des explications fournies
- À titre d'exemple et a contrario, l'Université est sollicitée pour transmettre des éléments sur un nombre d'indicateurs bien plus élevés pour ce qui est de ses attributions en formation

Indicateurs	Libellés	Interlocuteurs/ sources de données
515	Décomposition par types de stages	Université
514	Nombre d'heures de stage: rémunérées	Université
513	Nbre de stagiaires: H/F	Université
512	Montant consacré à la formation continue	Université
	% de la masse salariale consacrée la formation FTV	Université
511	% de la masse salariale consacrée la formation	Université
523	Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé formation	Université
522	Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation non rémunéré	Université
521	Nbre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation rémunéré	Université
712	Versement au comité d'établissement	Santé, dialogue social et QVT
711	dépenses de l'entrep. / établ.	Santé, dialogue social et QVT